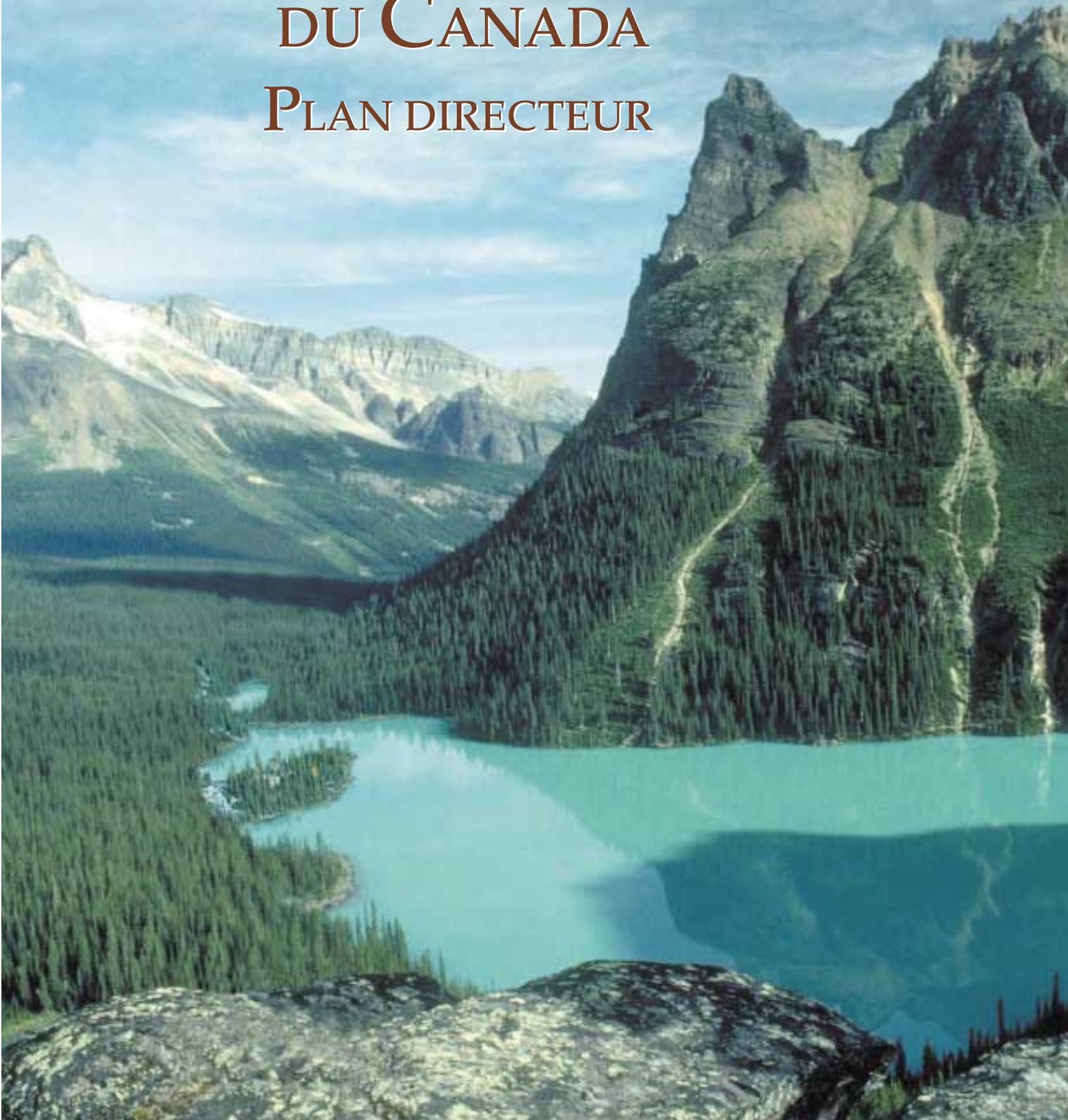


TOUT CE QUE LE CANADA A DE PLUS BEAU À OFFRIR

PARC NATIONAL YOHO DU CANADA PLAN DIRECTEUR



Parcs Canada Parks Canada

Canada

Parc national Yoho du Canada

Plan directeur

Mai 2000

Photo de la page couverture : *Lac O'Hara*.

© Ministre de Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada 2000
N° de catalogue : R64-105/27-2000F
ISBN : 0-662-84617-6

Avant-propos

La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles des parcs nationaux des Rocheuses pour le plaisir des générations actuelles et futures, voilà l'une des plus grandes responsabilités de notre pays. Cette obligation, nous devons nous en acquitter dans notre propre intérêt et dans celui du monde entier, qui a conféré à ces parcs le statut de site du patrimoine mondial.

En 1997, j'ai approuvé le Plan directeur du parc national Banff. Le présent document, qui régira la gestion du parc national Yoho du Canada, repose sur les thèmes et les principes clés du plan de Banff. Les parcs nationaux sont d'abord et avant tout des espaces naturels, et ils doivent le rester. Ils doivent être réservés aux gens et pour le tourisme patrimonial, et demeurer des destinations à visiter et à découvrir et des lieux d'apprentissage. Ces parcs sont également des espaces communautaires, où sont respectées les normes de gestion environnementale les plus élevées qui soient. Enfin, les parcs nationaux sont des lieux où la gestion est ouverte et transparente.

Il existe des liens étroits entre les parcs nationaux des Rocheuses, aussi bien du point de vue écologique que du point de vue de la fréquentation. Aussi le Plan directeur du parc national Yoho du Canada a-t-il été élaboré en accord avec les plans des parcs nationaux Kootenay, Jasper et des Lacs-Waterton. Ces documents exposent les principaux outils dont nous avons besoin pour relever les défis qui nous attendent pour ces endroits spéciaux : mieux comprendre les menaces écologiques immédiates et à long terme; trouver un meilleur moyen d'intégrer les activités commerciales et touristiques dans ce magnifique environnement aux

superficielles restreintes; et participer plus activement au processus décisionnel à l'échelle locale et nationale.

Le Plan directeur du parc national Yoho du Canada a été préparé à l'issue de vastes consultations publiques. Il présente une vision commune qui oriente la gestion du parc dans le XXI^e siècle et prépare le terrain pour les mesures qui devront être prises au cours des quinze prochaines années.

L'agglomération de Field se trouve au coeur du parc national Yoho du Canada. En juin 1998, j'ai annoncé l'adoption d'une série de principes pour guider la gestion des agglomérations des parcs nationaux. Ce plan directeur décrit comment l'absence d'impacts nuisibles nets sur l'environnement, une utilisation appropriée, la gestion responsable de la croissance ainsi que le leadership dans la conservation de l'environnement et du patrimoine s'appliqueront à la gestion de l'agglomération de Field. Le présent plan directeur veille à ce que l'agglomération de Field soit intégrée à la gestion du parc. La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles demeure au premier plan des préoccupations de l'agglomération. Field est une agglomération modèle, qui reflète le milieu naturel environnant, les valeurs du parc national et son patrimoine culturel.

Le gouvernement du Canada est résolu à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel. En tant que ministre du Patrimoine canadien responsable de Parcs Canada, j'ai le devoir de sauvegarder nos parcs nationaux. C'est dans l'esprit de ce mandat que j'approuve le Plan directeur du parc national Yoho du Canada.



A handwritten signature in cursive script that reads "Sheila Copps". The signature is written in dark ink on a white background.

Sheila Copps,
ministre du Patrimoine canadien

Parc national Yoho du Canada

Plan directeur

L'approbation de ce plan a été recommandée par :



Tom Lee,
Directeur général
Parcs Canada



Bruce Amos,
Directeur général
Parcs nationaux



Gaby Fortin,
Directeur général
Ouest canadien



Darro Stinson,
Directeur d'unité de gestion
Secteur de Lake Louise, Kootenay et Yoho

TABLE DES MATIÈRES

VISION DU PARC NATIONAL YOHO DU CANADA	1
1.0 INTRODUCTION	3
1.1 Un ensemble de lieux	3
1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses	4
1.3 Premières nations	5
1.4 Pierres angulaires de la réussite	5
2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION	9
2.1 Contexte régional	9
2.2 Collectivité de Field	10
2.3 Gestion du parc et utilisation des terres	10
2.4 L'Activité humaine	10
3.0 UN LIEU POUR LA NATURE	11
3.1 Aperçu	11
3.2 Menaces à l'intégrité écologique	12
3.3 Vision de l'intégrité écologique	13
3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique	13
3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux	14
3.6 Diversité biologique	15
3.7 Qualité de l'air	16
3.8 Géologie et relief	17
3.9 Écosystèmes aquatiques	18
3.10 Végétation	19
3.11 Faune	20
3.12 Corridor faunique de la Kicking Horse	22
3.13 Indicateurs de l'intégrité écologique	23
4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE, CULTURELLE ET PALÉONTOLOGIQUE	29
4.1 Aperçu	29
4.2 Objectifs stratégiques	31
4.3 Objectifs	31
4.4 Mesures clés	31
5.0 UN LIEU POUR LES GENS	33
5.1 Aperçu	33
5.2 Tourisme patrimonial	34
5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs	36
5.4 Sensibilisation et éducation	37
5.5 Hébergement dans l'avant-pays à l'extérieur des collectivités	39
5.6 Gestion efficace de l'activité humaine	39
5.7 Unités de gestion du paysage	43
5.8 Kicking Horse	46
5.9 Yoho et Emerald	46
5.10 O'Hara/Ottertail	47
5.11 Amiskwi	48
5.12 Porcupine	48
5.13 Rivière Ice	49

TABLE DES MATIÈRES — suite

6.0	TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS	51
6.1	Aperçu	51
6.2	Objectifs stratégiques	52
6.3	Objectifs	53
6.4	Mesures clés	53
7.0	UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ	55
7.1	Aperçu	55
7.2	Objectifs stratégiques	56
7.3	Vision	57
7.4	Mesure clé	57
8.0	UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE	59
8.1	Introduction	59
8.2	Participation du public	60
8.3	Processus d'examen des projets d'aménagement	61
8.4	Utilisation appropriée	62
8.5	Coordination régionale	64
8.6	Gestion de la recherche et de l'information	65
9.0	UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE	67
9.1	Aperçu	67
9.2	Objectifs stratégiques	68
9.3	Objectifs	68
9.4	Mesures clés	68
9.5	Traitement des eaux usées	69
10.0	ZONAGE DU PARC	71
10.1	Système de zonage des parcs nationaux	71
10.2	Zone I – Préservation spéciale	72
10.3	Zone II – Milieu sauvage	72
10.4	Zone III – Milieu naturel	72
10.5	Zone IV – Loisirs de plein air	73
10.6	Zone V – Services du parc	73
10.7	Sites écologiquement fragiles	73
11.0	SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	75
11.1	Contexte	75
11.2	Propositions et impacts du plan directeur	76
11.3	Effets cumulatifs	77
11.4	Politique	78
11.5	Participation du public	78
11.6	Conclusion	78

TABLEAUX ET CARTES

Tableau 1.	Indicateurs de l'intégrité écologique	24
Tableau 2.	Profil : Efficacité de l'habitat du grizzli : un outif de gestion	44
Tableau 3.	Critères régissant l'utilisation appropriée	63
Carte 1.	Résumé du plan directeur	8
Carte 2.	Unités de gestion du paysage	45
Carte 3.	Zonage du parc	74

Vision du parc national Yoho du Canada

Symbole de l'identité et de la fierté canadiennes, le parc national Yoho du Canada s'est acquis une renommée au Canada et dans le monde pour sa grande diversité écologique. Le parc est un lieu où des défis complexes entourant l'utilisation des terres et l'aménagement se gèrent de façon à permettre à la nature et aux processus naturels de prospérer et d'évoluer. Le parc incarne la richesse de notre patrimoine naturel et culturel, patrimoine qui est respecté et mis en valeur par tous ceux qui connaissent cet endroit spécial, qui le visitent et qui y vivent. Le parc est accessible au public; il offre une vaste gamme de possibilités qui, tout en étant compatibles avec les valeurs d'un parc national, aident le public à mieux le comprendre, à l'apprécier et à le soutenir. Le parc évolue en harmonie avec d'autres aires protégées avoisinantes. Ensemble, ils soutiennent les écosystèmes du paysage régional. Les visiteurs canadiens et étrangers apprécient à sa juste valeur l'importance écologique et culturelle du parc pour la région, le pays et le monde entier.

Thèmes principaux

- Le parc est l'exemple vivant d'un régime qui protège la nature et qui fait une place aux activités humaines de types et de niveaux appropriés (voir tableau 3. Critères régissant l'utilisation appropriée).
- Le parc contribue au maintien d'une région saine et viable.
- Les systèmes naturels et les espèces indigènes qui en font partie peuvent évoluer librement. Le parc appuie les écosystèmes de la région qui l'entoure, et vice-versa.
- Le parc est accessible à tous les visiteurs, Canadiens et étrangers, qui veulent s'adonner à une gamme variée d'activités appropriées. Les visiteurs traitent le parc avec respect. La qualité de leur séjour est fonction de la qualité du milieu naturel et des services fournis.
- L'identité canadienne repose notamment sur la compréhension de la valeur de nos parcs nationaux. Des activités d'éducation et de sensibilisation aux valeurs, à l'éthique de la gérance, au patrimoine naturel et culturel et aux services des parcs nationaux sont réalisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites du parc.
- Un climat économique favorable, basé sur les valeurs patrimoniales du parc, contribue à la santé des économies nationale, provinciale et locale. Les entreprises appropriées s'adaptent à des critères de responsabilité, sur le plan environnemental et esthétique. Dans la prestation des services, une importance toute particulière est accordée à la créativité des idées, des concepts et de la technologie, notamment en ce qui a trait à l'éducation, au transport, à la gestion des ordures et aux autres infrastructures.
- Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les autorités municipales collaborent à la protection et à la gestion de l'écosystème régional. À ces fins, ils entretiennent des liens de coopération avec des entreprises et des organismes et prennent des décisions transparentes et responsables, tout en rendant des comptes à la population.
- Les principes de la prudence et de la gestion adaptée sont appliqués lorsque les éventuels effets néfastes sur l'écosystème sont incertains.
- La collectivité de Field est un chef de file dans la gérance environnementale et l'intendance des ressources culturelles. Résidents et entreprises acceptent avec fierté leur responsabilité à l'égard de la protection et de la mise en valeur de ce patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations actuelles et futures.
- Compte tenu du nombre limité d'installations et de services offerts, le parc, par la stratégie du tourisme patrimonial, influe activement sur les efforts de marketing et de promotion, qui agissent à leur tour sur la demande touristique.
- Parcs Canada prévoit des pressions régionales et s'y prépare bien à l'avance.
- Le résultat des mesures exposées dans le plan directeur est comparé aux objectifs établis.



Introduction



1.0 INTRODUCTION

1.1 Un ensemble de lieux

L'histoire du parc national Yoho du Canada s'assimile à celle des montagnes Rocheuses – leur création, leur évolution par suite de processus naturels, leur colonisation par la flore et la faune et, enfin, leur protection et leur fréquentation. Le parc national Yoho du Canada est un lieu spécial où la protection de l'écologie et de la culture des montagnes revêt une importance primordiale. La rivière du patrimoine Kicking Horse, l'histoire du couloir de transport national, les ressources géologiques exceptionnelles, notamment les schistes argileux de Burgess, les lieux historiques et les possibilités d'exploration de l'arrière-pays, tous ces éléments définissent le cachet patrimonial unique du parc national Yoho du Canada.

L'importance de Yoho transcende les limites de l'aire protégée. Ce parc national fait partie d'un réseau d'aires protégées qui forment l'écosystème du centre des Rocheuses. Il constitue, avec les autres parcs nationaux des Rocheuses et les trois parcs provinciaux qui l'entourent, le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'Unesco – un territoire de 20 000 km² qui figure parmi les plus spectaculaires et les plus importants sur le plan écologique.

Le présent plan directeur reconnaît que le parc national Yoho du Canada n'est pas un seul lieu, mais bien un ensemble de lieux. D'abord et avant tout, c'est un lieu pour la nature – un endroit où les relations complexes qui constituent la chaîne de la vie continuent d'évoluer comme elles le font depuis des milliers d'années. C'est un lieu où les gens peuvent découvrir les merveilles du milieu naturel et apprécier à sa juste valeur la richesse de leur patrimoine. C'est aussi un lieu où le passé est reconnu et mis en valeur. C'est un lieu où les gens reconnaissent le rôle qu'ils jouent au sein de l'écosystème et la responsabilité qui leur incombe, celle d'agir en conséquence. Enfin, c'est un lieu pour l'avenir. La *Loi sur les parcs nationaux* dédie les parcs nationaux au « *peuple canadien afin que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et l'enrichissement de ses connaissances...; ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures* ». Le présent plan directeur se veut un outil pour façonner cet avenir.

1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses

La *Loi sur les parcs nationaux* oblige chacun des 39 parcs nationaux du pays à élaborer un plan directeur et, en consultation avec la population canadienne, à le mettre à jour tous les cinq ans. En 1988, le ministre fédéral responsable de Parcs Canada a déposé les premiers plans directeurs des parcs nationaux Yoho, Banff, Kootenay et Jasper devant le Parlement. Ces plans étaient le fruit de consultations publiques pancanadiennes et d'une analyse approfondie de la conjoncture sociale, économique et écologique de chaque parc. Depuis 1988, les quatre parcs ont réglé les dossiers prioritaires qui avaient été exposés dans leur plan, et de nombreux changements ont vu le jour.

Parcs Canada a entamé un examen des plans en 1993, mais a dû mettre ses travaux en veilleuse jusqu'en 1996, année où le Groupe d'étude de la vallée de la Bow a déposé plus de 400 recommandations concernant la protection du corridor de la vallée de la Bow à Banff. Après une évaluation prudente de ces recommandations, Parcs Canada a élaboré un nouveau plan directeur pour le parc national Banff. Les plans directeurs révisés des parcs nationaux Yoho, Kootenay, Jasper et des Lacs-Waterton intègrent les principes et les orientations stratégiques préconisés dans le plan du parc national Banff.

D'autres changements importants sont survenus depuis la publication du premier plan directeur de ces parcs. De nouveaux enjeux sont nés. Les gouvernements ont adopté de nouvelles politiques et rédigé de nouvelles lois. Les chercheurs nous ont éclairés sur l'importance de la gestion axée sur l'écosystème et de la biodiversité. Le tourisme s'est intensifié et les destinations qui offrent des possibilités de découverte de la nature et de l'histoire suscitent un intérêt croissant.

Ce qui suit est une liste de lois, de politiques, de plans et d'études que Parcs Canada a consultés dans l'élaboration du plan directeur.

- modifications à la *Loi sur les parcs nationaux* (1988).
- *Cadre stratégique de référence pour le maintien de l'intégrité des écosystèmes* (Parcs Canada, 1992).
- *Convention sur la biodiversité* (1992).
- *Processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique* (1994).
- *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994).
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1995).
- *Banff-Vallée de la Bow : À l'heure des choix* (1996).
- *Plan directeur du parc national Banff* (1997).

Plan directeur du parc national Yoho du Canada

Le plan directeur révisé du parc national Yoho du Canada orientera la gestion globale du parc pour les 10 à 15 prochaines années. Voici quels sont les objectifs de ce plan :

- énoncer une vision pour l'avenir;
- préserver et renforcer l'intégrité écologique de façon à tenir compte des valeurs écologiques, sociales et économiques du parc;
- promouvoir auprès des visiteurs des expériences de qualité axées sur le patrimoine écologique et culturel du parc;
- fixer des limites claires pour l'aménagement associé aux activités appropriées;

- appuyer les efforts déployés par Parcs Canada pour renouveler la mise en valeur du patrimoine; et
- faire participer d'autres intervenants à la protection de l'écosystème.

Le public a grandement contribué à façonner le plan directeur révisé. En effet, Parcs Canada a organisé dans plusieurs collectivités des journées d'accueil qui ont attiré des centaines de participants. Il a également distribué plus de 1 500 copies du concept du plan directeur et invité le public à commenter le document. Enfin, il a tenu de nombreuses séances de consultation avec divers intervenants, dont le gouvernement de la Colombie-Britannique, ce qui lui a permis de recueillir des commentaires précieux.

1.3 Premières nations

Yoho fait partie d'un secteur que les Nations Ktunaxa et Shuswap considèrent comme leur territoire traditionnel. La Nation Ktunaxa, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral négocient actuellement un traité comportant des dispositions sur les parcs, les aires protégées et les ressources culturelles. Le présent plan directeur renferme des directives importantes sur la collaboration continue entre Parcs Canada et les Premières nations dans le dessein de protéger et de mettre en valeur le patrimoine autochtone.

1.4 Pierres angulaires de la réussite

Parcs Canada aura concrétisé la vision qu'il entretient pour le parc national Yoho du Canada lorsque les objectifs stratégiques qui suivent auront été atteints. Chacun des chapitres du présent plan directeur décrit ces objectifs ainsi que les mesures clés à prendre pour arriver au résultat escompté. Le tableau 1 résume les mesures clés du plan directeur.

Un lieu pour la nature

Les Canadiens comprennent les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc national Yoho du Canada.

La diversité biologique existe à divers degrés – génétique, espèces, communautés et paysages.

La qualité de l'air satisfait aux normes les plus élevées qui soient.

Les processus naturels, y compris l'érosion et la sédimentation, modèlent le paysage et ses écosystèmes.

La structure et la fonction naturelles des écosystèmes aquatiques et terrestres sont préservées.

Ce sont les processus naturels qui déterminent la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

L'écosystème régional soutient des populations viables d'animaux sauvages indigènes.

Un lieu d'importance historique, culturelle et paléontologique

Les ressources culturelles d'importance sont protégées et les thèmes connexes sont mis en valeur.

Parcs Canada et les communautés autochtones travaillent de concert à la protection et à la mise en valeur du patrimoine autochtone dans le parc national Yoho du Canada.

Les schistes argileux de Burgess sont protégés et mis en valeur.

Les valeurs naturelles, historiques et récréatives qui ont donné à la Kicking Horse son statut de rivière du patrimoine canadien sont sauvegardées.

Un lieu pour les gens

Les Canadiens et les visiteurs de l'étranger comprennent et apprécient à leur juste valeur la nature et l'histoire du parc national Yoho du Canada ainsi que le rôle que joue cette aire protégée au sein du réseau de parcs nationaux du Canada et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Grâce à des installations et à des services appropriés, une vaste gamme de visiteurs ayant des intérêts divergents peuvent profiter du parc.

Les visiteurs reçoivent de l'information qui leur permet de faire des choix éclairés quant à l'utilisation appropriée du parc.

Les visiteurs font l'expérience du parc sans porter atteinte à son intégrité écologique et à ses principales ressources culturelles.

Le parc national atteint ses objectifs écologiques et sociaux en évaluant et en gérant la fréquentation dans chaque unité de gestion du paysage.

Le parc national atteint ses objectifs d'intégration de l'intégrité écologique et de la qualité du séjour des visiteurs pour chaque unité de gestion du paysage.

Les visiteurs canadiens et les étrangers se voient offrir des possibilités d'apprentissage et de voyage authentiques et de haute qualité qui sont axées sur les valeurs du parc national et qui contribuent à renforcer l'identité canadienne.

L'industrie du tourisme est bien renseignée et respecte les valeurs écologiques et sociales du parc national Yoho du Canada.

Transports et services publics

Les couloirs de transport nationaux et les routes secondaires sont gérés de façon à étayer l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique et à permettre aux visiteurs de profiter du parc.

L'impact des aéronefs sur l'intégrité écologique et sur les visiteurs est réduit au minimum.

Les services publics ont des incidences minimales sur l'intégrité écologique du parc et la qualité du séjour des visiteurs.

Un lieu pour la collectivité – Field

L'agglomération est gérée de façon à garantir l'absence nette d'incidence environnementale négative sur les terres adjacentes du parc.

Les services de base et les services essentiels sont appropriés; ils renforcent les valeurs du parc national.

La croissance est limitée.

La collectivité fait preuve de leadership dans la gestion environnementale et la conservation du patrimoine.

Transparence

Les décisions clés concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification sont prises en temps opportun, elles sont équitables et conséquentes, et elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

La gestion intégrée profite aux systèmes écologiques, sociaux et économiques du parc et aux écosystèmes élargis.

Les résultats des recherches et l'information, sur les écosystèmes de l'est des Kootenays et du centre des Rocheuses, partagés avec d'autres organismes et d'autres particuliers, facilitent la prise de décisions éclairées.

Le Processus d'examen des projets d'aménagement garantit la participation du public et l'application conséquente des lignes directrices à tous les projets d'aménagement entrepris au parc national Yoho du Canada, y compris les grands projets de rénovation.

L'utilisation appropriée est évaluée à l'aide de critères clairs qui respectent le mandat décrit dans la Loi sur les parcs nationaux et le cadre stratégique de Parcs Canada.

Gérance environnementale

Principe sous-jacent de l'intégrité écologique et du tourisme patrimonial, la gérance environnementale établit des normes d'excellence.

Parcs Canada a recours à des pratiques environnementales saines pour ses activités, ses services et ses produits.

La gérance environnementale est la pierre angulaire de l'exploitation de toutes les entreprises et de l'administration de toutes les institutions.

Visiteurs et résidents contribuent aux principes de la gérance environnementale et de la viabilité.

À la longue, les objectifs concernant les effluents s'assimilent le plus possible à la composition naturelle des eaux réceptrices.

Les eaux usées des établissements qui ne sont pas desservis par une installation d'épuration ont un impact minimal sur l'environnement.

Gestion axée sur l'écosystème

Comment maintenir un environnement sain et protéger d'importantes ressources culturelles tout en garantissant aux visiteurs un séjour de qualité et en répondant aux besoins sociaux et économiques? Tel est l'un des principaux enjeux des parcs nationaux. Pour relever ce défi, Parcs Canada a adopté une approche connue sous le nom de « gestion axée sur l'écosystème » ou « gestion écosystémique ».

La gestion axée sur l'écosystème est une approche intégrée fondée sur la concertation. Par des rapports fructueux et constructifs à long terme, les intervenants parviennent à atteindre leurs objectifs communs. Multidisciplinaire de par sa nature, la gestion écosystémique cherche à intégrer de l'information biologique, physique et sociale. Le but est le suivant : un parc en santé sur le plan écologique, social et économique, évoluant en harmonie dans un paysage régional plus vaste.

Voici les éléments qui forment l'assise de la gestion axée sur l'écosystème.

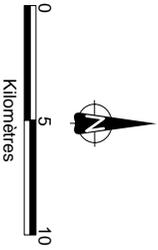
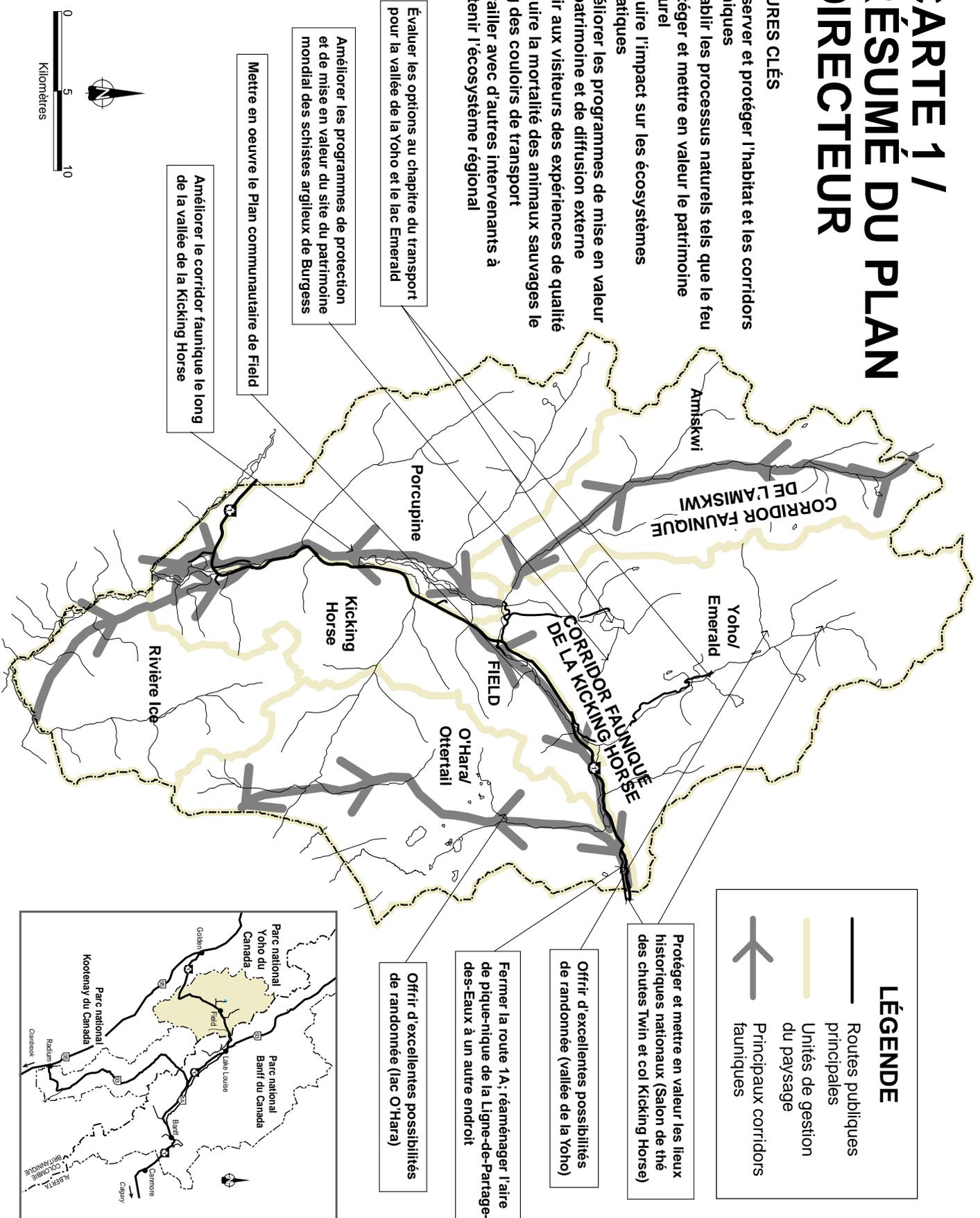
- *Les écosystèmes transcendent les limites du parc. Les activités pratiquées sur les terres avoisinantes influent sur la faune, l'air, l'eau et la flore du parc. Parallèlement, les activités du parc influent sur les propriétaires fonciers voisins. La gestion intégrée se révèle essentielle.*
- *Les gens constituent un élément fondamental de l'écosystème. Lorsque leurs besoins sociaux et économiques sont comblés, il devient possible pour eux de contribuer à un environnement sain. À l'intérieur du parc, ces besoins doivent être pris en compte dans le contexte de la protection du patrimoine écologique et culturel. À l'extérieur du parc, Parcs Canada encourage résidents et visiteurs à pratiquer des activités qui protègent les valeurs patrimoniales.*
- *Pour prendre des décisions saines, il faut à tout prix comprendre la relation qui existe entre l'humain et l'environnement. À cette fin, nous pouvons nous inspirer de la relation qu'entretiennent les communautés autochtones avec la terre.*
- *Les visiteurs respectent l'importance accordée à la protection des ressources écologiques et culturelles. Parcs Canada doit gérer prudemment la fréquentation et l'aménagement, en fixant des limites au besoin.*
- *Les décisions sont fondées sur de l'information valable (écologique, culturelle et sociale). Divers points de référence et paramètres nous aident à mieux comprendre la santé du parc.*
- *Pour préserver l'intégrité écologique, protéger notre patrimoine culturel et offrir une expérience de qualité aux visiteurs, il importe de consulter les visiteurs, les résidents, les entreprises et d'autres organismes gouvernementaux.*
- *Les programmes éducatifs, exécutés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du parc, sensibilisent les visiteurs, les résidents et les entreprises aux écosystèmes, aux défis associés à leur protection et au rôle que chacun peut jouer.*
- *Les processus naturels et, le cas échéant, la technologie contribuent à la protection et à la remise en état des écosystèmes.*

Le plan directeur est fondé sur ces éléments de la gestion écosystémique. Chaque chapitre porte sur un enjeu différent, mais les mesures exposées pour chacun sont en interrelation. Collectivement, ces mesures représentent une approche intégrée qui, de l'avis de Parcs Canada, permettra à Yoho de continuer à être l'exemple vivant des valeurs du parc national.

CÂRTE 1 / RÉSUMÉ DU PLAN DIRECTEUR

MESURES CLÉS

- Préserver et protéger l'habitat et les corridors fauniques
- Rétablir les processus naturels tels que le feu culturel
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel
- Réduire l'impact sur les écosystèmes aquatiques
- Améliorer les programmes de mise en valeur du patrimoine et de diffusion externe
- Offrir aux visiteurs des expériences de qualité
- Réduire la mortalité des animaux sauvages le long des couloirs de transport
- Travailler avec d'autres intervenants à soutenir l'écosystème régional



Contexte de planification



2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION

2.1 Contexte régional

Le parc national Yoho du Canada, aire protégée de 1 300 km² située du côté ouest de la Ligne de partage des eaux, a une frontière commune avec les parcs nationaux Banff et Kootenay. La Transcanadienne et le chemin de fer du Canadien Pacifique traversent le parc en suivant la vallée de la Kicking Horse.

En raison de sa superficie et du fait que, à l'origine, il n'a pas été créé dans le but de protéger des écosystèmes, le parc national Yoho du Canada doit compter sur la collaboration d'autres organismes de la région pour réaliser son mandat, à savoir la protection de l'intégrité écologique. Élément de l'écosystème du centre des Rocheuses, le parc national Yoho du Canada entretient des liens très étroits avec les terres avoisinantes de la Colombie-Britannique. Les principales

vallées, telles que celles de la Blaeberry, de la Kicking Horse et de la Beaverfoot, revêtent une importance particulière parce qu'elles servent d'habitat et de corridors de déplacement à la faune. L'utilisation des terres relève d'une gamme variée d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux qui ont souvent des mandats fort différents.

2.2 Collectivité de Field

Field, collectivité de 300 habitants, se trouve en plein coeur du parc national Yoho du Canada et est donc assujettie à la *Loi sur les parcs nationaux* et aux règlements qui en découlent. La planification, l'utilisation des terres, l'aménagement et les enjeux écologiques incombent au gouvernement fédéral. De concert avec le Conseil communautaire de Field et à l'issue de consultations publiques, Parcs Canada a récemment publié le *Plan communautaire de Field*. Ce plan a été approuvé par la Ministre du Patrimoine canadien et il est considéré comme faisant partie du plan directeur.

2.3 Gestion du parc et utilisation des terres

La gestion du parc n'est plus ce qu'elle était, et cette évolution se manifeste dans plusieurs domaines. À ses débuts, le parc mettait l'accent sur le tourisme. C'est à cette époque que furent construites bon nombre des installations touristiques périphériques. On se souciait peu de la protection.

Bon nombre des activités sanctionnées par les politiques antérieures ne sont plus considérées comme appropriées dans les parcs nationaux. En fait, le parc déploie actuellement beaucoup d'efforts pour remettre en état des systèmes radicalement transformés sous le régime d'anciennes politiques, particulièrement les politiques sur la chasse et la suppression des feux de forêt. Même si la chasse était interdite dès la création du parc, ce n'est que beaucoup plus tard que les programmes de contrôle des prédateurs ont enfin été mis au rancart. La pratique qui consistait à supprimer les incendies dans le parc national Yoho du Canada a rompu l'évolution naturelle des écosystèmes, favorisant la croissance de forêts de conifères au détriment d'autres habitats, tels que la prairie et les peuplements de peupliers faux-trembles. De nos jours, les gestionnaires du parc comprennent mieux l'importance des processus naturels comme le feu pour l'intégrité écologique. La protection est fondée sur une perspective écologique d'ensemble, et, compte tenu de la fréquentation accrue, il devient nécessaire d'adopter de nouvelles approches.

2.4 L'Activité humaine

Le nombre de visiteurs qui fréquentent le parc national Yoho du Canada connaît une croissance constante depuis deux décennies, et cette tendance est appelée à se maintenir. Cet essor est attribuable à l'augmentation du nombre de résidents, au développement du tourisme dans les collectivités avoisinantes, à la croissance du tourisme à l'échelle régionale et internationale et, enfin, à la grande accessibilité du parc.

Yoho est la principale destination des voyageurs qui visitent le sud-est de la Colombie-Britannique. Il sert également de porte d'accès aux quatre parcs des Rocheuses pour les visiteurs qui se dirigent vers l'est. Le parc est un important moteur économique dans la région de l'est des Kootenays, particulièrement pour les collectivités de Field et de Golden. De fait, le secteur du tourisme d'aventure connaît une forte croissance à Golden.

Un lieu pour la nature



3.0 UN LIEU POUR LA NATURE

3.1 Aperçu

« En ce qui concerne le zonage du parc et l'utilisation par les visiteurs, il importe en premier lieu de préserver l'intégrité écologique et, à cette fin, de protéger les ressources naturelles. »

Loi sur les parcs nationaux, 1988

Parcs Canada définit ainsi l'intégrité écologique : « *écosystème resté intact en dépit des activités humaines et susceptible de le demeurer.* » (Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada, 1994) Autrement dit, un parc national est intègre sur le plan écologique si tous les végétaux et les animaux qui devraient s'y trouver réunis y prospèrent, et si les gens

utilisent le parc et ses environs de façon à respecter les besoins de la flore et de la faune, sans pour autant entraver l'action du feu, des inondations, des conditions météorologiques et d'autres processus naturels qui créent des habitats naturels.

L'intégrité écologique se mesure au moyen des indicateurs suivants :

- la santé de l'écosystème, y compris sa capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter au changement;
- la diversité biologique, y compris les processus écologiques et évolutifs qui permettent aux espèces de se perpétuer;
- la capacité des communautés végétales et animales de résister aux perturbations et au changement et de s'y adapter;
- la capacité des végétaux et des animaux de soutenir des populations saines; et
- l'intégration des humains dans l'environnement sans pour autant porter atteinte à la qualité de vie humaine et à la diversité écologique.

3.2 Menaces à l'intégrité écologique

L'intégrité écologique du parc national Yoho du Canada est menacée par l'aménagement, les mesures de gestion du parc et par diverses autres activités, menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.

Pratiques de gestion du parc

La plupart des pratiques de gestion du parc influent sur le bien-être de ses écosystèmes. La gestion de l'eau et des ordures, la protection contre les inondations et les incendies, la gestion de la végétation, toutes ces mesures viennent modifier les processus naturels et perturber les écosystèmes.

Altération de la végétation

De façon générale, la végétation du parc national Yoho du Canada perd graduellement de sa diversité et devient de plus en plus artificielle, en raison, principalement, des pratiques de suppression des feux et de l'invasion d'espèces non indigènes. Les feux se font plus rares et plus petits, ce qui entraîne le vieillissement des forêts, l'accumulation de combustibles forestiers et la dégradation d'importants habitats fauniques.

Organismes exotiques

L'introduction d'espèces non indigènes dans le parc s'est faite de façon délibérée ou par inadvertance. Ces espèces détiennent un avantage concurrentiel parce qu'elles ont pu coloniser le secteur sans le régime complet de parasites, de maladies, de prédateurs et d'autres facteurs qui assurent la régulation des populations indigènes. Certaines espèces exotiques se sont hybridées avec des espèces indigènes. D'autres sont devenues des prédateurs efficaces ou sont porteuses de maladies contre lesquelles les espèces indigènes n'ont aucune défense. D'autres encore font concurrence aux espèces indigènes et envahissent leur territoire.

Fragmentation et perte d'habitat faunique dans l'écosystème élargi du parc

L'exploitation des ressources dans la région entourant le parc a réduit l'efficacité de l'habitat dont dépendent certaines espèces d'animaux sauvages. Le secteur primaire repousse toujours plus loin les frontières des territoires jugés inaccessibles, et leurs activités donnent lieu à une utilisation récréative accrue des secteurs adjacents au parc. Les animaux tels que le grizzli et le wapiti souffrent de cette perte d'habitat occasionnée par la construction de routes et la multiplication des projets d'aménagement.

La Transcanadienne, les routes du parc et la voie ferrée qui traversent le parc fragmentent eux aussi le paysage et, dans certains cas, entravent les déplacements des animaux.

La collectivité de Field se trouve au coeur d'un important habitat faunique ou de secteurs sujets aux inondations et à d'autres processus naturels. Il en va de même pour une partie de la vaste infrastructure récréative du parc – aires de pique-nique, stationnements, sentiers de randonnée, campings, belvédères. Cette infrastructure donne aux visiteurs du parc une occasion sans pareille de se familiariser avec la nature et d'en faire l'expérience. Le défi consiste à faire en sorte que l'aménagement se fasse sans fragmenter ou altérer les écosystèmes qui attirent les visiteurs dans le parc.

Menaces qui guettent les gros carnivores (ex. : grizzli, loup, lynx du Canada)

Les gros carnivores émerveillent les visiteurs et les résidents. Pour que ces espèces puissent continuer d'exister, il faut des habitats productifs qui fonctionnent adéquatement, et ceux-ci dépendent à leur tour du degré de tolérance et de sensibilisation des êtres humains. Ces animaux ont besoin de vastes territoires composés d'habitats diversifiés. Or, le parc ne peut répondre que partiellement à ce besoin. Aussi bon nombre d'espèces traversent les limites du parc pour gagner des secteurs où elles ne sont plus protégées par les lois et les règlements du parc. La stratégie de conservation

des carnivores du Fonds mondial pour la nature et l'initiative de conservation *Yellowstone to Yukon* accordent une importance prioritaire à la conservation des gros mammifères de la région.

Dégradation des écosystèmes aquatiques

L'aménagement de réservoirs, le contrôle des inondations, la construction de routes et de voies ferrées et l'introduction d'espèces de poissons non indigènes, tous ces facteurs ont eu un effet négatif sur les ressources aquatiques et sur le débit naturel de nombreux cours d'eau du parc. Ces changements ont à leur tour nuï à la santé de certaines espèces de poissons indigènes, d'invertébrés aquatiques et d'habitats riverains.

Accoutumance des animaux sauvages

Les animaux réagissent aux changements qui surviennent dans leur environnement. À mesure que s'intensifie la fréquentation dans le parc et dans les secteurs avoisinants, à mesure que nous modifions les habitats et que nous en chassons les prédateurs, certaines espèces d'animaux s'adaptent aux changements par des moyens qui engendrent des conflits. Les conflits entre animaux sauvages et êtres humains, de même que les mesures prises pour gérer le problème, entraînent souvent la mort de certains animaux. Les espèces sensibles aux perturbations évitent les secteurs très fréquentés par les gens et réduisent ainsi la superficie de leur habitat.

La cause sous-jacente de la plupart des menaces est reliée à l'impact de l'activité humaine, d'où la nécessité de gérer la fréquentation et de collaborer avec d'autres intervenants au-delà des limites du parc pour préserver la santé des écosystèmes.

Le parc a déjà pris des mesures pour atténuer bon nombre de ces menaces : amélioration des pratiques de gestion des déchets, élimination de l'empoisonnement des lacs, fermeture des routes de l'arrière-pays, fermetures temporaires et permanentes de secteurs pour protéger des espèces vulnérables, élaboration de plans pour améliorer l'épuration des eaux usées, introduction d'un programme de brûlages dirigés, progrès accomplis dans la lutte contre les espèces végétales non indigènes et gestion de l'environnement en collaboration avec d'autres administrations. Ces initiatives constituent une assise solide pour la remise en état, le maintien et la gestion futurs des habitats.

3.3 Vision de l'intégrité écologique

Le parc national Yoho du Canada protège et maintient la diversité biologique naturelle de cette partie des Rocheuses. Le parc est l'exemple vivant d'un régime qui protège les valeurs écologiques et qui fait une place aux activités humaines de niveaux et de types appropriés. Les écosystèmes du parc, de même que les espèces indigènes et les processus naturels qui en font partie, peuvent évoluer librement. Le parc et les écosystèmes naturels de la région qui l'entoure s'appuient mutuellement.

Pour maintenir l'intégrité écologique du parc dans un monde en constante évolution, Parcs Canada entend mettre l'accent sur les mesures suivantes :

- promouvoir des études scientifiques qui enrichissent notre connaissance de l'intégrité écologique du parc et des secteurs avoisinants, y participer et mener des recherches concernant l'effet des activités humaines sur l'écosystème;
- gérer ou atténuer les facteurs de perturbation qui réduisent la diversité biologique ou qui dégradent la santé de l'écosystème;
- appliquer les principes de la gestion écosystémique à la prise de décision;
- rétablir les processus écologiques, en accordant la priorité aux mesures susceptibles de procurer des avantages écologiques importants;
- travailler de concert avec d'autres gestionnaires fonciers, les propriétaires voisins et des organismes publics intéressés par la question, afin de promouvoir la viabilité de l'écosystème et de renseigner la communauté humaine des écosystèmes du centre des Rocheuses et de l'est des Kootenays; et
- s'efforcer de mieux comprendre les processus des écosystèmes, l'histoire du territoire, les enjeux associés à la conservation et les possibilités de gérance pour les gens qui visitent, qui occupent ou qui utilisent le parc national Yoho du Canada et les secteurs avoisinants.

3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique

L'intégrité écologique dépend des choix informés de gens dont le comportement et les décisions influent sur la quasi-totalité des écosystèmes de la planète. Il importe de nouer des liens avec la population canadienne, les résidents, les visiteurs, les entreprises et les gestionnaires fonciers voisins afin de les inciter à se partager la gérance des parcs nationaux. Pour cette raison, Parcs Canada entend faire des communications une partie intégrante de tout objectif stratégique exposé dans le présent plan directeur. Cette section met en relief les mesures prises pour aider les gens à comprendre l'intégrité écologique et ses incidences. Le lecteur trouvera la description d'autres initiatives de communications dans les chapitres suivants, notamment dans « Un lieu pour les gens ».

3.4.1 Objectif stratégique

Les Canadiens comprennent les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc national Yoho du Canada.

3.4.2 Objectifs

Communiquer les messages clés de l'intégrité écologique à un public plus vaste en partageant cette responsabilité avec d'autres.

Veiller à ce que la population canadienne voie le parc comme élément d'un réseau intégré d'aires protégées évoluant à l'intérieur d'un écosystème régional.

3.4.3 Mesures clés

1. Élaborer un programme de communications sur l'intégrité écologique :
 - qui cible des publics clés;
 - qui sollicite la participation des employés du parc, des chercheurs, des résidents, des entreprises du parc et des gestionnaires fonciers régionaux;
 - qui présente de l'information sur les principaux enjeux liés aux écosystèmes; et
 - qui favorise le partage des responsabilités en matière de gérance environnementale.
2. Présenter les messages suivants :
 - la complexité et la nature dynamique des écosystèmes;
 - le rôle de Yoho dans le maintien de la santé écologique, sociale et économique des écosystèmes du centre des Rocheuses et de l'est des Kootenays et sa fonction en tant que point de repère écologique de ces écosystèmes; et
 - l'importance de la gestion écosystémique.
3. Mettre l'accent sur les possibilités de voir et de découvrir d'importants éléments de l'écosystème du parc.
4. Développer le site Web du parc afin d'y ajouter de l'information sur la recherche et l'intégrité écologique.
5. Élaborer des stratégies de communications sur des enjeux particuliers liés à la mortalité de la faune, aux corridors fauniques régionaux, aux ressources aquatiques, aux brûlages dirigés et à la gérance environnementale.

3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux

Le parc national Yoho du Canada est indissociable des terres qui l'entourent. En raison de sa superficie, de sa configuration et du fait qu'il n'a pas été créé à l'origine dans le dessein de protéger les écosystèmes, Yoho doit à tout prix miser sur la coopération régionale pour atteindre ses objectifs d'intégrité écologique et de biodiversité. Dans ce contexte, l'objectif d'intégrité écologique du parc doit être réaliste. Le but de Parcs Canada consiste à maintenir les niveaux d'intégrité actuels et à travailler en vue de les améliorer, dans la mesure du possible.

3.5.1 Objectif stratégique

Planification et gestion intégrées dans les écosystèmes de l'est des Kootenays et du centre des Rocheuses.

3.5.2 Objectifs

Nouer des rapports et échanger de l'information avec les organismes, les particuliers et les groupes d'intérêts qui font partie de l'écosystème régional.

Travailler à l'atteinte d'objectifs communs.

3.5.3 Mesures clés

Voir aussi la section 8.5 – Coordination régionale

1. Travailler avec le Groupe de liaison inter-organismes de l'écosystème du centre des Rocheuses et le British Columbia Interagency Management Committee (Comité multipartite de gestion de la Colombie-Britannique CMGCB), afin de respecter les priorités au chapitre de la recherche, de l'éducation et de la gestion à l'échelle de l'écosystème régional.
2. Travailler avec les gestionnaires fonciers de la Colombie-Britannique afin d'accroître la connectivité des habitats fauniques entre le parc et les terres avoisinantes, y compris les vallées du cours supérieur de la Blaeberry, de la Beaverfoot et de la Kootenay.
3. Travailler en collaboration avec le Rocky Mountain Grizzly Bear Planning Committee (Comité de planification de la gestion du grizzli des Rocheuses), afin de conserver et de gérer les populations de grizzlis à l'échelle interrégionale et internationale.
4. Participer plus activement à la prise de décisions locales et régionales touchant à l'utilisation des terres dans la région de l'est des Kootenays (ex. : mise en oeuvre du plan d'utilisation des terres de l'est des Kootenays).
5. Participer avec le ministère des Forêts à l'examen de l'approvisionnement en bois d'oeuvre et à la planification de la gestion des forêts.
6. Entreprendre des recherches conjointes qui portent sur des questions touchant aux écosystèmes régionaux (ex. : projet de recherche sur les ours des versants ouest).
7. Travailler de concert avec d'autres organismes de gestion foncière afin de réduire le nombre de routes longeant les réserves intégrales du parc ou traversant les secteurs clés des écosystèmes régionaux, particulièrement dans les environs du cours supérieur de la Beaverfoot et de la Blaeberry.
8. Travailler en collaboration avec des organismes provinciaux et fédéraux à surveiller l'impact de l'activité industrielle, surtout l'abattage d'arbres, sur l'hydrologie et la qualité de l'eau dans le réseau de la rivière Beaverfoot.
9. Appuyer les projets de Système d'information géographique (SIG) et les initiatives de recherche qui mettent l'accent sur les changements du paysage.

3.6 Diversité biologique

La biodiversité d'un parc représente un élément clé de son intégrité écologique. Le meilleur moyen de protéger l'intégrité écologique consiste à maintenir la biodiversité naturelle. Cette diversité se manifeste sous plusieurs formes, notamment la génétique, les espèces, les communautés et les paysages. Pour assurer la viabilité continue de la biodiversité, il faut accorder une attention spéciale à chacun de ces éléments.

- La diversité des paysages s'entend de tous les écosystèmes d'un secteur, des communautés végétales et animales ainsi que de l'habitat physique.
- La diversité des communautés désigne toutes les espèces qui vivent réunies dans un habitat donné.
- La diversité des espèces s'entend de la variété des végétaux et des animaux d'un secteur donné.
- La diversité génétique désigne les variations dans la composition génétique des individus d'une même espèce.

La biodiversité est reliée aux processus écologiques, comme le feu, les inondations, les avalanches, la prédation, la pollinisation, la dispersion des graines et le broutement. Ces processus naturels doivent également être préservés, tout comme le milieu physique qui engendre et soutient la diversité de la vie.

3.6.1 Objectif stratégique

La diversité biologique est maintenue à divers degrés – génétique, espèces, communautés et paysages.

3.6.2 Objectifs

Maintenir la diversité biologique des paysages et des communautés, y compris les processus écologiques.

Maintenir et rétablir des populations viables de toutes les espèces indigènes, y compris la diversité génétique au sein d'une même espèce.

Protéger, maintenir ou rétablir les ressources génétiques, les espèces et les communautés biotiques rares, vulnérables, menacées ou en danger de disparition.

Veiller à ce que les perturbations naturelles (ex. : vent, inondations, avalanches, broutement) suivent leur cours normal.

3.6.3 Mesures clés

1. Surveiller l'état des espèces vulnérables, rares, menacées et en danger de disparition dans le parc.
2. En collaboration avec d'autres groupes et organismes gouvernementaux, élaborer des programmes de rétablissement et de gestion pour les espèces vulnérables, rares, menacées et en danger de disparition.
3. Rédiger des rapports d'étape sur les espèces pour fins d'étude au regard du *projet de loi sur les espèces en péril*.
4. Voir à ce que les programmes de surveillance, de recherche et de gestion tiennent compte de tous les éléments de la diversité biologique, y compris les ressources aquatiques, les carnivores, les ongulés, les petits mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les invertébrés.
5. Maintenir la fonction et la structure écologiques des écorégions montagnarde, subalpine et alpine, en mettant un accent particulier sur les secteurs touchés par l'aménagement et la fréquentation.

3.7 Qualité de l'air

La qualité de l'air est menacée principalement par les activités industrielles qui se déroulent à proximité, la fumée des feux de forêt, les trains au ralenti et la circulation dense de la Transcanadienne. Outre les questions liées à la qualité de l'air, l'éclairage artificiel suscite lui aussi des préoccupations grandissantes, les lumières entravant les possibilités d'observation du ciel nocturne.

3.7.1 Objectif stratégique

La qualité de l'air satisfait aux normes les plus élevées qui soient.

3.7.2 Objectifs

Travailler en collaboration avec d'autres intervenants, afin d'éviter que la pollution générée par l'être humain n'entrave la visibilité, la capacité de l'écosystème de soutenir une gamme complète d'espèces naturelles ou la sécurité publique.

Mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement (voir la section 9.0).

3.7.3 Mesures clés

1. Surveiller la qualité de l'air.
2. Régler les problèmes liés aux inversions de température.

3. En collaboration avec d'autres organismes responsables des sciences atmosphériques, surveiller les changements à long terme dans la qualité de l'air et la visibilité, en se servant des parcs nationaux comme points de repère.
4. Réduire les émissions des véhicules et des trains ainsi que d'autres émissions de combustibles fossiles dans le parc.
5. Effectuer des brûlages dirigés dans des conditions qui, dans la mesure du possible, réduisent au minimum le volume, la densité et la durée de stagnation de la fumée dans les secteurs peuplés.
6. Par l'éducation et la diffusion externe, promouvoir la prise de mesures éclairées destinées à protéger les écosystèmes contre la dégradation causée par les changements mondiaux.
7. Encourager la collectivité à utiliser des appareils d'éclairage fonctionnels qui ne nuisent pas à l'environnement naturel.

3.8 Géologie et relief

Le parc national Yoho du Canada protège des caractéristiques géologiques et physiographiques d'importance nationale et mondiale, notamment les gisements de fossiles à carapace souple des schistes argileux de Burgess, dans la formation de Stephen, et le Complexe de la rivière Ice.

La construction routière et ferroviaire pose la plus grande menace au relief et aux processus physiques du parc national Yoho du Canada. Le parc renferme un certain nombre de sites perturbés, par exemple les carrières d'emprunt utilisées pendant des projets de construction routière antérieurs. Les futurs travaux de réfection de la Transcanadienne suscitent des inquiétudes particulières.

3.8.1 Objectif stratégique

Les processus géologiques, y compris l'érosion et la sédimentation, modèlent le paysage et ses écosystèmes.

3.8.2 Objectifs

Protéger les caractéristiques géologiques et paléontologiques spéciales.

Remettre en état le relief et les processus physiques connexes du parc et les protéger contre les impacts de l'aménagement et de la fréquentation.

Prendre en considération l'impact des décisions de gestion sur le relief à l'extérieur du parc.

3.8.3 Mesures clés

1. Accorder une protection spéciale aux gisements fossilifères des schistes argileux de Burgess ainsi qu'aux grottes et au Complexe de la rivière Ice.
2. De concert avec d'autres groupes intéressés, évaluer le degré de compréhension des ressources géologiques du parc; déterminer les priorités au chapitre de la recherche.
3. Élaborer un plan à long terme pour l'extraction de gravie :
 - réduire au minimum l'utilisation d'agrégats et d'abrasifs;
 - éviter de perturber les caractéristiques naturelles ainsi que les reliefs rares ou fragiles;
 - remettre en état les sites perturbés; et
 - dans la mesure du possible, obtenir de l'extérieur du parc des matériaux de construction de sources appropriées.
4. Remettre en état les sites perturbés.

3.9 Écosystèmes aquatiques

Les pratiques de gestion adoptées par le passé ont entraîné une dégradation appréciable de l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques. Bon nombre de facteurs y ont contribué, notamment l'introduction d'espèces de poissons non indigènes, le déversement de nutriments et d'autres substances chimiques dans l'eau, la pollution venant des routes et du chemin de fer, les projets de construction et les mesures de contrôle des inondations. Il se peut aussi que la construction de barrages en aval des cours d'eau et l'extraction des ressources aient nui aux systèmes aquatiques du parc.

3.9.1 Objectif stratégique

La structure et la fonction naturelles des écosystèmes aquatiques sont préservées.

3.9.2 Objectifs

Préserver la qualité de l'eau, les niveaux d'eau et les régimes d'écoulement en maintenant la variabilité naturelle.

Gérer la fréquentation de façon que les visiteurs puissent découvrir le parc et en profiter sans toutefois menacer l'intégrité des écosystèmes aquatiques.

3.9.3 Mesures clés

Inventaire et surveillance

1. Faire l'inventaire des ressources aquatiques.
2. Recueillir des données de référence.
3. Surveiller les espèces de poissons indigènes et non indigènes, les invertébrés, les algues, les amphibiens et la sauvagine.

Remise en état des écosystèmes aquatiques

4. Délimiter les habitats aquatiques dans le but d'en entreprendre la remise en état.
5. Délimiter les bassins d'eau qui peuvent servir de points de référence – y interdire la pêche à la ligne, en protéger ou en régénérer l'habitat et promouvoir la recherche à long terme.
6. Voir à ce que les travaux de modification nécessaires des cours d'eau n'entraînent ni envasement, ni perte d'habitat, ni changement dans le débit de l'eau.
7. Réduire au minimum les effets des couloirs de transport et d'autres ouvrages (buses, canalisation des cours d'eau, culées) sur les changements saisonniers dans le débit et le niveau de l'eau.
8. Travailler avec les gestionnaires fonciers voisins afin de régler les problèmes régionaux liés aux écosystèmes aquatiques.
9. À titre expérimental, rétablir des espèces de poissons indigènes et des populations d'invertébrés.
10. Réduire au minimum les effets des installations sanitaires de l'arrière-pays sur la qualité de l'eau.

Pêche à la ligne

La pêche sportive continuera d'être autorisée. Les décisions de gestion tiendront compte de la nécessité d'assurer la viabilité des populations de poissons indigènes. La gestion des écosystèmes aquatiques devra donc se faire à l'aide d'une approche plus complète.

11. Appliquer des règlements visant à protéger les poissons indigènes.
12. Restructurer le calendrier des saisons de pêche afin de protéger les espèces indigènes pendant le frai.
13. Dans les lacs où cohabitent des espèces indigènes et des espèces non indigènes, envisager la remise à l'eau obligatoire des prises pour protéger les espèces indigènes.

Communications

14. Offrir aux visiteurs du parc l'occasion de se renseigner sur les écosystèmes aquatiques.
15. Voir à ce que les visiteurs comprennent comment ils peuvent réduire leur impact sur les ressources aquatiques du parc.

3.10 Végétation

Pendant des milliers d'années, la végétation du parc a évolué sous l'action de la foudre ainsi que de facteurs climatiques, géologiques et humains. Abstraction faite de l'importance qu'elle revêt en soi, la végétation joue un rôle essentiel en procurant nourriture, abri et protection aux animaux sauvages.

Comme c'est le cas pour toutes les composantes de l'écosystème, la végétation est un élément dynamique. Les plantes du parc réagissent à des perturbations naturelles telles le feu, les inondations, le broutement, les avalanches, les bourrasques, les infestations d'insectes et les maladies. En outre, par leur utilisation du feu, les Communautés autochtones ont agi sur la végétation du parc dans certains secteurs; les mesures actuelles de gestion de la végétation tiennent compte de cette pratique.

Dans le parc national Yoho du Canada, la perturbation des processus naturels a entraîné les conséquences suivantes :

- diminution constante de la superficie occupée par des éléments essentiels de l'écosystème, comme la forêt clairsemée, les prés montagnards et les peuplements de jeune forêt;
- perte de biodiversité;
- écarts entre l'âge et le type de végétation dans le parc et sur les terres adjacentes;
- risque accru de feux échappés par suite de l'accumulation de combustibles;
- invasion d'espèces non indigènes comme l'euphorbe érule et la rouille vésiculeuse du pin; et
- introduction d'espèces de mauvaises herbes non indigènes dans de nombreux secteurs de l'arrière-pays par l'entremise des chevaux et de leur fourrage.

Le parc national Yoho du Canada s'est doté d'un plan de gestion du feu qui prévoit la suppression de tous les incendies causés par l'être humain ou la foudre dans des secteurs précis. Ce plan présente également un programme de brûlages dirigés.

3.10.1 Objectif stratégique

Ce sont les processus naturels qui déterminent la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

3.10.2 Objectifs

Préserver et rétablir le rôle du feu et d'autres processus écologiques, sauf lorsque sont en jeu la sécurité publique ou la protection des installations du parc et des terres avoisinantes.

Contrôler ou éliminer les espèces non indigènes qui menacent l'intégrité des espèces et des communautés végétales indigènes.

3.10.3 Mesures clés

Inventaire

1. Évaluer la biodiversité naturelle.
2. Déterminer l'état actuel des espèces de plantes rares.

Gestion du feu

3. Tenir compte des objectifs des gestionnaires fonciers voisins dans la planification des brûlages dirigés.
4. De concert avec les gestionnaires fonciers voisins et le gouvernement de la Colombie-Britannique, élaborer une stratégie visant à réduire le risque de propagation de feux échappés au-delà de la limite du parc.

5. En ayant recours à des recherches scientifiques et aux connaissances traditionnelles, déterminer l'effet des activités traditionnelles des Premières nations sur la végétation et la biodiversité.
6. Grâce aux brûlages dirigés et aux feux causés par la foudre, rétablir 50 % du cycle estimé du feu à long terme (c.-à-d. environ 1,75 km² par an).
7. Promouvoir une meilleure compréhension du rôle écologique du feu.

Végétaux non indigènes

8. Tenir un répertoire des espèces de plantes non indigènes.
9. Éliminer les espèces qui menacent l'intégrité des plantes et des communautés végétales indigènes ou en réduire l'aire de distribution.
10. Promouvoir l'utilisation d'espèces végétales indigènes pour l'aménagement paysager des installations du parc et des résidences.
11. Sensibiliser le public au contrôle des plantes non indigènes et l'inciter à s'impliquer davantage dans ce dossier.

Fonction de l'écosystème

12. Offrir un habitat adéquat aux espèces indigènes en préservant la structure et la composition naturelles de la végétation.
13. Surveiller les maladies et les espèces d'insectes forestiers.

3.11 Faune

Le parc national Yoho du Canada sert d'habitat à près de 300 espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens. Il s'y trouve également un grand nombre d'invertébrés, bien que très peu de recherches aient été faites pour en déterminer l'état. Les ongulés, dont le cerf mulet, le cerf de Virginie, le wapiti et le mouflon d'Amérique, sont en nombres limités en raison de l'absence d'habitat montagnard sécuritaire. Bien que la roche et la glace occupent une bonne part de la superficie du parc, il existe à faible altitude de vastes étendues d'habitat de qualité qui soutiennent des carnivores, des ongulés et d'autres espèces. La mortalité d'origine humaine, les perturbations et la fragmentation de l'habitat influent sur la capacité des gros carnivores d'utiliser cet habitat.

Yoho compte tout un éventail d'espèces rares. Les résultats de recherches préliminaires indiquent que le parc sert d'habitat à sept espèces désignées « en péril » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC). En outre, de nombreux animaux figurent sur les listes d'espèces vulnérables de la Colombie-Britannique. Le parc doit à tout prix surveiller certaines espèces pour déterminer leur état et leurs tendances et pour concentrer les mesures de gestion dans les secteurs prioritaires.

L'intensification de l'activité humaine, conjuguée à des changements dans l'écosystème régional, a entraîné les conséquences suivantes :

- perte d'habitat chez les espèces furtives (ex. : grizzli);
- mortalité de la faune par suite de collisions routières et ferroviaires ou de l'accoutumance des animaux;
- disparition d'habitats causée par l'extraction des ressources, l'aménagement et l'altération des profils de la végétation;
- perte ou perturbation de corridors fauniques; et
- perturbation de certaines espèces d'animaux sauvages en période critique (ex. : accouplement ou nidification, croissance des petits, hivernage).

3.11.1 Objectif stratégique

L'écosystème régional soutient des populations viables d'animaux indigènes.

3.11.2 Objectifs

Maintenir des populations viables de grizzlis, de loups, de carcajous et d'autres espèces rares ou fragiles qui sont sujettes à la perte d'habitat.

Maintenir et, si possible, rétablir la qualité et la connectivité des habitats du parc et des terres environnantes dans l'intérêt des animaux.

Rétablir les profils de comportement, la distribution et les populations d'ongulés.

Réduire la mortalité d'origine humaine qui menace la viabilité des populations d'animaux sauvages du parc et de l'écosystème régional.

3.11.3 Mesures clés

Surveillance de la faune

1. Surveiller les populations et les habitats d'indicateurs choisis ou d'espèces animales fragiles.
2. De concert avec les organismes provinciaux, surveiller les populations fauniques communes et déterminer les tendances démographiques qui se dessinent.
3. Surveiller les oiseaux dans des habitats qui ont été altérés par l'activité humaine ou qui risquent de l'être (ex. : prairies, zones humides, forêts de trembles).
4. Étudier les effets de l'activité humaine et de la fragmentation de l'habitat sur les petits mammifères, les reptiles et les invertébrés.
5. Étudier la situation historique et la répartition des animaux sauvages dans les écosystèmes régionaux.
6. Cerner des stratégies de conservation pour les espèces identifiées dans la future *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*.

Sécurité de l'habitat

7. Fixer des objectifs en matière de sécurité de l'habitat pour le grizzli dans un délai d'un an.
8. Faire des recherches sur les besoins en habitat des espèces les plus sujettes aux perturbations en hiver ainsi que sur les effets cumulatifs qu'elles subissent.
9. Déterminer les besoins en habitat des animaux fragiles en période d'accouplement, de rut, de mise bas et de nidification; empêcher que l'activité humaine n'entre en contradiction avec ces besoins.
10. Délimiter les meilleurs territoires de mise bas du carcajou; empêcher que l'activité humaine à la fin de l'hiver ne vienne détériorer cet habitat.
11. Encourager les administrations provinciales voisines à recréer des habitats sécuritaires dans l'intérêt de populations viables de carnivores furtifs.

Mortalité de la faune

12. Dans les cinq prochaines années, travailler à réduire d'au moins 25 % le taux de mortalité des gros mammifères par suite de collisions routières ou ferroviaires. Se concentrer en particulier sur les secteurs suivants :
 - Transcanadienne, secteur du poste d'entrée ouest (été et automne);
 - Transcanadienne, secteur des plaines Ottertail (été et automne); et
 - Voie ferrée du Canadien Pacifique (hiver : loup; autres saisons : wapiti, chevreuil, ours noir).
13. Poursuivre les discussions multipartites dans le but de réduire la mortalité sur d'autres voies de circulation de l'écosystème élargi.
14. Voir à ce que le nombre de grizzlis tués par suite de l'activité humaine soit réduit chaque année à moins de 1 % de la population du parc.
15. Mettre à jour et exécuter le plan de gestion des conflits entre animaux sauvages et êtres humains.

Connectivité des habitats

16. Rétablir les corridors fauniques essentiels dans les points étroits (ex. : Field, camping Kicking Horse, camping du Pic-Chancellor, camping du Ruisseau-Hoodoo, col Kicking Horse, établissements d'hébergement et autres installations du parc).
17. Participer à d'importantes initiatives de planification et de recherche, comme le projet *Yellowstone to Yukon*.
18. Travailler en collaboration avec les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta afin de faciliter le déplacement du loup dans la vallée du Columbia et la vallée Crownsnest.
19. Créer des outils de mesure du rendement pour évaluer le degré de réussite des projets de protection des carnivores.

Préservation, protection et rétablissement de l'habitat faunique

20. Délimiter les sites fragiles, comme les zones humides, les territoires d'hivernage, les habitats d'espèces en danger de disparition et d'autres habitats spéciaux, et accroître la protection qui leur est accordée.
21. En collaboration avec d'autres administrations, favoriser la protection d'écosystèmes rares dans la vallée du Columbia.
22. Maintenir les conditions nécessaires à la survie d'une bande de loups dans le parc.

3.12 Corridor faunique de la Kicking Horse

Le plan directeur a notamment pour objectif prioritaire de rétablir les principaux corridors fauniques. À cet égard, le corridor de la rivière Kicking Horse, entre le col Kicking Horse et la limite ouest du parc, revêt une importance particulière. La Transcanadienne, la voie ferrée, le village de Field, l'écurie de Parcs Canada, les établissements de logement commercial périphérique et les terrains de camping de Parcs Canada sont tous situés à l'intérieur de cet étroit corridor. Ces installations restreignent les déplacements des gros carnivores et d'autres animaux fragiles dans le parc national Yoho du Canada.

3.12.1 Objectif stratégique

Les animaux sauvages traversent librement le corridor de la Kicking Horse.

3.12.2 Objectifs

Mettre en oeuvre le *Plan communautaire de Field*.

Réduire le tracé des installations aménagées le long des pentes inférieures et dans le fond des vallées.

Accroître les possibilités de déplacement des animaux sauvages.

Réduire la mortalité sur les tronçons les plus risqués de la voie ferrée et de la Transcanadienne.

Accroître la connectivité des habitats dans les secteurs les plus importants.

3.12.3 Mesures clés

Voir également la section 3.11.3 (Mortalité de la faune et connectivité des habitats) et la section 6.0 (Transports et services publics).

1. Fermer la route 1A.
2. Réduire le tracé du camping Monarch et de l'écurie de Parcs Canada.
3. Élaborer pour la gestion du corridor faunique de la Kicking Horse un plan intégré qui traite de diverses questions, notamment la fréquentation, le transport, la mortalité de la faune, de même que l'emplacement et l'utilisation de l'infrastructure.

3.13 Indicateurs de l'intégrité écologique

Pour évaluer l'efficacité des mesures exposées dans le présent chapitre, Parcs Canada aura recours à une série d'indicateurs, c'est-à-dire à certains éléments de l'écosystème qui sont sensibles au changement ou qui reflètent la santé globale de l'écosystème. Les indicateurs doivent aussi représenter différentes échelles et différents laps de temps – depuis les espèces jusqu'aux paysages, depuis le court terme jusqu'au long terme. En comparant la santé d'un indicateur à une cible ou à un niveau souhaité, les chercheurs peuvent évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'intégrité écologique du parc.

Cette approche est tirée directement du *Rapport sur l'état des parcs*, qui cerne trois domaines où doit être évaluée l'intégrité écologique : la biodiversité, les fonctions de l'écosystème et les stress ou facteurs de perturbation. Les indicateurs choisis permettront au parc national Yoho du Canada d'évaluer les progrès qu'il a accomplis dans ces domaines.

Grâce à un programme de recherche et de surveillance, les indicateurs et les cibles aideront également le parc national à respecter l'obligation qu'il a contractée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, soit d'évaluer les effets cumulatifs de la fréquentation.

Bon nombre des mesures exposées dans ce chapitre visent l'établissement de cibles ou d'objectifs ou la comparaison de ces cibles aux indicateurs. Dans les cas où il n'existe pas suffisamment d'information pour établir une cible, les mesures préconisées visent plutôt la cueillette de données pour remédier aux lacunes. Dans d'autres cas, les mesures ont pour but de surveiller l'état actuel de l'indicateur par rapport à la cible établie. Dans l'année à venir, le parc peaufinera les indicateurs exposés au tableau 1 pour évaluer l'intégrité écologique. Cette liste sera mise à jour à intervalles réguliers.

L'objectif de Parcs Canada sera de maintenir l'intégrité à son niveau actuel et de s'efforcer d'améliorer la situation.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
GÉOLOGIE ET RELIEF		
Schistes argileux de Burgess	Élaboration d'un plan pour la protection des gisements fossilifères dans un délai de deux ans	Le plan provisoire est terminé.
Sites perturbés	Remise en état d'un site par année	Les priorités ont été cernées pendant l'inventaire des sites perturbés.
ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES		
Espèces de poissons indigènes	a) préservation des espèces de poissons indigènes dans les eaux du parc b) réintroduction d'espèces indigènes prioritaires c) autonomie des stocks réintroduits	Les travaux préliminaires ont été entamés.
Degré de connectivité naturelle des bassins d'eau et des zones humides	Rétablissement de la connectivité là où il convient de le faire	Les travaux préliminaires ont été entamés.
Pourcentage de distribution des stocks de poissons non indigènes qui font concurrence aux stocks indigènes	Réduction de l'aire de distribution des espèces non indigènes lorsque celles-ci font concurrence aux espèces indigènes	Il faut délimiter les sites exacts et fixer des cibles.
Écosystèmes aquatiques régionaux en santé	Élaboration d'un plan multipartite de protection du cours supérieur des rivières Kootenay et Beaverfoot (dans un délai de 5 ans)	Rien n'a encore été fait jusqu'ici.
Qualité de l'eau	Objectifs de base en matière d'épuration des eaux usées à Field : <ul style="list-style-type: none"> • Coliformes fécaux <ul style="list-style-type: none"> – <20/100 ml (fin de canalisation) – <2/100 ml (fin de zone mixte) • Phosphore – <0,005 mg/l • pH – niveaux naturels • DBO5 – <10 mg/l (été) • Total des solides en suspension – <10 mg/l • NH₃N Été – <1 mg/l • Hiver – <5 mg/l 	Afin d'atteindre les cibles modèles établies pour la station d'épuration de Field, il faudra adopter une approche pour la mise à niveau graduelle des infrastructures et l'amélioration à long terme des procédures de fonctionnement. À court terme, Parcs Canada veillera à ce que les améliorations permettent à la station d'épuration d'ex-céder les normes fédérales et provinciales les plus rigoureuses qui soient.
VÉGÉTATION		
Cycle du feu moyen à long terme	Rétablissement de 50 % du cycle estimé ou d'approximativement 1,75 km ² par an grâce à des brûlages dirigés et à des feux naturels	L'ébauche du plan de gestion de la végétation est terminée. Le programme de brûlages dirigés est en cours.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
VÉGÉTATION		
Superficie occupée par la forêt clairesemée, les prés montagnards et les peuplements de jeune forêt	Définition de cibles acceptables pour la quantité et la répartition de ces communautés végétales dans un délai de 3 ans	La superficie de tous les peuplements diminue en raison de l'absence du feu.
Étendue des populations végétales non indigènes	Définition de cibles propres à chaque site dans un délai d'un an	Les espèces non indigènes se propagent. Le parc a mis en place un programme de lutte antiparasitaire intégrée.
Superficie de la prairie dans l'écorégion montagnarde	Inversion du processus de dégradation de l'habitat de la prairie	Il faut poursuivre les travaux pour quantifier l'accroissement de superficie souhaité pour l'habitat de la prairie.
Gestion de la forêt à l'échelle régionale	En collaboration avec le ministère des Forêts et de l'Environnement de la Colombie-Britannique, choix d'indicateurs qui révèlent : <ul style="list-style-type: none"> • les changements dans la proportion et la répartition des types d'habitat • les changements dans le rythme de la succession • la réduction des combustibles, l'aménagement de coupe-feu et la remise en état du paysage le long des limites communes. 	Des discussions ont été amorcées avec divers organismes.
FAUNE		
Espèces vulnérables, fragiles, menacées et en danger de disparition	Présence d'espèces figurant sur les listes provinciales ou nationales	Des travaux multipartites de recherche sur le grizzli sont en cours.
Efficacité de l'habitat du grizzli	Voir tableau 2, section 5.7, pour les objectifs en matière d'efficacité de l'habitat. Maintenir ou améliorer les objectifs d'efficacité de l'habitat	Le modèle d'efficacité de l'habitat est un outil utile mais il n'est pas le seul pour orienter la gestion de l'activité humaine.
Sécurité de l'habitat du grizzli	Définition des objectifs de sécurité de l'habitat du parc dans un délai d'un an Concertation avec les gestionnaires fonciers voisins afin de délimiter et de gérer les zones de sécurité importantes à l'échelle régionale	Des discussions multipartites ont été entamées par le Rocky Mountain Grizzly Bear Planning Committee (Comité de planification de la gestion du grizzli des Rocheuses). La situation du parc a été évaluée.
Zones-liaison du grizzli	Création de zones-liaisons efficaces dans le parc et dans la région	Voir ci-dessus.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

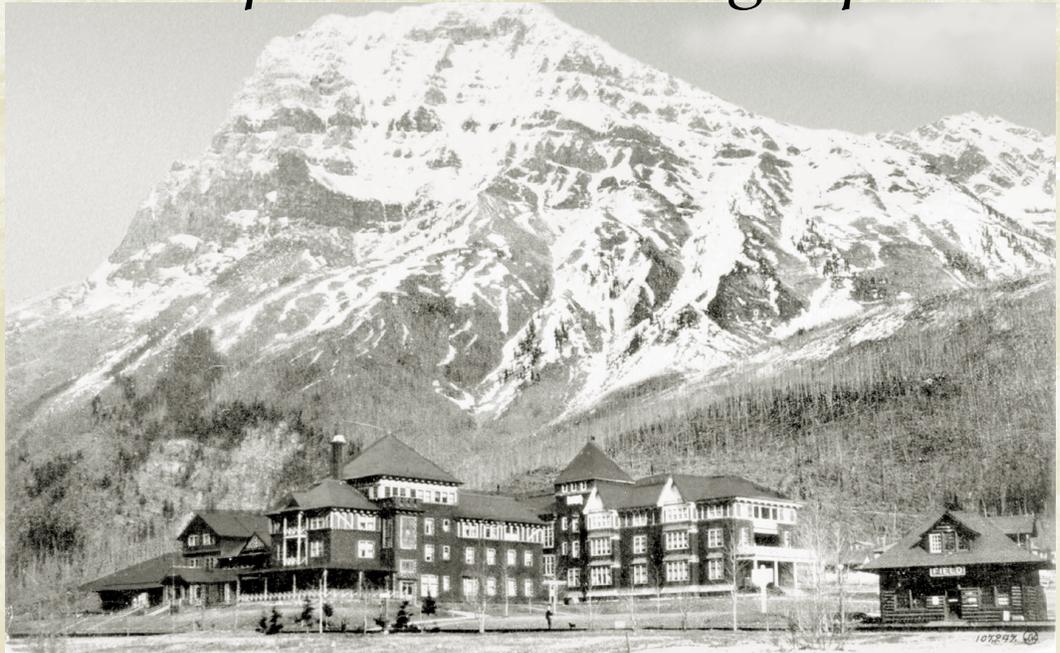
INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
FAUNE		
Connectivité des habitats pour les gros carnivores	Mise en oeuvre de stratégies pour le parc dans un délai de 5 ans. Concertation avec les gestionnaires fonciers voisins pour gérer les corridors fauniques régionaux	Les corridors les plus importants ont été délimités.
Corridor de la Kicking Horse	Amélioration des possibilités de déplacement des animaux sauvages dans le corridor	Les mesures à prendre figurent dans le Plan communautaire de Field. Des mesures précises seront exposées dans la stratégie sur la gestion de la vallée de la Kicking Horse.
Mortalité de gros mammifères par suite de collisions routières et ferroviaires	Efforts déployés pour réduire de 25 % la mortalité le long des couloirs de transport	Certains travaux d'atténuation ont été entrepris. Les tronçons les plus risqués sont bien délimités et les problèmes saisonniers sont bien compris.
Mortalité annuelle du grizzli	Mortalité d'origine humaine inférieure à 1 % à l'échelle du parc	La mortalité du grizzli est actuellement inférieure à 1 %.
Diversité des oiseaux chanteurs	Présence de toutes les espèces indigènes	Certaines activités de surveillance ont été entreprises.
Démographie de la population de wapitis et de chèvres de montagne (taux de recrutement, densité et rapport femelle-petits)	Détermination des tendances démographiques pour les deux espèces dans un délai de 5 ans	Des travaux de surveillance préliminaires sont en cours.
Objectifs d'efficacité de l'habitat (loup) et modèles de qualité de l'habitat (lynx du Canada)	Création de modèles de qualité de l'habitat du lynx dans un délai de 5 ans Établissement de l'objectif d'efficacité de l'habitat du loup et du lynx dans un délai de 5 ans	Des travaux de recherche et d'analyse de fond sont en cours.
Conflits entre animaux et humains	Réduction du nombre de conflits	Des travaux préliminaires sont en cours.
COMMUNICATIONS		
Compréhension des enjeux liés à l'intégrité écologique	Meilleure compréhension des questions touchant à l'intégrité écologique par les résidents de la région	Parcs Canada se servira des données de référence de 1993 et de l'enquête Angus Reid.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	OBSERVATIONS
QUALITÉ DE L'AIR		
Problèmes intermittents de qualité de l'air à Field	Réduction du nombre d'incidents	Parcs Canada a besoin de données de référence, d'un programme de surveillance continue et d'une stratégie pour réduire au minimum les problèmes périodiques associés à la qualité de l'air.
ÉCOSYSTÈMES RÉGIONAUX		
Planification des unités de gestion du paysage	Soutien accordé aux plans régionaux conjoints pour les secteurs touchant au parc. Organisation, à l'intention des gestionnaires fonciers de l'est des Kootenays, d'un forum qui met l'accent sur les priorités communes de l'écosystème	Parcs Canada a commencé à travailler en collaboration avec le Provincial Interagency Management Committee (comité multipartite de gestion de la province).



*Un lieu
d'importance
historique, culturelle
et paléontologique*



4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE, CULTURELLE ET PALÉONTOLOGIQUE

4.1 Aperçu

Véritable pont entre le passé et le présent, notre patrimoine culturel nous aide à découvrir l'expérience humaine et à comprendre qui nous sommes en tant que Canadiens. Le parc national Yoho du Canada réunit de nombreuses ressources culturelles, notamment 114 sites archéologiques connus, 2 lieux historiques nationaux, 5 édifices fédéraux du patrimoine, une gare ferroviaire patrimoniale, de nombreux objets et archives historiques ainsi que divers paysages et caractéristiques culturels. Yoho abrite d'autres bâtiments d'importance locale ou régionale et une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques, commémorant E. G. Deville, un personnage d'importance historique nationale.

En 1986, un tronçon de 67 km de la Kicking Horse a été classé rivière du patrimoine canadien. Ce cours d'eau a été choisi parce qu'il représentait bien l'environnement du versant ouest de la Ligne continentale de partage des eaux et qu'il était associé à l'histoire des transports du Canada. Il doit aussi son statut à ses excellentes possibilités récréatives et à son panorama exceptionnel.

Les schistes argileux de Burgess recèlent l'un des gisements fossilifères les plus importants du monde. Ils révèlent comme nul autre la biologie de l'évolution et les formes de vie du Cambrien. Depuis 10 ans, ces gisements suscitent l'intérêt croissant du public et des scientifiques.

Divers enjeux entourent les schistes argileux de Burgess : protection des fossiles, gestion des activités de recherche, accès aux collections et randonnées guidées. Après des années de fouilles, la poursuite des activités risque de détruire la partie la plus riche des strates fossilifères et de restreindre les possibilités de recherche futures. Si les strates fossilifères les plus riches continuent d'être dépouillées, elles courent le risque de perdre une importante partie de leur valeur scientifique.

Les collections de fossiles de Parcs Canada sont actuellement préservées par le Musée royal de l'Ontario, la Commission géologique du Canada et le Musée royal Tyrell. Ces collections doivent être bien conservées et demeurer accessibles aux chercheurs et au public.

La Yoho-Burgess Shale Foundation a conclu avec Parcs Canada une entente qui lui permet d'organiser des randonnées guidées jusqu'aux schistes argileux de Burgess. Cet accord, qui est revu tous les cinq ans, expose certaines conditions, telles que le nombre maximal de randonnées et le nombre maximal de participants.

Les ressources culturelles du parc national Yoho du Canada font partie d'un patrimoine irremplaçable. Elles sont importantes, non seulement en raison de ce qu'elles représentent en soi, mais aussi en raison de leur contribution à l'importance et à l'identité d'un lieu. Les ressources culturelles sont classées en deux catégories : les ressources de niveau I, désignées d'importance nationale par la Ministre, et les ressources de niveau II, qui revêtent de l'importance à l'échelle locale ou régionale et qui se distinguent par leurs caractéristiques historiques, esthétiques ou environnementales.

Lieux historiques nationaux et plaques commémoratives du parc national Yoho du Canada

Salon de thé des chutes Twin

Col Kicking Horse

E.G. Deville (plaque)

Parcs Canada définit ainsi le terme « ressource culturelle » : « Oeuvre humaine ou endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle, dont la valeur historique a été reconnue ». Il applique cette définition à une vaste gamme de ressources, de sites, de bâtiments, d'ouvrages, d'artefacts et d'archives connexes. Parcs Canada est résolu à cerner, à protéger et à mettre en valeur la vaste gamme de ressources culturelles placées sous sa garde. Cet engagement est corroboré par la *Loi sur les parcs nationaux* (1988), la *Loi sur les lieux et monuments historiques* (1953), la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* (1988), la *Loi sur les archives nationales du Canada* (1987), le *Règlement général sur les parcs nationaux*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) et le *Code de pratique* du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (1996). La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada (1994) régit l'administration des ressources culturelles dans les parcs nationaux et expose les principes de gestion suivants : valeur, intérêt public, compréhension, respect et intégrité.

Parcs Canada collabore avec d'autres agences, organismes, entreprises et particuliers pour gérer les ressources culturelles du parc national Yoho du Canada. Ces intervenants contribuent tous à leur manière à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel unique du parc.

Même si Parcs Canada a effectué plusieurs inventaires de base ces dernières années, il subsiste de nombreux défis à relever. Pour renforcer la protection des ressources culturelles, il faudra effectuer des inventaires plus complets et poursuivre les travaux de recherche. Ces mesures permettront également à Parcs Canada d'exécuter des programmes de mise en valeur qui reflètent adéquatement l'histoire du parc et qui contribuent au tourisme patrimonial.

4.2 Objectifs stratégiques

Les ressources culturelles sont protégées et les thèmes connexes sont mis en valeur.

Parcs Canada et les communautés autochtones travaillent de concert à la protection et à la mise en valeur du patrimoine autochtone dans le parc national Yoho du Canada.

Les valeurs naturelles, historiques et récréatives qui ont donné à la Kicking Horse son statut de rivière du patrimoine canadien sont sauvegardées.

Le site du patrimoine mondial des schistes argileux de Burgess est protégé et mis en valeur.

4.3 Objectifs

Préserver l'intégrité commémorative de tous les lieux historiques nationaux du parc national Yoho du Canada.

Mettre en valeur le patrimoine culturel autochtone en collaboration avec les Premières Nations et les Métis, de façon à respecter leurs traditions et leurs valeurs.

Protéger le patrimoine bâti, les ressources archéologiques, les objets historiques et les archives qui revêtent une importance particulière afin de reconnaître leur valeur comme ressources culturelles irremplaçables.

Inciter le public à mieux comprendre et à respecter le patrimoine culturel en le faisant participer à la gestion, à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles.

4.4 Mesures clés

Gestion des ressources culturelles

1. En collaboration avec les Premières nations et d'autres parties intéressées, élaborer un plan de gestion des ressources culturelles pour le parc national Yoho du Canada.
2. Rédiger des énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin et du Col-Kicking Horse dans un délai d'un an.
3. Se servir des énoncés d'intégrité commémorative pour orienter la protection et la mise en valeur des ressources et leur donner la fonction d'indicateurs de rendement pour le *Rapport sur l'état des parcs*.
4. *Lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin*
 - terminer la rédaction du manuel d'entretien.
 - négocier un nouveau permis d'occupation qui tienne compte des exigences de l'énoncé d'intégrité commémorative.
 - poser une plaque de la CLMHC.
5. *Lieu historique national du Col-Kicking Horse*
 - établir des liens entre ce lieu historique, d'autres cols de montagne et des ressources culturelles connexes.
 - améliorer le programme de mise en valeur du col dans le cadre de futurs travaux de réfection de la route.
6. *E.G. Deville*
 - améliorer la présentation de la plaque de la CLMHC.
 - situer Deville dans l'histoire culturelle du parc national Yoho.
7. Indiquer l'emplacement des lieux historiques nationaux sur des panneaux routiers et sur les cartes du parc.
8. Prendre les mesures prévues dans les *énoncés sur la portée des collections* et les études sur les sites de conservation.
9. Favoriser la conclusion d'ententes avec d'autres musées et établissements d'enseignement pour la protection et la mise en valeur des collections culturelles.
10. De concert avec les Archives nationales du Canada, mettre en oeuvre le protocole de gestion des archives de Parcs Canada.

11. Voir à ce que le processus d'évaluation environnementale tienne compte des ressources culturelles.
12. Promouvoir les partenariats pour améliorer la protection et la mise en valeur des ressources culturelles (ex. : Amis du parc national Yoho du Canada, CP Rail, Conseil communautaire de Field, Premières Nations, Club alpin du Canada, autres organismes communautaires et partenaires du secteur privé).
13. Élaborer un programme de communications qui porte sur diverses questions touchant aux ressources culturelles et qui cible des publics clés.

Ressources archéologiques

14. Mettre à jour la description et l'analyse des ressources archéologiques du parc; présenter les résultats des recherches dans un nouveau format facile à consulter.
15. Solliciter l'apport des Premières Nations lorsqu'il est question de sites archéologiques communautés autochtones.

Patrimoine bâti

16. Poursuivre les recherches sur la description et l'analyse des ressources du patrimoine bâti afin de décrire et d'évaluer les constructions et les ouvrages d'ingénierie.
17. Soumettre à l'évaluation du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) tous les bâtiments fédéraux qui ont au moins 40 ans.
18. Préserver les constructions reconnues ou classifiées par le BEEFP.
19. Faire preuve de leadership dans la réutilisation des édifices fédéraux du patrimoine.
20. Terminer les *plans de conservation et d'entretien du patrimoine bâti* pour tous les bâtiments « classifiés » et « reconnus » du parc national Yoho du Canada.
21. Voir à ce que les contrats conclus avec des tierces parties reflètent les plans de conservation et d'entretien.
22. Mettre en oeuvre le *Plan communautaire de Field*.

Rivière du patrimoine canadien

23. Rehausser le profil de la Kicking Horse en tant que rivière du patrimoine canadien grâce à des alliances, à des événements historiques spéciaux et à des publications (ex. : guides).
24. Préserver les valeurs historiques, naturelles et récréatives qui ont donné à la Kicking Horse son statut de rivière du patrimoine canadien.

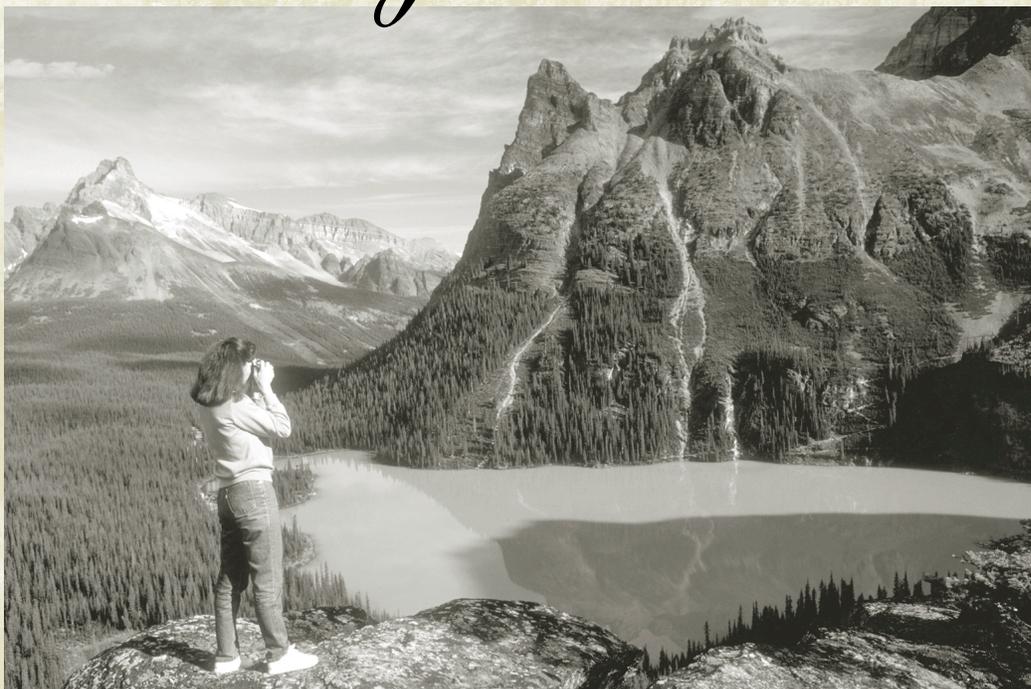
Participation des communautés autochtones

25. Rehausser le profil du patrimoine autochtone en collaboration avec les Premières Nations.
26. Faire des recherches sur les connaissances traditionnelles.
27. Renseigner les Premières Nations sur les grandes évaluations environnementales qui touchent aux ressources culturelles.

Schistes argileux de Burgess

28. Dans un délai de 2 ans, élaborer une stratégie de gestion pour tous les secteurs de zone I des schistes argileux de Burgess.
29. Appuyer des travaux de recherche paléontologique qui réduisent l'impact sur le site, qui font appel à la collaboration d'autres organismes et institutions, qui sollicitent l'apport des chercheurs canadiens et qui respectent l'intégrité écologique du parc.
30. Protéger contre toute fouille une section des gisements fossilifères de la crête Fossil.
31. Mettre à jour le répertoire des collections de fossiles du parc national Yoho du Canada, du Musée royal de l'Ontario et de la Commission géologique du Canada.
32. Travailler de concert avec la Smithsonian Institution de Washington, le Musée royal de l'Ontario et la Commission géologique du Canada dans les buts suivants :
 - permettre au plus grand nombre de chercheurs d'accéder aux collections de fossiles; et
 - adopter une approche conjointe à l'égard de la recherche et de l'interprétation des schistes argileux de Burgess.
33. Tirer parti de toutes les possibilités d'interpréter les collections de fossiles dans l'intérêt du public.
34. Examiner les propositions de recherche conjointement avec le Burgess Shale Research Advisory Committee (Comité consultatif de recherche sur les schistes argileux de Burgess).
35. Respecter les quotas imposés dans l'entente avec la Yoho-Burgess Shale Foundation. Restreindre à 15 le nombre de participants aux randonnées guidées.

Un lieu pour les gens



5.0 UN LIEU POUR LES GENS

5.1 Aperçu

Pour les étrangers, la mention du Canada évoque des visions de sommets enneigés, de pentes couvertes de conifères, de cours d'eau glaciaires et de lacs turquoise. Ces images reflètent la réalité du parc national Yoho du Canada. Ici, les visiteurs découvrent certains des paysages de montagne les plus connus au monde. Des quelque 7 millions de personnes par année qui visitent les parcs nationaux des Rocheuses, environ trois millions traversent le parc national Yoho du Canada. Un tiers d'entre elles s'y arrêtent.

Pour certains touristes, la valeur de ces parcs tient à la possibilité qu'ils offrent de faire l'expérience d'une nature sauvage exceptionnelle. Pour d'autres, ce sont les possibilités de loisirs, comme l'escalade et le ski de fond, qui deviennent la

principale attraction. Quelle que soit la raison du séjour, le défi demeure le même pour Parcs Canada – protéger l'intégrité écologique du parc tout en offrant aux visiteurs l'occasion de vivre une expérience valorisante et agréable.

Parcs Canada s'est donné comme priorité d'offrir au public la possibilité de comprendre le parc et d'en profiter pleinement dans la mesure où leurs activités ne menacent en rien l'intégrité écologique. Dans cette optique, le parc national Yoho du Canada entend prendre les mesures suivantes : favoriser l'organisation d'activités appropriées, planifier et gérer avec soin les installations actuelles; et mettre davantage d'accent sur la mise en valeur du patrimoine.

Les parcs nationaux sont le pivot de l'industrie touristique du Canada. Pour remplir ce rôle tout en protégeant les ressources dont dépend le tourisme, il faut pouvoir compter sur la collaboration d'un certain nombre de particuliers et d'organismes. En travaillant de concert avec l'industrie touristique, le parc national Yoho du Canada sera mieux en mesure d'offrir aux visiteurs une expérience de qualité qui reflète adéquatement les objectifs à long terme de la population canadienne à l'égard de ses parcs et lieux historiques nationaux.

Il ne fait aucun doute que le tourisme donne naissance à plusieurs enjeux de taille. Comment gérer la croissance, notamment l'utilisation diurne? Comment éviter que le tourisme de la saison intermédiaire ne perturbe la faune en période d'accouplement et de mise bas? Comment répondre à des attentes et à des besoins changeants? Comment améliorer une infrastructure vieillissante – routes, campings et panneaux d'interprétation?

Pour relever ces défis, le parc compte mettre en oeuvre une stratégie de promotion du tourisme patrimonial qui mettra l'accent sur des expériences d'apprentissage et de voyage authentiques et de grande qualité axées sur les principales valeurs écologiques et culturelles du parc. Les services et les installations mis en place à l'appui de ces expériences, y compris les services d'hébergement, doivent cadrer avec la raison d'être du parc national. Les programmes d'éducation et de sensibilisation éveillent la curiosité des visiteurs et les aident à comprendre le parc et à l'apprécier à sa juste valeur. Grâce à une stratégie de gestion de la fréquentation, les visiteurs pourront continuer de profiter pleinement du parc sans pour autant nuire à l'intégrité écologique du secteur.

5.2 Tourisme patrimonial

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le « tourisme patrimonial » s'entend d'une *immersion dans l'histoire naturelle, humaine et patrimoniale, les arts, la philosophie et les institutions d'une région ou d'un pays*. Pour les besoins des parcs nationaux, cette définition a été élargie afin d'englober la gestion environnementale et la gestion de l'activité humaine.

Qu'est-ce que cela représente pour Yoho? Ce parc national deviendra un lieu où les visiteurs pourront, à la faveur d'une gamme complète d'activités, découvrir et comprendre ses caractéristiques naturelles, culturelles et panoramiques et participer à leur préservation. Les visiteurs y vivront des expériences uniques et mémorables qui contribueront à renforcer la renommée de Yoho, celle d'une destination touristique qui figure parmi les plus exceptionnelles et les plus saines sur le plan environnemental.

Qu'est-ce que cela représente pour le secteur touristique? Une industrie qui respecte l'intégrité du milieu naturel et son importance pour la viabilité économique à long terme conservera un avantage concurrentiel sur un marché qui exige de plus en plus de qualité et d'authenticité.

5.2.1 Stratégie de promotion du tourisme patrimonial du parc national Yoho du Canada

La *Stratégie de promotion du tourisme patrimonial pour Banff et la vallée de la Bow* présente l'orientation à donner au tourisme dans les Rocheuses canadiennes. Une stratégie complémentaire pour Yoho tiendra compte de l'activité humaine; au nombre des initiatives envisagées, on veut faire la promotion d'expériences touristiques appropriées aux bons endroits et aux bons moments.

5.2.2 Positionnement du parc national Yoho du Canada sur le marché

À mesure qu'évoluent les marchés mondiaux, un nombre croissant de voyageurs commencent à s'intéresser au tourisme patrimonial. Le parc national Yoho du Canada concentrera ses efforts de marketing sur ce segment et sur les marchés connexes, et utilisera les objectifs des unités de gestion du paysage pour déterminer sa position sur le marché et la façon de gérer la fréquentation.

En collaboration avec ses partenaires, le parc fera la promotion de possibilités d'éducation touchant au patrimoine naturel et culturel, de découverte de la nature sauvage, d'expériences de loisirs, d'exploration et d'aventure. Le marketing cadrera avec les réalités environnementales et tiendra compte de la vulnérabilité saisonnière des animaux sauvages et des objectifs de chaque unité de gestion du paysage. Grâce à une série de messages adaptés au marché et au contexte, l'industrie touristique et les voyageurs développeront des attentes appropriées à l'égard du parc.

5.2.3 Code d'éthique

Le tourisme patrimonial ne peut survivre en l'absence de pratiques environnementales appropriées qui protègent l'intégrité du milieu naturel. La *Stratégie de promotion du tourisme patrimonial* recommande au secteur touristique local d'adopter un code d'éthique fondé sur le code de l'Association de l'industrie touristique du Canada. Cette mesure permettra de veiller à ce que toutes les parties concernées accordent la même valeur au tourisme durable et encouragera l'industrie et ses partenaires à améliorer constamment leurs pratiques de gérance, y compris la gestion des ordures, de l'eau et de l'énergie.

5.2.4 Objectifs stratégiques

Les visiteurs canadiens et étrangers se voient offrir des possibilités d'apprentissage et de voyage authentiques et de haute qualité qui sont axées sur les valeurs du parc national et qui contribuent à renforcer l'identité canadienne.

L'industrie du tourisme est bien renseignée et respecte les valeurs écologiques et sociales du parc national Yoho du Canada.

5.2.5 Objectifs

Veiller à ce que tous les visiteurs et les résidants soient conscients du fait qu'ils se trouvent dans un parc national.

Promouvoir le tourisme durable en favorisant la gérance environnementale.

Favoriser la création de possibilités, de produits et de services appropriés qui cadrent avec la protection du patrimoine et de l'environnement.

Aider les employés à transmettre aux visiteurs leurs connaissances sur le patrimoine naturel et culturel du parc en améliorant les programmes d'orientation, de formation et d'accréditation.

5.2.6 Mesures clés

1. Faire participer les entreprises, les Premières Nations et d'autres groupes à la préparation d'une stratégie de promotion du tourisme patrimonial, laquelle devra être prête d'ici un an.
2. Définir les possibilités de loisirs qu'offre Yoho selon la saison.
3. Voir à ce que la fréquentation pendant les saisons intermédiaires n'ait aucune incidence négative sur l'écosystème.
4. Colliger des données sur l'utilisation privée et commerciale du parc.
5. Mesurer la satisfaction de la clientèle.
6. Rehausser le profil des lieux historiques nationaux et des installations peu fréquentés.
7. En partenariat avec le secteur privé, concevoir des forfaits compatibles avec les valeurs patrimoniales.
8. Renforcer les programmes de formation et d'accréditation des employés du secteur privé dont l'objectif est de faire connaître le patrimoine aux visiteurs.
9. Faire appel à la participation active du secteur touristique pour parvenir à l'intégrité écologique en élaborant une stratégie de marketing qui reflète les objectifs des unités de gestion du paysage (voir section 5.7).

5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs

Le parc national Yoho du Canada continuera à offrir une vaste gamme de services, d'expériences et d'installations qui conviennent au cadre d'un parc national. Parcs Canada ne ménagera pas ses efforts pour gérer ses installations de manière à offrir des possibilités d'accès équitables à tout un éventail de visiteurs ainsi qu'à réduire le potentiel de conflits entre utilisateurs. Les visiteurs se verront offrir diverses possibilités – tourisme, ski, randonnée pédestre, équitation, observation de la faune, cyclisme, canotage, descente en eaux vives, pêche, programmes éducatifs et d'autres activités appropriées.

Dans un parc national de montagne comme Yoho, la sécurité publique est une question prioritaire. C'est également une responsabilité qui doit être partagée. Les visiteurs doivent prendre des précautions à la mesure du risque associé à leur activité. Il leur faut donc connaître les dangers naturels, se munir de l'équipement nécessaire et de provisions adéquates, posséder les compétences voulues, être en bonne condition physique et se montrer capables de composer avec des situations d'urgence. Parcs Canada s'efforcera pour sa part de diffuser les renseignements nécessaires, de concevoir des installations appropriées et de donner au personnel une formation suffisante en sécurité publique.

5.3.1 Objectif stratégique

Des installations adéquates et des services appropriés permettent aux visiteurs ayant des intérêts variés de comprendre le parc, l'apprécier et en profiter.

5.3.2 Objectifs

Offrir des installations qui sont à la fois sécuritaires, appropriées, accessibles et conformes au zonage du parc, tout en ayant un impact minime sur l'environnement.

Fournir des services axés sur la clientèle.

Travailler de concert avec d'autres intervenants afin de fournir des services appropriés de qualité supérieure.

5.3.3 Mesures clés

1. Au cours des cinq prochaines années, évaluer les services et installations touristiques de chaque unité de gestion du paysage, pour s'assurer qu'ils contribuent aux objectifs liés au maintien de l'intégrité écologique, à la qualité du séjour des visiteurs et à la mise en valeur du patrimoine.
2. Permettre des changements mineurs aux installations et aux services pour tenir compte des besoins changeants des visiteurs, de la sécurité publique, des possibilités d'éducation et des enjeux écologiques.
3. Avoir recours aux critères régissant l'utilisation appropriée (voir tableau 3, section 8) pour évaluer les nouvelles activités et l'expansion des services offerts.
4. Gérer les activités de plein air pour que les visiteurs puissent comprendre le parc, l'apprécier et en profiter, tout en réduisant les impacts environnementaux et les conflits entre groupes d'utilisateurs.
5. Voir à ce que les services et installations soient conformes aux lignes directrices sur l'accessibilité aux personnes handicapées.
6. Définir clairement les responsabilités en matière de tourisme patrimonial et de gestion environnementale dans les baux, les permis d'occupation et les permis d'exploitation.
7. Élaborer un plan de sécurité publique et le mettre à jour périodiquement.

5.4 Sensibilisation et éducation

Le parc national Yoho du Canada ne peut demeurer une aire protégée sans un outil essentiel, la communication. L'interprétation et la diffusion externe contribuent grandement à sensibiliser la population canadienne au patrimoine de notre pays et à promouvoir la gérance des ressources. Plus les Canadiens sont renseignés sur le parc, plus ils sont portés à épauler Parcs Canada et à participer à la gestion et à la protection des ressources. La sensibilisation rend les visiteurs plus consciencieux. Elle encourage également les partenaires et les intervenants à contribuer davantage à la protection à long terme des ressources.

Parcs Canada a le mandat de veiller à ce que tous les visiteurs aient l'occasion de découvrir et de mieux comprendre la nature et l'histoire du secteur. De plus, il est important que les résidents et les organismes de gestion foncière de la région comprennent les enjeux entourant la conservation du parc national, surtout lorsque la question de l'intégrité écologique est en jeu. Les personnes qui ne peuvent pas visiter le parc doivent également avoir la possibilité de connaître son paysage, son histoire et sa raison d'être grâce à des programmes de diffusion externe.

Parcs Canada ne peut accéder à tous ces publics avec ses seuls programmes. L'Agence doit donc travailler avec d'autres partenaires à cette fin. Les gens se renseignent sur les parcs nationaux par différents moyens. Pour découvrir leurs richesses, il n'est plus nécessaire de se rendre sur place. Les nouvelles technologies, conjuguées aux moyens de communication traditionnels, ont ouvert de nouvelles portes qui permettent de communiquer avec les Canadiens, les Canadiennes et les étrangers de tous les âges.

Le parc national Yoho du Canada est en train de faire une mise à jour de ses thèmes et de ses messages. Conjointement avec d'autres agences, organismes, entreprises et particuliers, il évalue et améliore les programmes de mise en valeur du patrimoine. Chaque unité de gestion du paysage aura ses propres objectifs.

Les Amis du parc national Yoho du Canada jouent un rôle important en appuyant les initiatives du parc.

Messages importants

Réseau d'aires protégées : Les gens comprendront que le parc national Yoho du Canada fait partie d'un réseau pancanadien de parcs et de lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Ils sauront que Yoho représente la région naturelle des Montagnes Rocheuses et qu'il fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, entité de renommée mondiale consacrée par l'UNESCO. Ils comprendront l'importance des schistes argileux de Burgess sur le plan de la paléontologie.

Objectif de commémoration des lieux historiques nationaux : Les gens comprendront l'importance des lieux historiques nationaux du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin et du Col-Kicking Horse ainsi que d'E.G. Deville. Ils apprendront l'importance de la Kicking Horse, rivière du patrimoine canadien. La population canadienne comprendra qu'il s'agit là de son patrimoine et considérera les ressources culturelles comme des fenêtres sur le passé qui nous aident à mieux comprendre notre identité nationale.

Identité : Les gens apprécieront le caractère spécial et les caractéristiques uniques de Yoho en tant que parc situé en plein coeur des Rocheuses : les processus qui ont créé et qui continuent de modeler le paysage ainsi que l'influence du paysage et du climat sur la flore et la faune, l'histoire humaine et les activités contemporaines. Les Canadiens prendront conscience que ce paysage des Rocheuses et ses caractéristiques sauvages constituent un legs durable qui renforce l'identité canadienne.

Intégrité écologique : Les gens comprendront le rôle du parc en tant qu'aire protégée faisant partie intégrante d'un écosystème régional plus vaste, les menaces et les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc et les efforts qui sont déployés pour relever ces défis. Ils comprendront que l'environnement qu'ils voient aujourd'hui subit de tout temps l'influence de la présence humaine. Enfin, ils comprendront que Parcs Canada est le principal responsable de la protection du parc, mais qu'il ne peut réussir dans cette tâche que par la collaboration et par un régime de gérance conjoint avec les visiteurs, les entreprises, les collectivités, les résidents et divers autres intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.

5.4.1 Objectifs stratégiques

Les visiteurs canadiens et étrangers comprennent et apprécient à leur juste valeur la nature et l'histoire du parc national Yoho du Canada ainsi que le rôle que joue cette aire protégée au sein du réseau des parcs nationaux du Canada et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Les visiteurs reçoivent de l'information qui leur permet de faire des choix éclairés.

5.4.2 Objectifs

S'assurer que les programmes d'éducation et de sensibilisation renforcent le principe de la gérance partagée et qu'ils fassent appel à des tierces parties.

Fournir de l'information qui aide les visiteurs à se préparer, pour que leur voyage se fasse en toute sécurité, ainsi qu'à comprendre ce que peut offrir un parc national et quels types d'utilisations sont considérés comme appropriés.

Veiller à ce que toute l'information fournie soit exacte et à ce qu'elle intègre des messages nationaux.

5.4.3 Mesures clés

1. Améliorer les programmes d'information, d'interprétation et d'éducation du parc par les moyens suivants :
 - encourager les tierces parties à élaborer et à mettre en place des programmes d'information et d'interprétation;
 - améliorer les moyens de communication non personnels dans des secteurs à forte fréquentation;
 - faire preuve de leadership en formant une « communauté de communicateurs »;
 - exploiter des possibilités appropriées de financement de produits et de programmes du patrimoine; et
 - intégrer de l'information sur l'orientation, l'interprétation, la sécurité et l'écosystème.
2. Créer des possibilités de diffuser dans la collectivité de Field et dans la vallée du Columbia les messages de Parcs Canada qui relient le parc à l'écosystème régional, au réseau national d'aires protégées et au site du patrimoine mondial.
3. Continuer à promouvoir le Centre d'accueil de Field comme principale source d'information sur le parc national Yoho du Canada.
4. Appuyer les tierces parties qui offrent les programmes du parc et diffusent ses messages.
5. Améliorer l'information et l'interprétation destinées aux visiteurs au lac Emerald, au lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin et aux chutes Takakkaw.
6. En collaboration avec la *Yoho-Burgess Shale Foundation*, accroître les possibilités de connaître les schistes argileux de Burgess.
7. En collaboration avec les établissements d'enseignement et les associations coopérantes, appuyer un programme pouvant être incorporé au programme d'études des écoles de la vallée du Columbia.
8. Utiliser le site Web du parc pour cibler les personnes qui ne peuvent pas visiter le parc.
9. Voir à ce que l'information fournie en vue d'une visite dans le parc crée des attentes réalistes et traite des questions d'écologie et de sécurité publique.

5.5 Hébergement dans l'avant-pays à l'extérieur de la collectivité

Les modes d'hébergement sont variés dans le parc national Yoho du Canada — il y a cinq campings dans l'avant-pays, une auberge et trois établissements d'hébergement commercial périphérique, soit au lac Wapta, au mont Cathedral et au lac Emerald. On est à construire d'autres campings et hôtels à proximité du parc et à Golden.

5.5.1 Objectif stratégique

Les campings et les établissements d'hébergement commercial périphérique offrent un éventail de choix d'hébergement sans pour autant nuire à l'intégrité écologique et commémorative du parc.

5.5.2 Objectifs

Faire en sorte que le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphérique se fasse dans le respect des objectifs d'intégrité écologique, des objectifs de gestion des visiteurs ainsi que des buts et des objectifs de gestion des ressources historiques et culturelles.

Faire en sorte que les projets de réaménagement améliorent le cachet des ressources bâties et donnent lieu à des activités et à des services appropriés pour les visiteurs.

Maintenir les terrains de camping dans l'avant-pays à leur nombre actuel.

5.5.3 Mesures clés

1. Préparer de nouvelles lignes directrices pour orienter le réaménagement et l'exploitation des établissements d'hébergement commercial périphérique et des auberges dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay, Yoho et des Lacs-Waterton.
2. Interdire la cession de nouveaux terrains pour des aménagements commerciaux ou autres dans le parc.
3. Réexaminer les terrains de camping de l'avant-pays; s'il y a lieu, apporter des changements mineurs pour répondre à des besoins écologiques particuliers, aux besoins des campeurs et aux tendances touristiques.

5.6 Gestion efficace de l'activité humaine

La gestion de l'activité humaine s'entend de la gestion de tout ce qui a trait aux visiteurs – leur nombre, leur comportement, leurs activités et l'infrastructure dont ils ont besoin. Si elle peut être assortie de certaines restrictions, la gestion de la fréquentation ne devrait pas être perçue comme restreignant les libertés. Elle devrait plutôt être vue comme un moyen de protéger le parc dans l'intérêt des générations futures, tout en permettant au plus grand nombre possible de visiteurs de faire l'expérience du parc et de profiter des activités qui y sont offertes.

Les mesures pour la gestion de l'accès et de la fréquentation sont variées. Pour élaborer une stratégie efficace de gestion de la fréquentation, nous devons relever un défi de taille, celui de déterminer l'ensemble des approches qui répondront aux impératifs de l'intégrité écologique/culturelle et de la sensibilisation des visiteurs ainsi qu'aux besoins de ces derniers.

Dans le parc national Yoho du Canada, l'activité humaine est généralement concentrée le long des routes et dans les environs de Field. Or, le fond des vallées, où la plupart des activités prennent place, sert d'habitat à de nombreuses espèces animales, qui y trouvent nourriture et protection et qui s'en servent comme corridors de déplacement. Si les visiteurs étaient autorisés à fréquenter ces secteurs sans qu'aucune restriction ne leur soit imposée et si l'expansion des installations se poursuivait sans contrôle pour répondre à la demande sans cesse croissante, les conséquences pourraient être désastreuses à plusieurs égards : habitat gravement perturbé, potentiel accru de conflits entre humains et animaux, pression induite sur les écosystèmes du parc.

La gestion de la fréquentation doit tenir compte de deux facteurs – l'offre et la demande. L'offre s'assimile à la capacité du parc de soutenir l'activité humaine (type d'activité, lieu et moment de l'année), compte tenu des objectifs écologiques et sociaux. Une fois cette capacité clairement définie, le parc peut agir sur la demande en conséquence. Pour définir la capacité, Parcs Canada devra recueillir et intégrer de l'information sur les facteurs écologiques, sociaux et économiques (voir « Unités de gestion du paysage » ci-dessous).

Parcs Canada devra gérer plus activement la fréquentation s'il entend continuer à offrir aux visiteurs l'occasion de vivre des expériences de qualité et à exécuter son mandat, c'est-à-dire protéger l'intégrité écologique et créer pour le public des occasions de comprendre le parc, de l'apprécier à sa juste valeur et d'en profiter pleinement.

Unités de gestion du paysage

Gérer la fréquentation en tenant compte des considérations écologiques et sociales, tel est l'un des principaux défis de Parcs Canada dans la gestion de la fréquentation. Pour y parvenir, le parc a été divisé en unités de gestion du paysage (UGP) d'une superficie équivalant en gros à celle du domaine vital d'une grizzli femelle. Chacune des six unités de gestion du paysage de Yoho a des objectifs en matière d'intégrité écologique, d'expérience touristique et d'efficacité de l'habitat (voir section 5.7).

Arrière-pays

L'écosystème de l'est des Kootenays et du centre des Rocheuses fait l'objet d'un aménagement et d'une fréquentation sans cesse accrus, de sorte que la véritable nature sauvage ou l'arrière-pays s'amenuise constamment. Il faut donc à tout prix préserver l'intégrité du milieu sauvage et les aspects de la nature qui ont de la valeur aux yeux des visiteurs.

De récentes études révèlent que l'activité humaine dans les secteurs de l'arrière-pays a un impact sur la faune, particulièrement le grizzli. Le fond de la plupart des vallées est sillonné de sentiers, de sorte qu'il devient plus difficile pour les parcs nationaux des Rocheuses et les secteurs environnants de soutenir une population viable de grizzlis.

Le parc entend continuer à offrir aux visiteurs la possibilité de s'éloigner des installations et des routes et à faire des incursions dans l'arrière-pays. Parcs Canada se servira des paramètres suivants pour gérer l'arrière-pays :

- L'activité humaine contrôlée ne nuira pas à l'intégrité écologique;
- Les visiteurs éprouveront un sentiment de liberté, feront l'expérience de la solitude et auront l'occasion de relever un défi;
- Avec de vastes étendues protégées, il est possible de soutenir des populations d'animaux sauvages;
- Il existe une gamme d'activités d'arrière-pays qui ne nécessitent aucune infrastructure ou presque;
- L'infrastructure fournie est compatible avec le zonage et l'éventail des activités dans l'arrière-pays;
- La plupart des visiteurs seront autonomes et n'auront pas besoin d'équipement mécanisé, de groupes organisés ou de guides commerciaux;
- Les petits groupes seront prédominants; et
- Les groupes commerciaux et les groupes sans but lucratif aideront les visiteurs à acquérir les techniques nécessaires pour profiter pleinement de l'arrière-pays.

Les énoncés qui suivent s'appliquent aux territoires sauvages et de l'arrière-pays et sauvages classées zone II ou zone III, de même qu'aux secteurs classés zone I qui se trouvent loin des routes et des zones aménagées.

- Parcs Canada offrira aux visiteurs des activités récréatives appropriées et de toute première qualité en milieu sauvage. Il mettra l'accent sur les moyens de transport traditionnels, l'autonomie et un nombre approprié de visiteurs; il s'efforcera de faire comprendre les impacts de l'activité humaine sur les systèmes écologiques et encouragera les visiteurs à adopter un comportement adéquat.
- Parcs Canada continuera d'offrir une vaste gamme de possibilités d'exploration de l'arrière-pays, en milieu semi-aménagé, non aménagé et sauvage. Ces milieux varient en fonction des installations, de l'infrastructure, du degré de gestion et de la facilité d'accès. Les objectifs ayant trait à l'intégrité écologique et à la qualité du séjour détermineront le type d'expérience qui sera offerte. C'est en milieu semi-aménagé que le visiteur obtiendra la gamme la plus complète de services. À l'autre extrémité de l'éventail se situent les milieux sauvages, où il n'y a ni installation ni sentier, et, lorsqu'ils existent, ils font l'objet d'un entretien minimal. L'éventail des activités dans l'arrière-pays repose sur le principe voulant que la valeur d'un secteur donné soit le résultat d'un ensemble de conditions écologiques, physiques, sociologiques et administratives et que ces conditions contribuent à façonner l'expérience du visiteur.
- La préférence sera accordée aux activités traditionnelles en milieu sauvage, telles que la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette et l'équitation.
- Les vélos de montagne seront autorisés dans certaines circonstances particulières. Comme ce moyen de transport est utilisé pour accélérer l'accès des visiteurs au milieu sauvage, l'activité doit faire l'objet d'une évaluation au regard des objectifs de chaque unité de gestion du paysage.

5.6.1 Objectifs stratégiques

Les visiteurs font l'expérience du parc sans porter atteinte à son intégrité écologique et à ses importantes ressources culturelles.

Le parc national atteint ses objectifs écologiques et sociaux en évaluant et en gérant la fréquentation dans chaque unité de gestion du paysage.

5.6.2 Objectifs

Intégrer les objectifs écologiques et les objectifs portant sur la qualité du séjour des visiteurs.

Fournir aux visiteurs diverses possibilités de loisirs appropriés et de toute première qualité en milieu sauvage.

Coordonner les stratégies de gestion de la fréquentation avec les parcs nationaux Jasper, Kootenay et Banff ainsi qu'avec les administrations voisines.

5.6.3 Mesures clés

1. Appliquer les principes suivants à la gestion de la fréquentation dans Yoho.
 - la gestion de la fréquentation intégrera les objectifs écologiques et sociaux à l'échelle de l'unité de gestion du paysage.
 - le parc se servira des objectifs ayant trait à l'efficacité de l'habitat pour chaque unité de gestion du paysage comme outil de gestion de la fréquentation. L'objectif global sera le suivant : préserver la sécurité de l'habitat pour les gros carnivores tout en offrant une gamme variée de possibilités aux visiteurs. Les propositions touchant à la gestion de la fréquentation devront tenir compte du nombre de perturbations plutôt que du nombre de visiteurs.
 - l'analyse de l'information et l'ébauche de recommandations se feront à l'échelle la plus appropriée (secteur, paysage, région).
 - les possibilités de faire comprendre et apprécier les valeurs du patrimoine seront prises en compte dans le processus décisionnel.
 - pour régler les conflits entre différents types d'utilisateurs et obtenir le soutien de la population à l'égard de la gestion de la fréquentation, Parcs Canada choisira de préférence l'éducation.
 - en cas d'incidence inacceptable, l'activité sera restreinte, ou les quotas, réaffectés.
 - les corridors fauniques demeureront efficaces.
 - Parcs Canada appliquera les principes de la prudence et de la gestion adaptée lorsque les incidences sur l'écosystème seront incertaines.
 - les propositions visant la gestion de la fréquentation seront fondées sur les meilleures données accessibles.
 - le parc aura recours à un éventail varié de techniques pour gérer la fréquentation, notamment l'imposition de quotas, la modification du tracé de sentiers, l'imposition de règles concernant les déplacements en groupes, le retrait de panneaux de sentiers et l'enlèvement d'installations au point de départ des sentiers, le déplacement des campings d'arrière-pays, une meilleure communication et la création d'un système de réservation.
2. Introduire graduellement des stratégies de gestion de la fréquentation sur une période de plusieurs années :
 - travailler de concert avec des intervenants, des utilisateurs et des particuliers intéressés de cerner les priorités de mise en oeuvre;
 - créer une base de données et des systèmes techniques à l'appui des stratégies de gestion de la fréquentation; et

- consulter le public au sujet des quotas, de la distribution des quotas entre utilisateurs (ex. : cavaliers, randonneurs pédestres, cyclistes, particuliers, voyageurs, organismes, etc.); ainsi que des outils ou des techniques de gestion de la fréquentation.
3. Au besoin, recourir à des fermetures temporaires ou à d'autres restrictions pour assurer la sécurité du public (ex. : avalanches, animaux agressifs), pour protéger des ressources naturelles ou culturelles fragiles ou pour faciliter la régénération d'un site :
 - communiquer au public le plus vite possible les raisons qui justifient la restriction; et
 - fermer les installations ou les secteurs en permanence uniquement après avoir consulté le public, dans le cadre d'un processus d'examen du plan directeur.
 4. Envisager la possibilité d'autoriser les excursions commerciales en traîneau à chiens, à condition que l'activité puisse se dérouler dans un endroit convenable et qu'elle n'ait aucune incidence sur la qualité de l'eau, la faune et les autres visiteurs du parc. Les chiens ne peuvent être placés en chenil pour la nuit dans le parc.
 5. Interdire l'utilisation de motomarines.
 6. Restreindre l'utilisation de véhicules motorisés à certaines routes.
 7. Interdire les sports aériens, tels que le deltaplane, la paravoile, le parapente et le parachutisme.
 8. Refuser de délivrer de nouveaux permis de guide de pêche ou d'accroître le nombre actuel de guides de pêche.
 9. Interdire l'utilisation de véhicules nivéomobiles, y compris la motoneige, à des fins récréatives.
 10. Dans le cadre du processus de planification des unités de gestion du paysage, réexaminer la gestion de la fréquentation pendant les saisons intermédiaires.

Arrière-pays

11. Permettre au Club alpin du Canada de conserver les refuges pour les alpinistes et les excursionnistes :
 - interdire la construction de nouveaux refuges ou abris;
 - interdire l'agrandissement des refuges Elizabeth Parker et Stanley Mitchell; et
 - songer à permettre de légers travaux d'amélioration aux refuges s'il est prouvé que ceux-ci donnent lieu à des gains écologiques.
12. Interdire l'utilisation d'hélicoptères pour transporter les touristes et leur matériel aux refuges. Permettre l'utilisation d'hélicoptères pour l'entretien des refuges.
13. Interdire l'établissement de nouvelles entreprises commerciales et l'agrandissement des installations commerciales existantes dans l'arrière-pays.
14. Reconnaître que l'utilisation de chevaux et de mules est un moyen approprié de visiter certains endroits du parc.
15. Se servir des quotas de broutement pour gérer les excursions à cheval de plusieurs jours. Au besoin, appliquer des restrictions saisonnières pour prévenir l'endommagement des pistes.
16. Restreindre les excursions commerciales d'équitation dans l'arrière-pays aux niveaux de 1999; au besoin, autoriser une nouvelle allocation des quotas pour faciliter l'atteinte des objectifs de chaque UGP.
17. Évaluer l'impact de chaque activité récréative populaire, comme l'escalade, sur l'expérience des autres visiteurs; trouver des façons d'en réduire l'impact.
18. Interdire l'agrandissement du réseau actuel de sentiers. Autoriser certaines modifications de tracé et certaines fermetures pour des raisons particulières, comme la protection de l'intégrité écologique, la qualité de l'expérience offerte au visiteur, la duplication des voies d'accès, la non-fréquentation ou les coûts d'entretien.
19. Autoriser le traçage de pistes dans les secteurs de zone II où cette pratique a déjà cours.
20. Analyser la fréquentation des campings de l'arrière-pays et là où la capacité est excessive, réaménager les aires pour mieux répondre à la demande actuelle.

5.7 Unités de gestion du paysage

Le parc a fixé des objectifs écologiques et des objectifs ayant trait à l'expérience des visiteurs pour les six unités de gestion du paysage. Au moment de l'établissement des objectifs écologiques, Parcs Canada a tenu compte des facteurs comme les corridors fauniques, la végétation, la mortalité de la faune, la perturbation de la faune et les habitats importants. Dans l'élaboration des objectifs pour l'expérience des visiteurs, Parcs Canada a tenu compte principalement de la pertinence de l'activité dans le secteur, de l'infrastructure en place et des attentes des visiteurs. Ces objectifs reflètent la position de Yoho sur le marché.

Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada procédera à un examen plus approfondi des activités commerciales et privées dans les unités de gestion du paysage. Si les conditions actuelles répondent aux attentes des visiteurs et respectent les objectifs d'intégrité écologique, elles resteront inchangées. Dans la négative, elles seront modifiées.

5.7.1 Objectifs stratégiques

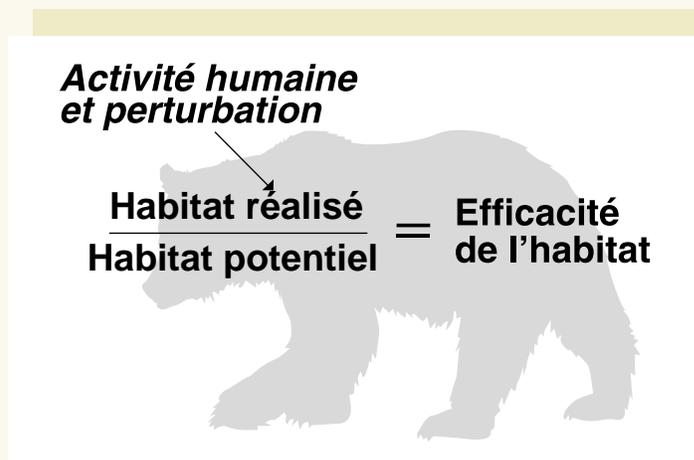
Le parc national intègre ses objectifs ayant trait à l'intégrité écologique et à la qualité du séjour dans chaque unité de gestion du paysage.

Les visiteurs ont la possibilité de se familiariser avec les grands thèmes du parc national Yoho du Canada.

PROFIL : EFFICACITÉ DE L'HABITAT DU GRIZZLI : UN OUTIL DE GESTION

Pour examiner l'impact de la fréquentation sur les espèces animales sensibles aux perturbations, Parcs Canada se sert d'un outil en particulier, les *modèles d'efficacité de l'habitat*. À l'aide d'ordinateurs, les biologistes superposent les routes, les sentiers, les campings, les lotissements urbains et les installations sur une carte de la végétation et d'autres caractéristiques du paysage. Le modèle qui en résulte aide à déterminer dans quelle mesure un secteur donné peut soutenir des espèces comme le grizzli.

L'efficacité de l'habitat correspond à une comparaison entre la capacité potentielle d'un secteur de soutenir des grizzlis et sa valeur en tant qu'habitat, compte tenu des perturbations d'origine humaine (routes ou bâtiments qui font disparaître ou compromettent l'habitat; taux de fréquentation élevé, qui oblige les ours à fuir un secteur).



Pour mesurer l'efficacité de l'habitat du grizzli, le parc national Yoho du Canada a été divisé en six unités de gestion du paysage (UGP). Chaque unité a à peu près la même superficie que le domaine vital d'une femelle grizzli, et elle est classifiée selon sa capacité de servir d'habitat.

Le modèle d'efficacité de l'habitat prédit que le grizzli tendra à fuir un secteur faisant partie de son domaine vital si son efficacité est réduite de plus de 20 %. Le parc national Yoho du Canada a pour but de gérer les activités humaines de façon à garantir une efficacité de plus de 90 % dans trois UGP, de plus de 80% dans une UGP et de plus de 70% dans deux UGP (voir tableau 2).

Si l'efficacité de l'habitat sert à déterminer les niveaux acceptables d'impacts causés par la fréquentation, cet outil a aussi ses limites. Afin de gérer efficacement la fréquentation et de prendre des décisions éclairées, Parcs Canada a besoin d'une vaste gamme d'indicateurs.

TABLEAU 2. Objectifs d'efficacité de l'habitat (EH) dans les unités de gestion du paysage

UNITÉ DE GESTION DU PAYSAGE	QUALITÉ DE L'HABITAT	EFFICACITÉ ACTUELLE (ÉTÉ %)	OBJECTIF D'EFFICACITÉ (ÉTÉ %)
Rivière Ice	Moyenne	90	>90
Ottertail	Moyenne	79	>80
Yoho/Emerald	Faible	70	>70
Porcupine	Moyenne	88	>90
Kicking Horse	Moyenne	73	>73
Amiskwi	Moyenne	96	>95

Carte 2 / Unités de gestion du paysage

LÉGENDE

- Zones-liaison du grizzly
- Principales routes publiques
- Sentiers
- Points étroits du corridor faunique
- Limites de l'unité de gestion du paysage

YOHO et EMERALD

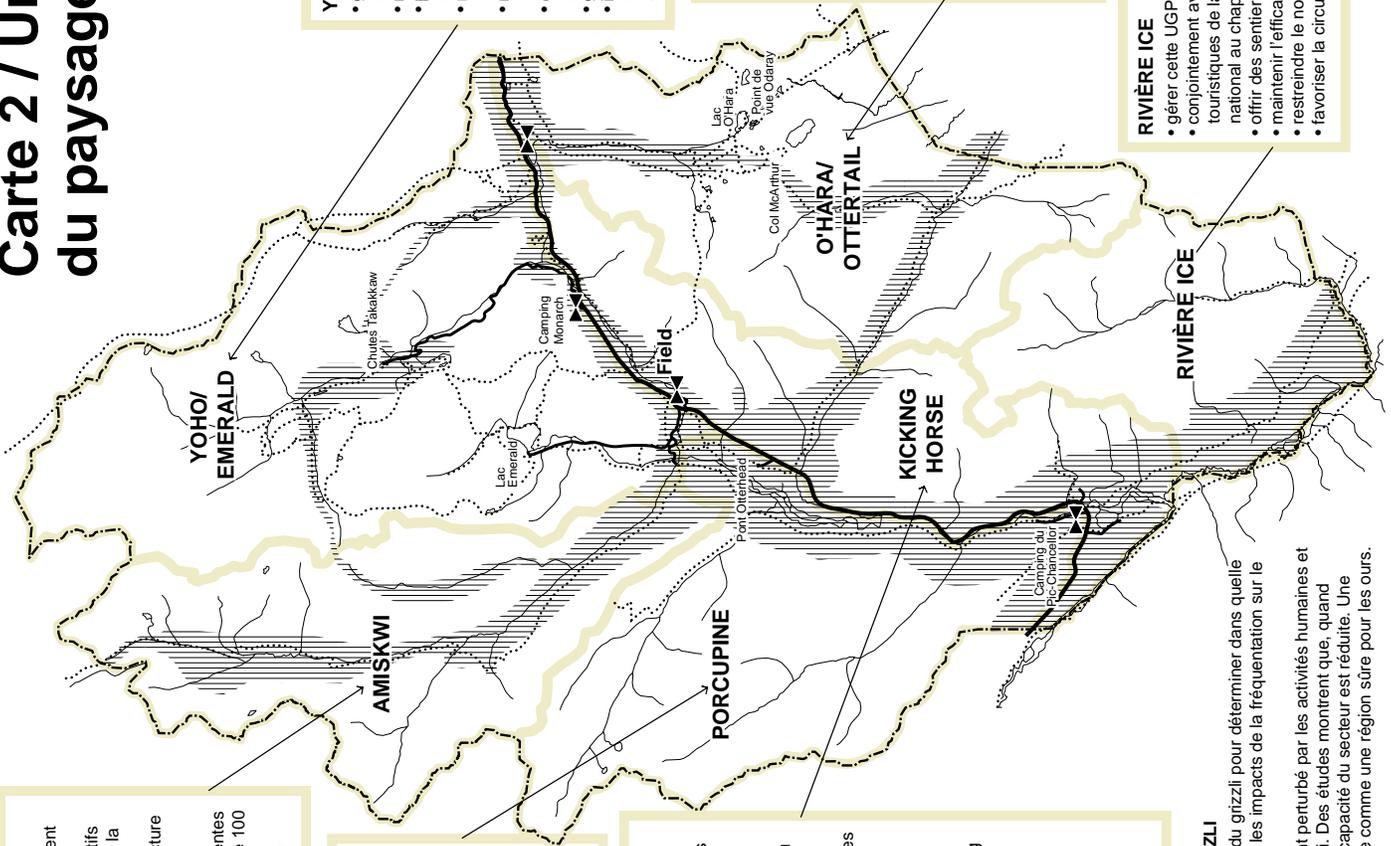
- gérer cette UGP en tant que principale destination du parc réputée pour ses sentiers de randonnée et ses pistes de ski
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de 70 %
- préparer une stratégie de gestion de la fréquentation pour l'arrière-pays et le ski de randonnée
- régler les problèmes d'infrastructure et d'esthétique au lac Emerald (impacts du stationnement et meilleur achèvement des visiteurs)
- maintenir la connectivité des habitats dans le col Kiwitinoak et le ruisseau Sherbrooke
- étudier la possibilité d'instaurer un service de transport en commun pour réduire la congestion au lac Emerald et aux chutes Takakkaw
- gérer l'accès aux schistes argileux de Burgess pour protéger le site
- inclure les exigences de l'énoncé d'intégrité commémorative sur le permis d'occupation au lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin

O'HARA / OTTERTAIL

- gérer cette UGP en tant qu'attraction majeure et aire de randonnée de choix, en tenant compte des quotas actuels de fréquentation diurne et nocturne
- fermer la route 1A pour améliorer les possibilités de déplacement de la faune dans le col Kicking Horse; déplacer l'aire d'utilisation diurne de la Ligne-de-Partage-des-Eaux
- gérer le secteur de façon à permettre aux grizzalis et aux autres espèces d'avoir accès à l'habitat du secteur du lac O'Hara
- réduire la fréquentation dans le col McArthur en fermant une partie du sentier inférieur du Lac-McArthur
- rouvrir le sentier McArthur à une fréquentation restreinte
- laisser fermé le sentier du Point-de-Vue-Odaray
- restreindre le nombre d'excursions dans le sentier du Haut-Plateau à moins de 100 par mois
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de 80 %
- créer un module d'interprétation pour le lieu historique national du Col-Kicking Horse

RIVIÈRE ICE

- gérer cette UGP comme réserve intégrale
- conjointement avec les gestionnaires fonciers et les exploitants d'entreprises touristiques de la région, fixer des objectifs qui cadrent avec ceux du parc national au chapitre de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs
- offrir des sentiers non engorgés dotés d'une infrastructure minimale
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de 90 %
- restreindre le nombre d'activités humaines à moins de 100 par mois
- favoriser la circulation de la faune dans les terres provinciales adjacentes



AMISKWI

- gérer cette UGP comme réserve intégrale conjointement avec les gestionnaires fonciers et des exploitants d'entreprises touristiques de la région, fixer des objectifs qui cadrent avec ceux du parc national au chapitre de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs
- offrir des sentiers non engorgés dotés d'une infrastructure minimale
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de 95 %
- maintenir la connectivité des habitats des aires adjacentes
- restreindre le nombre d'activités humaines à moins de 100 par mois
- permettre le vélo de montagne jusqu'au ruisseau Otto

PORCUPINE

- gérer cette UGP comme réserve intégrale
- offrir des sentiers non engorgés dotés d'une infrastructure minimale
- orienter l'utilisation sur le sentier Otterhead actuel
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de 90 %
- cesser d'entretenir le sentier Van Horne au-delà du pont Otterhead
- favoriser la connectivité des habitats des terres provinciales adjacentes
- conserver le camping du Pic-Chanceleur

KICKING HORSE

- gérer cette UGP comme voie très fréquentée où il y a concentration de circulation, d'installations et de services
- améliorer les possibilités de déplacement de la faune en accordant la priorité aux endroits stratégiques (points étroits)
- s'assurer que la route et le chemin de fer conviennent au réseau de transport national et contribuent à un environnement sain
- gérer en fonction d'une forte activité humaine sur les voies de transport, dans l'agglomération de Field et aux attractions le long de la route
- maintenir l'efficacité de l'habitat au-dessus de 73 %
- améliorer certaines installations le long de la Transcanadienne
- préserver les installations actuelles de l'avant-pays le long de la Transcanadienne
- améliorer le corridor faunique de la Kicking Horse en réduisant le tracé de certaines installations (camping Monarch, écurie de Parcs Canada)
- faire connaître la Kicking Horse en tant que rivière du patrimoine
- favoriser les possibilités appropriées d'interprétation par des tierces parties

Nota - MODÈLE D'EFFICACITÉ DE L'HABITAT DU GRIZZLI
 Parcs Canada a élaboré un modèle d'efficacité de l'habitat du grizzly pour déterminer dans quelle mesure le paysage pouvait soutenir le grizzly, puis quantifié les impacts de la fréquentation sur le grizzly et son habitat. Une cote de 100 % signifie que le secteur n'est aucunement perturbé par les activités humaines et qu'il conserve son efficacité en tant qu'habitat pour le grizzly. Des études montrent que, quand l'efficacité de l'habitat est réduite d'aussi peu que 20 %, la capacité du secteur est réduite. Une région dont l'efficacité est supérieure à 90 % est considérée comme une région sûre pour les ours.

5.8 KICKING HORSE

Cette unité d'une superficie de 173 km², située dans les écorégions montagnarde et subalpine inférieure, est la plus fréquentée du parc. C'est ici que se trouvent la Transcanadienne, la voie ferrée du Canadien Pacifique et un des plus gros terrains de camping de l'avant-pays. Au nombre des points d'intérêt particuliers, il y a la Kicking Horse, rivière du patrimoine canadien, le marais Leanchoil, site écologiquement fragile (SEF), les lits de trilobites du mont Stephen et les cheminées de fée. Le village de Field est le point central des services et de l'information. Le chalet Deerlodge, situé à proximité du camping Hoodoo, et la résidence du directeur, à Field, sont deux importantes ressources du patrimoine bâti. La fréquentation de l'arrière-pays est faible. La majeure partie de l'aire d'hivernage des ongulés se trouve dans cette unité.

5.8.1 Objectifs

Intégrité écologique

Administrer cette unité comme corridor faunique important, zone humide et aire d'hivernage pour les ongulés.

Protéger et mettre en valeur les caractéristiques naturelles et culturelles de la rivière du patrimoine Kicking Horse.

Réduire l'impact des couloirs de transport, des services et des installations sur l'intégrité écologique.

Expérience des visiteurs

Permettre une plus grande fréquentation et l'aménagement de l'infrastructure nécessaire dans certains secteurs désignés.

5.8.2 Mesures clés

Voir la section 3.12 – Corridor faunique de la Kicking Horse

1. Étudier diverses façons d'améliorer les possibilités de déplacement de la faune dans les points étroits — col supérieur Kicking Horse et camping Hoodoo.
2. Recueillir l'information nécessaire pour améliorer les passages d'animaux sur la Transcanadienne et la voie ferrée.
3. Recueillir l'information nécessaire pour rétablir les débits d'eau, l'habitat riverain et les systèmes aquatiques le long de la rivière Kicking Horse.
4. Maintenir les installations actuelles de l'avant-pays, le long de la Transcanadienne (aire de pique-nique du Lac-Wapta, belvédère des Tunnels-en-Spirale, belvédère de la Vallée-Ottertail, aire de pique-nique du Ruisseau-Finn, aire de pique-nique du Lac-Faeder, aire d'utilisation diurne Hoodoo).
5. Établir des repères pour la protection et la mise en valeur de la rivière du patrimoine Kicking Horse.
6. Encourager les possibilités appropriées d'interprétation par des tierces parties.
7. Appliquer le *Plan communautaire de Field*; permettre une légère croissance.

5.9 YOHO ET EMERALD

L'unité Yoho/Emerald couvre une superficie de 331 km², principalement dans les écorégions alpine et subalpine supérieure. À part le couloir de la Transcanadienne, c'est la partie la plus visitée du parc. Les principales attractions sont le site du patrimoine mondial des schistes argileux de Burgess, le lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin, les champs de glace Wapta et 102 km de sentiers. Dans l'avant-pays, les endroits les plus courus sont les chutes Takakkaw, le lac Emerald et le pont naturel. À ces endroits, les touristes peuvent faire de courtes randonnées et s'adonner à des activités aquatiques, à des promenades panoramiques et à l'équitation; il y a également des restaurants et des hôtels. Les chutes Takakkaw sont le point de départ d'excursions d'une ou de plusieurs journées dans la vallée de la Yoho.

Cette région est réputée pour les excellentes possibilités de randonnée, d'escalade et de ski de randonnée qu'elle offre. Ses sentiers panoramiques et ses terrains de camping semi-aménagés permettent d'apprécier le principal domaine d'interprétation du parc — les parois rocheuses et les chutes.

5.9.1 Objectifs

Intégrité écologique

Conserver les corridors fauniques de la Kicking Horse, du Sherbrooke, de la Yoho et de l'Amiskwi.

Rétablir les systèmes aquatiques et protéger les populations de poisson indigènes.

Expérience des visiteurs

Permettre un taux élevé de fréquentation.

Permettre aux touristes de faire des visites guidées au site du patrimoine mondial des schistes argileux de Burgess.

Améliorer les programmes d'éducation.

Permettre certaines infrastructures (panneaux, sentiers et ponts).

5.9.2 Mesures clés

1. Atténuer les besoins en stationnement au lac Emerald et aux chutes Takakkaw pendant les périodes de pointe. Envisager des méthodes comme les communications, le transport en commun et des restrictions pour les véhicules privés.
2. Protéger et mettre en valeur le lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin.
3. D'ici trois ans, préparer une stratégie de gestion de la fréquentation pour faire connaître les possibilités d'excursions et de ski de randonnée dans l'arrière-pays.
4. Maintenir la connectivité pour la circulation de la faune dans le col Kiwetinok et la vallée du ruisseau Sherbrooke.
5. Gérer la fréquentation des schistes argileux de Burgess en imposant des conditions d'accès.
6. Désigner des zones de préservation des fossiles où l'excavation sera interdite sur le mont Burgess.
7. Réduire au minimum l'accoutumance de la faune et les possibilités de conflits entre êtres humains et animaux.
8. Réduire au minimum les incidences écologiques à certains endroits (traitement des eaux usées, assèchement de cours d'eau, contaminants et potabilité de l'eau, stocks de poissons du lac Emerald).
9. Inclure les exigences de l'énoncé d'intégrité commémorative sur le permis d'occupation au lieu historique national du Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin.

5.10 O'HARA/OTTERTAIL

La majeure partie de cette unité d'une superficie de 230 km² est située dans les écorégions alpine élevée ou subalpine supérieure. C'est dans le secteur du lac O'Hara que se trouve la presque totalité des 98 km de sentiers de randonnée pédestre d'une journée de cette unité. Le taux de fréquentation est élevé. Un système de quotas et des restrictions d'accès à certaines routes limitent le nombre d'excursionnistes. Dans le reste de l'unité, on trouve des sentiers peu fréquentés, qui demandent moins d'entretien, ainsi que les meilleurs habitats possibles du parc pour les ours. Les principales attractions sont le lac O'Hara, le lieu historique national du Col-Kicking Horse, les gisements fossilifères et les hauts sommets de la Ligne de partage des eaux. Les touristes restent principalement autour des installations d'hébergement comme le Lake O'Hara Lodge, le refuge Abbot et le refuge Elizabeth Parker.

5.10.1 Objectifs

Intégrité écologique

Améliorer les possibilités de déplacement de la faune dans le col Kicking Horse.

Permettre aux grizzlis et aux autres espèces de continuer à avoir accès aux habitats de l'unité O'Hara/Ottertall.

Avoir recours à des brûlages dirigés pour remettre en état la végétation et rétablir les processus naturels dans certains secteurs d'Ottertall.

Expérience des visiteurs

Continuer à recourir aux stratégies actuelles de gestion de la fréquentation au lac O'Hara, et notamment au service de navette depuis la Transcanadienne, aux quotas pour l'utilisation diurne et nocturne ainsi qu'à la fermeture de sentiers.

Autoriser les randonnées de plusieurs jours dans le secteur de la paroi rocheuse de Kootenay.

5.10.2 Mesures clés

1. Fermer la route 1A pour faciliter le déplacement de la faune dans le col Kicking Horse.
2. Réduire le plus possible les conflits ours/êtres humains.
3. Fermer une section de la partie inférieure du sentier du Lac-McArthur.
4. Rouvrir le sentier McArthur comme chemin en milieu sauvage pour des activités saisonnières.
5. Réduire le nombre de sentiers dans le secteur Odaray Prospect.
6. Inclure l'interprétation du lieu historique national du Col-Kicking Horse dans les plans de réfection de la Transcanadienne.
7. En présence de conditions prédéterminées, laisser brûler les feux allumés par la foudre.

5.11 AMISKWI

D'une superficie de 201 km², l'unité Amiskwi est située dans l'écorégion subalpine et occupe une vaste zone montagnarde. En raison de son petit réseau de sentiers (37 km) et de l'absence d'emplacements de camping désignés, c'est la seule unité où les touristes peuvent faire l'expérience du milieu sauvage. L'utilisation des terres à l'extérieur du parc (auberge commerciale en arrière-pays, chemins forestiers) pourrait nuire à la valeur de l'unité en tant que réserve intégrale.

5.11.1 Objectifs

Intégrité écologique

Reconnaître ce secteur comme un important habitat pour les carnivores et le principal corridor faunique nord-sud entre les vallées Kootenay - Beaverfoot et Amiskwi - Blackberry, et le col Howse.

Avoir recours aux brûlages dirigés pour gérer la végétation et rétablir les processus naturels.

Expérience des visiteurs

Limiter le nombre de personnes pouvant faire une randonnée de plusieurs jours en milieu sauvage.

5.11.2 Mesures clés

1. Gérer cette UGP comme aire sauvage pour éviter l'achalandage sur les sentiers et permettre un minimum d'infrastructures.
2. En collaboration avec les gestionnaires fonciers et des exploitants d'entreprises touristiques de la région, fixer des objectifs qui cadrent avec ceux du parc national au chapitre de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.
3. Préserver la connectivité des corridors fauniques vers les aires adjacentes.
4. En présence de conditions prédéterminées, laisser brûler les feux allumés par la foudre.
5. Restreindre le nombre d'excursions à moins de 100 par mois, y compris celles à cheval et à vélo.
6. Autoriser les vélos uniquement jusqu'au ruisseau Otto.
7. Faire connaître les ressources patrimoniales à l'extérieur de l'unité.

5.12 PORCUPINE

D'une superficie de 218 km², l'unité Porcupine est située le long des limites ouest et nord-ouest du parc. On y trouve un mélange de vallées sauvages et de tronçons de la Transcanadienne. L'unité est située à 40 % dans la zone montagnarde (dont le SEF de la plaine de la rivière Ottetail), à 40 % dans la zone subalpine et à 20 % dans la zone alpine. Les 27 km de sentiers, principalement dans des secteurs peu fréquentés et éloignés, font que l'on peut y faire l'expérience du milieu sauvage. Les touristes sont particulièrement attirés par les aires de pique-nique du Lac-Faeder et du Ruisseau-Finn ainsi que par le belvédère du Mont-Hunter.

5.12.1 Objectifs

Intégrité écologique

Reconnaître l'importance de la région comme habitat pour le grizzli et le loup.

Améliorer les passages pour animaux sur la Transcanadienne et la voie ferrée.

Expérience des visiteurs

Fournir une infrastructure minimale et des possibilités restreintes d'utilisation diurne et nocturne.

Faire en sorte que l'unité demeure un secteur important pour le vélo de montagne et le ski de fond pour les résidents locaux.

Autoriser les activités récréatives privées le long de la rivière Kicking Horse.

5.12.2 Mesures clés

1. Offrir des sentiers peu achalandés dotés d'une infrastructure minimale.
2. Orienter l'utilisation sur le sentier Otterhead actuel.
3. Cesser d'entretenir le sentier Van Horne au-delà du pont Otterhead.
4. Favoriser la connectivité des habitats des terres provinciales adjacentes.
5. Maintenir la capacité actuelle du camping du Pic-Chancellor.
6. Faire connaître les ressources patrimoniales à l'extérieur de l'unité.

5.13 RIVIÈRE ICE

Le thème d'interprétation de cette unité, « hors des sentiers battus », doit son nom à son petit réseau de sentiers (19 km) et au peu de routes qui la traversent. L'unité a une superficie de 136 km²; elle est située en grande partie dans les écorégions montagnarde et subalpine inférieure. On y trouve le Complexe de roches éruptives de la rivière Ice, la plus grande aire de zone 1 du parc. Il n'y a pas d'installations commerciales ni d'emplacements de camping désignés. L'influence humaine est évidente le long de la limite du parc, où le paysage a été modifié par les auberges, les chemins forestiers et les activités connexes.

5.13.1 Objectifs

Intégrité écologique

Reconnaître l'importance du secteur comme habitat du grizzli et comme principal corridor faunique nord-sud entre les vallées Kootenay - Beaverfoot et Amiskwi - Blackberry, et le col Howse.

Avoir recours aux brûlages dirigés pour gérer la végétation et rétablir les processus naturels.

Expérience des visiteurs

Permettre à un nombre restreint de personnes de faire l'expérience du milieu sauvage.

5.13.2 Mesures clés

1. Gérer cette UGP comme aire sauvage.
2. En collaboration avec les gestionnaires fonciers et les exploitants d'entreprises touristiques de la région, fixer des objectifs qui cadrent avec ceux du parc national au chapitre de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.
3. Offrir des sentiers peu achalandés dotés d'une infrastructure minimale.
4. En présence de conditions prédéterminées, laisser brûler les feux allumés par la foudre.
5. Restreindre le nombre d'excursions dans le sentier du Haut-Plateau à moins de 100 par mois.
6. Faire connaître les ressources patrimoniales à l'extérieur de l'unité.
7. Favoriser la connectivité des habitats des terres provinciales adjacentes.
8. Protéger le Complexe de la rivière Ice.



Transports et services publics



6.0 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

6.1 Aperçu

Dans un parc national, le transport routier et ferroviaire ne se limite pas au déplacement de personnes entre destinations. Élément essentiel de la gestion de la fréquentation, il permet aux voyageurs de visiter les points d'intérêt et de parcourir les sentiers de montagne. En fait, presque tous les visiteurs découvrent le parc à partir des routes et des installations aménagées en bordure de ces routes.

Deux voies nationales importantes – la Transcanadienne et le chemin de fer du Canadien Pacifique – traversent le parc national Yoho du Canada. Chaque année, des millions de personnes empruntent la Transcanadienne. Bien qu'un bon

nombre d'entre elles s'arrêtent pour visiter le parc, environ 74 % des automobilistes ne le traversent que pour atteindre d'autres destinations. La circulation sur la Transcanadienne dans le parc national Yoho du Canada augmente d'environ 5 % par année. Cette tendance va probablement mener à un élargissement de cette route à deux voies. En plus de la circulation routière, une trentaine de trains traversent quotidiennement le parc. La voie principale du Canadien Pacifique passe par certains des habitats les plus fragiles du parc, notamment dans des zones humides.

Impact sur l'environnement

Étant donné leur importance économique et sociale, et en l'absence de solutions pratiques, la route et le chemin de fer continueront d'être les modes de déplacement dans le parc. Bien que ces voies de circulation soient essentielles pour le transport de marchandises et pour permettre à des millions de personnes de fréquenter les parcs des Rocheuses, elles ont un grand impact sur l'environnement. Parcs Canada doit donc trouver des façons de réduire leur impact, en particulier sur la faune et les écosystèmes aquatiques.

Faune

Les couloirs de transport fragmentent l'habitat de la faune et restreignent les déplacements. Des douzaines d'animaux sont tués chaque année par les trains et les véhicules. Les animaux sauvages attirés par les céréales qui tombent le long de la voie ferrée viennent à dépendre de cette source alimentaire et, à la longue, perdent leur crainte des êtres humains.

Écosystèmes aquatiques

Le sel et d'autres contaminants dans les eaux de ruissellement perturbent les écosystèmes aquatiques.

Les routes et le chemin de fer interrompent l'écoulement naturel de l'eau, ont des répercussions sur les zones riveraines et modifient l'évolution naturelle des ressources aquatiques du parc.

Route 1A

La route 1A est une route secondaire qui relie Lake Louise, dans le parc national Banff, et le lac O'Hara, dans le parc national Yoho du Canada. Les automobilistes peuvent faire une promenade agréable qui les amène à l'aire de pique-nique de la Ligne-de-Partage-des-Eaux. Cette route fragmente elle aussi l'habitat et restreint les déplacements de la faune dans le col Kicking Horse. Le tronçon de route qui relie Lake Louise et la Ligne de partage des eaux est maintenant fermé à la circulation automobile. Dans le parc national Yoho du Canada, la route 1A est en mauvais état, et il serait coûteux de l'améliorer selon les normes d'aujourd'hui.

Vols panoramiques

La circulation aérienne, en particulier les vols panoramiques, peut nuire tant à l'environnement qu'aux visiteurs, en particulier dans l'arrière-pays. Bien qu'actuellement les vols au-dessus du parc soient peu nombreux, il se pourrait qu'ils augmentent au cours de la période couverte par le présent plan directeur. Même si on mettait en place une réglementation avec Transports Canada, des lignes directrices volontaires seraient une occasion de travailler plus directement avec les personnes touchées par un changement dans ce secteur d'activité.

Services publics

En 1997, on a installé un câble électrique aérien entre Golden et Field le long de la Transcanadienne et des emprises de la voie ferrée du Canadien Pacifique.

6.2 Objectifs stratégiques

Les couloirs de transport nationaux et les routes secondaires sont gérés de façon à étayer l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique et à permettre aux visiteurs de profiter du parc.

L'impact des aéronefs sur l'intégrité écologique et sur la qualité du séjour des visiteurs est réduit au minimum.

Les services publics ont un impact minime sur l'intégrité écologique et sur la qualité du séjour des visiteurs.

6.3 Objectifs

Réduire l'impact environnemental des routes et de la voie ferrée, y compris la mortalité d'animaux sauvages.

Maintenir un réseau de routes secondaires pour permettre aux touristes de profiter du parc.

Relever les endroits où les routes, le chemin de fer et les installations de transport ont entraîné une perte d'habitat terrestre, riverain et aquatique; régénérer ces habitats si possible.

6.4 Mesures clés

Transport terrestre

1. Conjointement avec les parcs nationaux Kootenay et Banff, étudier les possibilités en matière de transport terrestre d'ici 2010. L'étude devra considérer les aspects suivants :
 - la création de systèmes de transport pour gérer la fréquentation;
 - les contraintes écologiques à l'aménagement d'infrastructures et à la circulation automobile;
 - le transport en commun;
 - un meilleur accès;
 - les possibilités de mieux connaître le parc;
 - le stationnement;
 - la circulation; et
 - les besoins et enjeux du transport régional.
2. Continuer à surveiller la circulation sur les routes principales et secondaires, dans les stationnements et aux belvédères.
3. Préparer une stratégie en vue de travaux d'amélioration de la Transcanadienne. La stratégie doit traiter notamment du déplacement de la faune, de la mortalité de la faune, de l'eau, de l'aspect esthétique, de la qualité du séjour des visiteurs, de l'extraction de gravier et de la nécessité de fournir des avis suffisamment à l'avance pour mener des recherches sur l'environnement. Il y sera également question de la possibilité d'élargir la route à quatre voies à certains endroits.
4. Conjointement avec le Canadien Pacifique, travailler à la réduction de l'impact du chemin de fer sur le milieu naturel du parc – p. ex. mortalité de la faune, déversements dangereux, écoulement des cours d'eau et végétation qui attire la faune.
5. Conjointement avec le Groupe consultatif sur le transport et les services publics du parc national Banff, trouver des solutions aux problèmes environnementaux créés dans le parc par les routes, le chemin de fer et les services publics.
6. Fermer la route 1A entre le stationnement du lac O'Hara et la Ligne de partage des eaux, afin de diminuer la fragmentation de l'habitat. Étudier les options d'utilisation de la route 1A une fois qu'elle sera fermée à la circulation automobile.
7. Voir à ce que les brûlages dirigés effectués à proximité de la Transcanadienne perturbent le moins possible la circulation.
8. Permettre aux automobiles d'emprunter la route transversale de Field uniquement en cas d'urgence.
9. Améliorer les panneaux d'interprétation et autres moyens/installations de communication le long des routes du parc.
10. Continuer à réduire la propagation de plantes non indigènes le long de la route et du chemin de fer.
11. Identifier les aires fragiles, l'habitat essentiel pour la faune et les corridors fauniques le long des voies de transport.
12. Fixer des objectifs à long terme avec les gestionnaires des couloirs de transport pour la remise en état et l'atténuation des incidences passées, présentes et futures sur les systèmes terrestres et aquatiques du parc national Yoho du Canada.

Services publics

13. Restreindre toute nouvelle installation de services publics aux couloirs de transport actuels.
14. Voir à ce que toute nouvelle installation de services publics ait le moins d'impact possible sur l'esthétique et l'environnement du parc.

Transport aérien

15. Conjointement avec les exploitants locaux, établir des lignes directrices volontaires pour les vols panoramiques.
16. Conjointement avec les gestionnaires fonciers et les responsables provinciaux, gérer l'impact des vols commerciaux sur les activités se tenant dans des secteurs adjacents aux limites du parc (p. ex. hélirandonnées, héliski).

Un lieu pour la collectivité



7.0 UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ

7.1 Aperçu

Nichée au pied du mont Stephen, la collectivité de Field doit ses origines à la compagnie ferroviaire du Canadien Pacifique. Le hameau qui, au début, servait de base pour la construction du chemin de fer dans le col Kicking Horse, est devenu un centre de services touristiques, le site du centre administratif du parc national Yoho du Canada et un lieu de résidence pour les personnes qui travaillent dans le parc et à Lake Louise. À l'heure actuelle, Field a une population de quelque 300 habitants. En raison de sa situation géographique et de ses ressources patrimoniales, la collectivité de Field peut devenir une collectivité modèle de parc national, en devenant un chef de file en matière de tourisme patrimonial et de gérance de l'environnement.

Les parcs nationaux ont notamment pour mandat d'énoncer clairement leur orientation en matière de gestion de l'aménagement, de la croissance et de la fréquentation dans les collectivités. À Field, la croissance a été lente parce que l'aménagement résidentiel et le développement commercial se sont faits au ralenti. Compte tenu de l'augmentation du tourisme et des problèmes économiques, le village peut toutefois s'attendre à une demande croissante de logements, de services et d'installations. Voici certains aspects qui doivent être pris en considération :

- l'impact de la collectivité sur l'intégrité écologique du parc, et en particulier sur le corridor faunique de la Kicking Horse;
- la protection du patrimoine bâti;
- la croissance régionale;
- l'absence de certains services de base;
- les améliorations éventuelles à la Transcanadienne; et
- le désir de préserver le cachet de village tranquille.

Pour s'attaquer à ces problèmes, Parcs Canada, après avoir sollicité la participation du Conseil communautaire de Field et du public, vient de terminer le *Plan communautaire de Field*, lequel servira de guide pour l'aménagement et orientera les changements dans la collectivité au cours des 10 à 15 prochaines années.

Le plan communautaire est un outil qui aidera Parcs Canada et la collectivité de Field à prendre des décisions qui cadrent avec la vision énoncée pour le village et pour le parc. Il définit les paramètres de conception et précise les limites de croissance, pour assurer la viabilité de la collectivité et du parc – sur le plan écologique, social et économique. Le plan reconnaît également l'importance du patrimoine culturel et propose des mesures pour protéger le cachet historique de Field. L'application des principes énoncés dans le plan communautaire aidera à garantir que la collectivité continue d'incarner les valeurs du parc national. Le plan est conforme aux principes annoncés par le ministre du Patrimoine canadien en juin 1998. Ces principes servent à garantir que l'aménagement commercial appuie les services de base et les services essentiels et qu'il respecte l'intégrité écologique.

7.2 Objectifs stratégiques

La collectivité demeure en santé - sur le plan écologique, social et économique.

L'agglomération est gérée de façon à garantir l'absence nette d'incidence environnementale négative sur les terres adjacentes.

Les services de base et les services essentiels sont appropriés; ils renforcent les valeurs du parc national.

La croissance est limitée.

La collectivité fait preuve de leadership dans la gérance environnementale et la conservation du patrimoine.

7.3 Vision

Field s'efforcera d'être le modèle d'une agglomération sûre, financièrement autonome et axée sur la famille, qui respecte l'importance écologique et culturelle du parc national et du site du patrimoine mondial. Le village conservera le style et la dimension qui confèrent à ce petit hameau de montagne son cachet et son charme. Un mélange éclectique de petites maisons et de petits bâtiments définiront l'architecture unique du village.

Une gamme de petits commerces et d'entreprises à domicile répondront aux besoins fondamentaux des visiteurs et des résidents et offriront les produits et services qui soutiennent l'expérience offerte par le parc national. Le village fournira des services communautaires essentiels et des services de loisirs et d'éducation qui encourageront les gens de tout âge à visiter Field ou à y vivre. Il appuiera activement l'échange de services avec les agglomérations voisines de Golden et de Lake Louise. Avant tout, Field sera une agglomération qui reflète les valeurs du parc national et qui veille au bien-être des résidents et des visiteurs du parc.

7.4 Mesure clé

Les lignes directrices régissant l'aménagement et l'administration de l'agglomération se conformeront aux directives du plan communautaire approuvé et seront considérées comme faisant partie intégrante du présent plan.

Un lieu pour une gestion transparente



8.0 UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE

8.1 Introduction

Le parc national Yoho du Canada appartient à tous les habitants du Canada. Tous les citoyens devraient savoir qu'ils peuvent participer aux principales décisions concernant leur parc. Les secteurs qui semblent le plus intéresser le public sont l'intégrité écologique et les effets cumulatifs, l'accès à certains secteurs du parc, les limites de croissance, l'utilisation appropriée et la participation active du public. La présente section traite des principaux changements stratégiques à apporter pour faire en sorte que les décisions soient prises dans un contexte d'uniformité, d'équité, de transparence et de sensibilisation.

Les valeurs et les principes énoncés ci-dessous guideront la gérance et la prise de décision dans le parc national Yoho du Canada.

Valeurs

- restrictions et auto-discipline aujourd'hui, pour le bienfait des générations futures
- prise de décisions transparentes et collectives
- chances égales de découvrir la nature sauvage et de pratiquer des activités de qualité
- réglementation prévisible, uniforme et équitable
- gestion compétente et responsable
- respect des autres

Principes

Les mesures, initiatives et programmes mis de l'avant pour réaliser la vision sont en tous points conformes à l'esprit et aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, des *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, du *Plan communautaire de Field* et du *Plan directeur du parc national Yoho du Canada*.

Les normes sont définies, mises en vigueur et révisées de façon à assurer le maintien de l'intégrité écologique et commémorative.

La réglementation et la prise de décision sont adaptées, transparentes, uniformes et équitables. La responsabilité est à la fois individuelle et partagée, afin de protéger et de préserver les ressources patrimoniales.

La gestion proactive, adaptée et prudente tient compte des effets cumulatifs et des limites de croissance en raison de la capacité limitée du parc.

La gérance, qui repose sur une base scientifique solide, consiste en une gestion respectueuse de l'environnement, en la mise en place de mesures d'atténuation et en des travaux de remise en état.

L'intégrité et le bon sens sont à la base de toutes les décisions.

La planification et la prise de décision sont coordonnées à l'échelle régionale.

On encourage les partenariats, moyennant vérifications et régulations appropriées.

La responsabilité est partagée pour parvenir à la viabilité écologique, sociale, culturelle et économique.

La participation du public à la prise de décision sera régie par les pratiques fondamentales suivantes :

- accès à de l'information claire, à jour, pertinente, objective et exacte;
- avis et délai adéquats pour l'examen du public;
- considération attentive des commentaires du public;
- rétroaction sur la nature des commentaires reçus et sur la réponse de Parcs Canada aux participants; et
- respect de toutes les parties intéressées et des opinions personnelles.

8.2 Participation du public

Parcs Canada souhaite la participation régulière du public. Le mode de participation peut varier selon la nature de la décision. Parcs Canada demandera à divers groupes et particuliers leur avis sur la mise en oeuvre des recommandations du présent plan directeur. La participation peut se faire par le biais de groupes consultatifs, de journées d'accueil, de groupes de travail et de réunions avec les administrations avoisinantes ou par commentaires par Internet. Parcs Canada tiendra également chaque année un forum public pour étudier la mise en oeuvre du plan directeur et en discuter. Le public jouera un rôle important dans la conception du genre de forum qui répond le mieux à ses besoins.

Le plan prévoit plusieurs interventions auprès du public, notamment le *Processus d'examen des projets d'aménagement*, et un processus pour étudier les changements proposés dans l'utilisation ou le niveau d'utilisation, appelé *cadre d'utilisation appropriée*. Le parc national Yoho du Canada est également résolu à fournir au public plus d'occasions de participer au programme de recherches.

8.2.1 Objectif stratégique

Les décisions clés concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification sont prises au moment opportun, elles sont équitables et conséquentes, et elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

8.2.2 Mesures clés

1. Établir un processus pour organiser chaque année un examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan directeur.
2. Renseigner régulièrement le public sur la mise en oeuvre du plan directeur et lui expliquer en quoi il est conforme au *Rapport sur l'état des parcs* de Parcs Canada.
3. Faire participer le public à la planification des unités de gestion du paysage (stratégie de gestion de la fréquentation dans la vallée de la Yoho).

8.3 Processus d'examen des projets d'aménagement

Les bâtiments, les routes, les ponts et autres infrastructures sont essentiels aux activités, au fonctionnement et à la gestion d'un parc national. La dimension, la conception et l'utilisation de ces installations doivent répondre aux besoins des visiteurs tout en respectant l'environnement du parc. Elles doivent également être conformes aux exigences de la législation et aux obligations inhérentes à l'aménagement dans un parc national.

Principales composantes du Processus d'examen des projets d'aménagement

Le processus est en deux étapes — l'examen du permis d'aménagement et l'examen du permis de construction.

1. Un Comité consultatif de l'aménagement (CCA) coordonne la participation du public. Ce comité étudie publiquement les demandes pour s'assurer qu'elles sont pertinentes et conformes aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, aux règlements et à la planification. Le CCA soumet ses recommandations au directeur du parc.
2. Un Comité régional de révision étudie les questions de procédures découlant des recommandations du CCA et des décisions du directeur du parc.
3. Des clauses de temporarisation limitent la période de validité des approbations.
4. Les normes élevées pour les évaluations environnementales comprennent les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*.

8.3.1 Objectif stratégique

Le Processus d'examen des projets d'aménagement garantit la participation du public et l'application conséquente des lignes directrices à tous les projets d'aménagement entrepris au parc national Yoho du Canada, y compris les grands projets de rénovation.

8.3.2 Objectifs

S'assurer que l'aménagement reflète le mandat énoncé dans la *Loi sur les parcs nationaux*, dans la politique de Parcs Canada et dans le *Plan communautaire de Field*.

Appliquer des normes élevées en matière d'évaluation environnementale.

Accroître l'uniformité.

Faire appel à la contribution du public.

8.3.3 Mesures clés

1. Mettre en oeuvre le *Processus d'examen des projets d'aménagement*.
2. Appliquer les critères régissant l'aménagement et l'octroi de permis d'exploitation aux activités commerciales qui ne nécessitent pas d'aménagement mais qui pourraient avoir un impact sur le parc.

8.4 Utilisation appropriée

Parcs Canada est chargé de rendre des décisions quant au type d'utilisation appropriée dans un parc national. Dans les cas où la *Loi sur les parcs nationaux*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* ou le *Plan directeur du parc* ne précisent pas clairement l'utilisation appropriée, Parcs Canada doit se fier à des critères mieux définis pour rendre des décisions. Des compromis seront parfois nécessaires, et le processus d'examen doit être suffisamment souple pour refléter les changements des valeurs et les opinions du public.

8.4.1 Objectif stratégique

L'utilisation appropriée est évaluée à l'aide de critères clairs qui respectent le mandat énoncé dans la Loi sur les parcs nationaux et dans le cadre stratégique de Parcs Canada.

8.4.2 Objectifs

Appliquer les critères régissant l'utilisation appropriée dans l'évaluation de nouvelles activités et utilisations proposées ainsi que de changements aux niveaux d'utilisation.

Inviter le public à participer à l'évaluation de l'utilisation appropriée.

8.4.3 Mesures clés

1. Adopter les critères d'utilisation appropriée du *Plan directeur du parc national Banff* (tableau 3).
2. Instaurer un processus annuel visant à examiner les nouvelles activités et utilisations proposées ainsi que les changements apportés aux niveaux d'utilisation :
 - inviter le public à évaluer les changements proposés; et
 - évaluer les propositions à la lumière des critères régissant l'utilisation appropriée.
3. S'il y a lieu, appliquer le cadre d'utilisation appropriée de Field aux secteurs situés à l'extérieur de la collectivité (voir le *Plan communautaire de Field*).

TABLEAU 3 - CRITÈRES RÉGISSANT L'UTILISATION APPROPRIÉE

Les critères suivants serviront à évaluer les mérites d'une nouvelle utilisation, d'un changement à une utilisation existante ou d'un changement important au niveau ou à l'intensité d'une utilisation ou d'une activité. Les critères sont tous pertinents mais sont ni exhaustifs ni absolus. Ils servent à orienter les travaux des évaluateurs. En appliquant ces critères, il faut d'abord déterminer dans quelle mesure le changement proposé contribue ou contrevient à l'esprit et aux objectifs du plan directeur, à la *Loi sur les parcs nationaux* et à la politique de Parcs Canada. Ces critères proviennent du *Rapport sommaire* de la table ronde sur l'étude de la vallée de la Bow à Banff.

Incidence sur l'environnement

- vise à évaluer dans quelle mesure les changements proposés ont une incidence sur l'intégrité écologique de la région. L'évaluation inclura l'incidence de la participation à l'activité ainsi que les installations et les services nécessaires au soutien de cette activité.

Incidence sur la culture et le patrimoine

- vise à évaluer le caractère qualitatif de la préservation d'une utilisation qui contribue à l'intégrité patrimoniale et culturelle de la région. L'évaluation devra être basée sur une compréhension, une valorisation et un respect du patrimoine et de la culture de la région, ainsi que de l'évolution de son identité culturelle, y compris de celle des communautés autochtones.

Qualité de l'expérience

- étudie le degré d'amélioration ou de diminution de la richesse de l'expérience qui découle du changement proposé. L'application de ce critère est basée sur l'hypothèse que chaque personne vise un éventail diversifié d'expériences tout en accordant une valeur variable aux diverses ressources et installations et aux divers services.

Incidence économique

- vise à évaluer les répercussions économiques du changement proposé. Les facteurs dont il conviendra de tenir compte incluront notamment : coût pour les gens qui visitent le parc, coûts et recettes pour Parcs Canada et incidence sur les économies locale, régionale et nationale ainsi que sur les conditions du marché.

Sécurité du public

- sert à déterminer dans quelle mesure le changement proposé représente des risques ou des dangers pour les participants ou d'autres intervenants.

Équité et accès

- vise à garantir que tous les citoyens aient des possibilités justes, acceptables et équitables de participer à l'éventail des activités et des expériences appropriées au sein du parc national Yoho du Canada et d'en tirer profit. On tiendra compte entre autres de la situation économique, des capacités physiques et du lieu de résidence des visiteurs.

Incidence sociale/qualité de vie

- vise à étudier les répercussions sociales du changement proposé. Les questions à se poser dans ce cas sont les suivantes : degré de changement des structures et des besoins sur le plan social au sein de la région, incidence sur la structure des services sociaux, incidence sur les indicateurs sociaux (p. ex. répartition des revenus, coûts du logement, taux de criminalité).

Éducation et sensibilisation

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue à l'amélioration de la compréhension et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel du parc national Yoho du Canada, de son rôle au sein du réseau des parcs nationaux du Canada et au sein de l'écosystème global.

Degré d'utilisation : fréquence, période et volume

- seront posées entre autres les questions suivantes : À quelle fréquence l'activité proposée a-t-elle lieu? À quelle période (p. ex. saison)? Combien de personnes y participent? Quel est le niveau de soutien requis?

Aspects reliés au cadre physique

- inclut deux composantes. La première étudie dans quelle mesure le changement proposé est compatible avec le cadre physique du parc national Yoho du Canada. La seconde étudie dans quelle mesure le changement proposé doit se faire dans l'environnement d'un parc national.

Tourisme patrimonial

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue aux objectifs de tourisme patrimonial du parc.

Gérance environnementale

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue aux objectifs de gérance environnementale du parc.

8.5 Coordination régionale

Parcs Canada estime que la viabilité de l'écosystème repose sur la participation de toutes les parties concernées à la recherche de solutions et à l'atteinte d'objectifs communs. Les projets de recherche, de remise en état, d'éducation, de tourisme et de gestion environnementale donneront de meilleurs résultats si nous comprenons le rôle du parc dans toute la région. Cette coordination doit se faire à de nombreux échelons. Certaines initiatives seront locales, alors que d'autres s'appliqueront à l'ensemble de l'écosystème.

Le parc national Yoho du Canada collabore depuis toujours avec les autorités responsables des terres adjacentes sur des questions d'intérêt commun. La plupart du temps, ce sont les employés préposés aux opérations et non les gestionnaires qui participent à ces activités conjointes. Or, ces activités mettent surtout l'accent sur les territoires immédiatement adjacents aux parcs et non pas sur l'écosystème tout entier. Ces dernières années, plusieurs groupes ont commencé à coordonner l'utilisation des terres, la planification et les projets liés à l'écosystème à plus grande échelle.

1. Le British Columbia Interagency Management Committee (Comité multipartite de gestion de la Colombie-Britannique) comprend des représentants de tous les ministères provinciaux. Parcs Canada a été invité à faire partie de ce comité, qui a notamment pour but de mettre en application le plan d'utilisation des terres de l'est des Kootenays et de coordonner l'échange des renseignements concernant les décisions sur l'utilisation des terres.
2. Le Groupe de liaison inter-organismes de l'écosystème du centre des Rocheuses (GLIOECR) a été formé en 1991 pour échanger des renseignements sur l'écosystème. Font partie de ce groupe Parcs Canada, les ministères provinciaux (Colombie-Britannique et Alberta), plusieurs universités, le musée Whyte, le Fonds mondial pour la nature et des représentants de l'industrie privée. En 1995, le GLIOECR a publié un atlas de l'écosystème du centre des Rocheuses (White, 1995), qui rassemblait des bases de données et mentionnait les problèmes concernant l'écosystème. Ce groupe participe actuellement à la planification conjointe de la gestion du feu, à une étude sur les loups, au Projet sur le grizzli des versants Est et des versants Ouest et à un atelier sur l'accès.

Le parc national Yoho du Canada fait également partie du territoire ancestral des Nations Ktunaxa et Shuswap. Il est donc important de tenir compte du point de vue de ces Premières nations dans la planification de l'utilisation des terres.

8.5.1 Objectif stratégique

La gestion intégrée profite aux systèmes écologiques, sociaux et économiques du parc et de l'écosystème élargi.

8.5.2 Objectifs

Échanger de l'information dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine et du tourisme avec les collectivités voisines du parc, afin de les aider à mieux comprendre les objectifs du parc.

Continuer à collaborer avec les collectivités et organisations régionales en matière de sécurité publique et de services d'urgence.

Coordonner l'aménagement et l'utilisation dans la région (ex. : stratégies touristiques, emplacements et types d'aménagement, impacts cumulatifs).

Contribuer à un réseau intégré d'aires protégées.

Établir des relations durables.

Encourager une gestion conjointe de l'arrière-pays avec les propriétaires fonciers voisins.

8.5.3 Mesures clés

1. Continuer à siéger activement aux comités mis sur pied par d'autres organismes, pour discuter de questions d'intérêt commun concernant l'écosystème du centre des Rocheuses (ex. : intégrité écologique, transport, mortalité de la faune).

2. Nouer des liens avec les agglomérations locales pour les inciter à apprécier le patrimoine naturel et culturel de la région et à en profiter davantage (ex. : festival *Birds and Bears*, fêtes soulignant l'arrivée des guides de montagne suisses).

3. Nouer des liens avec les intervenants régionaux pour intégrer les objectifs de l'écosystème (ex. : « Living Landscapes », initiative qui vise à améliorer la compréhension de l'histoire humaine et naturelle du bassin du Columbia).
4. Participer aux évaluations environnementales ou aux examens environnementaux régionaux ou provinciaux des projets situés à l'extérieur du parc mais susceptibles d'avoir une incidence nocive sur l'environnement du parc.
5. Appuyer les projets qui visent à régler les problèmes environnementaux, sociaux et économiques dans le centre des Rocheuses et dans l'est des Kootenays, et qui contribuent à la réalisation de la vision et du mandat du parc.
6. Participer aux projets environnementaux, sociaux et économiques qui contribuent à concrétiser la vision du parc et à réaliser le mandat de Parcs Canada.

8.6 Gestion de la recherche et de l'information

Nombre des mesures mentionnées dans ce plan exigent la collecte et l'analyse d'informations. Les décideurs, qu'il s'agisse des gestionnaires du parc, des exploitants d'entreprises touristiques, des résidents du parc ou des visiteurs, ont besoin de ces renseignements et, s'ils ne sont pas disponibles, de la possibilité de les rassembler efficacement. En nous aidant à comprendre la relation entre les processus naturels et l'activité humaine, la recherche interdisciplinaire apporte une contribution importante aux objectifs d'intégrité écologique du parc.

À l'ère de puissants outils technologiques, l'un des plus grands défis pour les décideurs consiste à organiser et à analyser les diverses catégories d'information qui leur sont offertes. Parce que la gestion écosystémique vise à intégrer notre compréhension d'écosystèmes globaux – des systèmes continentaux aux systèmes locaux, en passant par les systèmes régionaux, les systèmes du parc et même les systèmes des communautés – les chercheurs et les gestionnaires de l'information ont des choix difficiles à faire sur ce qu'il faut étudier et documenter. Les études doivent porter principalement sur des enjeux importants et évaluer l'état de l'environnement, de l'économie et de la société au fil du temps. Une approche courante consiste à choisir un élément de l'écosystème, appelé indicateur, et à suivre son état ou les changements qu'il subit. Le choix minutieux d'une gamme complète d'indicateurs (p. ex. qualité de l'eau, populations de carnivores, structure de la végétation, espèces rares ou en danger) permet d'avoir un aperçu juste de l'état de l'écosystème.

8.6.1 Objectif stratégique

Les résultats des recherches et l'information, partagés avec d'autres organismes et d'autres particuliers de l'est des Kootenays et du centre des Rocheuses, facilitent la prise de décisions éclairées.

8.6.2 Objectifs

Accroître l'information transmise au public pour qu'il comprenne mieux sur quoi reposent les décisions.

Mettre en oeuvre un programme intégré de recherche et de surveillance.

Recueillir et mieux intégrer les connaissances sur les traditions autochtones, les connaissances sur la région et l'information scientifique dans la prise de décision.

Appuyer la recherche dans le parc.

8.6.3 Mesures clés

1. Conjointement avec d'autres organismes du centre des Rocheuses et de l'est des Kootenays, créer une base de données SIG pour appuyer la recherche, l'échange d'information et la prise de décision.
2. Inviter la communauté scientifique, les organismes non gouvernementaux et le grand public à déterminer les besoins en information, à élaborer des stratégies pour combler les lacunes et à comprendre les résultats.

3. Établir un comité scientifique interdisciplinaire composé de chercheurs pour élaborer un programme de sciences intégré et faire faire régulièrement des évaluations par des pairs.
4. Travailler avec d'autres intervenants à un plus grand recours à la science pour appuyer la prise de décision.
5. Assurer une grande diffusion des résultats des recherches scientifiques.
6. Établir, conjointement avec des partenaires, un programme pour financer les recherches culturelles, sociales, économiques et écologiques.
7. Accroître la recherche en sciences sociales, en mettant l'accent sur une approche systématique à la collecte de données sur la fréquentation dans le parc.
8. Recueillir de l'information sur les changements dans l'écosystème et sur le rôle des êtres humains dans les montagnes sur une longue période, à l'aide de données archéologiques et historiques et des connaissances traditionnelles des communautés autochtones.
9. Accroître la compréhension du parc concernant les conditions écologiques de base pour la végétation et les processus écologiques vitaux comme le feu, les insectes forestiers et la maladie.
10. Établir un équilibre entre la portée des recherches et les programmes de gestion, afin de mettre plus d'accent sur les espèces moins comprises, dont les invertébrés, les champignons, les plantes non vasculaires, les oiseaux et les petits mammifères.
11. Faire une recherche conjointe (ex. : avec des universités et le Service canadien des forêts) pour déterminer les problèmes les plus pressants de la forêt et l'état de la biodiversité indigène.
12. Faire une recherche sur les besoins des animaux sauvages furtifs en matière d'habitats sécuritaires pendant les saisons intermédiaires.
13. Accorder la priorité à la recherche multidisciplinaire.
14. Travailler conjointement avec d'autres organismes pour recueillir et analyser des données à des fins diverses, dont l'éducation et les évaluations environnementales.
15. Dresser un cadre de planification pour orienter les besoins en recherche.

Un lieu pour la gérance environnementale



9.0 UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

9.1 Aperçu

La gérance environnementale réduit l'impact de nos activités quotidiennes sur l'environnement. Elle couvre divers aspects, allant de la qualité de l'eau et la consommation d'énergie à l'utilisation de produits chimiques et aux sites contaminés. Elle comporte également toute une gamme d'activités, du recyclage à la remise en état de paysages perturbés, en passant par la réduction de la consommation des ressources.

Bien que Parcs Canada soit chargé de donner l'exemple en matière de gérance environnementale, les mesures ne sont efficaces que si elles sont appuyées par les résidents, les entreprises et les visiteurs du parc.

Le gouvernement du Canada souscrit au concept de gérance environnementale. Cette décision signifie que tous les ministères et les agences respectent ou dépassent les exigences des lois et règlements en matière d'environnement, qu'ils adoptent les meilleures pratiques environnementales et qu'ils élaborent et mettent en oeuvre un système de gestion environnementale efficace. Nombre des engagements du gouvernement à l'application de l'Écologisation du gouvernement ont été officialisés par des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* et par la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable. En conséquence, Parcs Canada doit maintenant rendre compte au Parlement de ses progrès quant à ses obligations en matière d'environnement

Un Système de gestion de l'environnement (SGE) aide les organismes et les entreprises à appliquer le concept de la gérance environnementale au moment de prendre des décisions. Ce système fait en sorte que la priorité soit accordée à ce qui menace le plus l'environnement.

9.2 Objectifs stratégiques

Parcs Canada a recours à des pratiques saines pour ses activités, ses services et ses produits.

La gérance environnementale est la pierre angulaire de l'exploitation de toutes les entreprises et de l'administration de toutes les institutions.

Visiteurs et résidants contribuent au principe de la gérance environnementale et de la viabilité.

9.3 Objectifs

Améliorer la situation de l'environnement en élaborant et en mettant en oeuvre un système de gestion de l'environnement.
Faire de la gérance environnementale une condition des nouveaux baux, des baux renouvelés et des permis d'exploitation.
Encourager les résidants, les entreprises et les visiteurs à partager la responsabilité de la gérance environnementale.

9.4 Mesures clés

1. Éliminer les biphényles polychlorés du parc.
2. Supprimer le déversement de substances appauvrissant l'ozone, dans les activités du parc.
3. Prévenir la contamination provenant de réservoirs d'entreposage de l'essence et voir au respect du règlement de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
4. Employer un système de lutte antiparasitaire intégrée.
5. Utiliser des méthodes de gestion sûres et respectueuses de l'environnement pour l'acquisition, le compte rendu, la surveillance, la manipulation, l'entreposage, l'utilisation, le transport et l'évacuation des matières dangereuses.
6. Appliquer la stratégie de gestion des sites contaminés en mettant l'accent sur le nettoyage des sites prioritaires.
7. Réduire les émissions en identifiant les sources de pollution; réduire au minimum les activités et les produits qui entraînent des émissions nocives; mettre sur pied un programme de surveillance de la qualité de l'air.
8. Réduire la consommation d'essence; promouvoir l'utilisation d'autres combustibles; choisir de nouveaux véhicules qui peuvent être alimentés par des combustibles de remplacement.
9. Élaborer des plans de gestion de l'énergie pour tous les bâtiments; incorporer une technologie efficace et économique pour les nouveaux bâtiments ou ceux qui sont rénovés.
10. Atteindre le but fixé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, soit de réduire les déchets solides pour que leur volume corresponde à 50 % des niveaux de 1988 (ex. : achats réfléchis, réutilisation, recyclage et compostage).
11. Éviter que l'utilisation de l'eau de surface et de l'eau souterraine ne nuise aux systèmes aquatiques et riverains.
12. Mettre en place un programme de conservation de l'eau dans les parcs et établissements commerciaux.

13. Acheter des produits et services qui répondent aux exigences environnementales; remplacer autant de produits et services que possible par d'autres plus respectueux de l'environnement.
14. Donner l'exemple d'une gestion responsable de l'environnement aux visiteurs et à d'autres groupes en veillant à ce que les installations et les services offerts témoignent de pratiques exemplaires.

9.5 Traitement des eaux usées

Le fait de déverser des effluents dans les eaux du parc entraîne diverses conséquences. Les plus remarquables sont le changement de l'apparence et de la composition des communautés aquatiques. Un traitement efficace des eaux usées réduit l'effet des effluents, et la conservation de l'eau permet de réduire la quantité d'eau d'égout à traiter.

La station d'épuration des eaux usées de Yoho dessert la collectivité de Field. Les établissements du lac Emerald et du lac O'Hara sont dotés de deux petites installations d'épuration, et le parc compte de nombreux champs d'épuration et bassins de rétention.

Les cibles modèles pour les effluents des stations d'épuration s'assimilent aux objectifs que poursuivra Parcs Canada en employant la meilleure technologie qu'il a les moyens de se payer. Il s'emploiera à améliorer constamment le système d'épuration à mesure que les occasions se présenteront.

À l'heure actuelle, les lignes directrices et les normes fédérales et provinciales permettent une certaine détérioration de l'environnement aquatique en raison des limites de la technologie et des coûts. Les cibles modèles sont fixées pour les eaux froides et faibles en nutriments des parcs nationaux des Rocheuses, pour tenir compte du mandat de Parcs Canada, soit de maintenir l'intégrité écologique des milieux aquatiques. Pour ce faire, il faut à tout prix augmenter la qualité des effluents produits par les stations d'épuration. Ces cibles mettent l'accent sur le contrôle des nutriments, notamment l'azote et le phosphore, qui sont considérés comme des facteurs clés dans l'environnement aquatique.

9.5.1 Objectifs stratégiques

À la longue, les objectifs concernant les effluents s'assimilent le plus possible à la composition naturelle des eaux réceptrices.

Les eaux usées des établissements qui ne sont pas desservis par une installation d'épuration ont un impact minime sur l'environnement.

9.5.2 Objectifs

Réduire l'impact des installations d'épuration des eaux usées, des fosses septiques et autres effluents d'eaux usées sur les ressources aquatiques.

Promouvoir la conservation de l'eau.

Améliorer notre compréhension à long terme des polluants localisés et non localisés et, si possible, réduire ou éliminer la contamination.

9.5.3 Mesures clés

1. Travailler à l'atteinte des cibles suivantes pour la qualité de l'eau, à l'installation d'épuration des eaux usées de Field.

Phosphore	<0,005 mg/l
Coliformes fécaux	<20/100 ml (fin de canalisation) <2/100 ml (fin de zone mixte)
pH	niveaux naturels en amont des émissaires
DBO ₅	Été <10 mg/l Hiver <20 mg/l
Total des solides en suspension	<10 mg/l
NH ₃ N	Été <1 mg/l Hiver <5 mg/l

2. Voir à ce que les gîtes et les refuges de l'arrière-pays, de même que les établissements de logement commercial périphérique (LCP), cernent des points de référence, surveillent la qualité de l'eau et introduisent des mesures correctives au besoin pour prévenir la contamination.
3. Surveiller l'efficacité des installations d'épuration des eaux usées dans les bâtiments, les terrains de camping, les aires d'utilisation diurne, les gîtes de l'arrière-pays, les auberges et les établissements de LCP; prendre des mesures correctives au besoin.
4. En collaboration avec des partenaires, concevoir un programme de communications pour encourager le public à réduire leur consommation de phosphore.
5. Élaborer des lignes directrices et des objectifs pour les installations qui ne sont pas reliées à une station d'épuration.

Zonage du parc



10.0 ZONAGE DU PARC

10.1 Système de zonage des parcs nationaux

Le système de zonage classe les aires en fonction de leur besoin de protection. On tient également compte de la capacité de ces zones de soutenir les activités des visiteurs. Les cinq catégories de zonage sont décrites dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (Parcs Canada, 1994).

Les vastes étendues sauvages sont une ressource précieuse qui se fait de plus en plus rare. Du point de vue écologique, ces terres sauvages doivent leur importance au fait qu'elles peuvent soutenir des processus naturels et servir de points de référence. Elles revêtent aussi une importance cruciale pour les animaux qui ont besoin de vastes territoires et pour les espèces migratrices.

La *Loi sur les parcs nationaux* prévoit la création, par règlement, de réserves intégrales. La nature sauvage est synonyme d'un niveau élevé d'intégrité écologique. Les réserves intégrales ont donc pour but d'aider à garantir un degré élevé d'intégrité écologique en contrôlant les activités susceptibles d'altérer le caractère sauvage d'un secteur donné. La pérennité des écosystèmes où l'interférence humaine demeure minimale constitue la clé de la préservation des milieux sauvages. Seuls les aménagements et les activités nécessaires aux services essentiels ainsi qu'à la protection des ressources du parc seront autorisés dans les réserves intégrales. La création de ces réserves représente l'un des nombreux outils qui seront utilisés pour assurer la préservation de la valeur sauvage. Les niveaux d'activité humaine y seront gérés en fonction des objectifs fixés pour chaque unité de gestion du paysage ainsi que des stratégies de gestion de l'activité humaine.

Il a été recommandé que plus de 90% des terres du parc soient classées réserves intégrales. Ces réserves s'assimilent quelque peu aux secteurs de zone II, même si les deux secteurs ne coïncident pas parfaitement. Par exemple, il se peut que les réserves intégrales n'englobent ni les couloirs de services publics qui traversent les secteurs de zone II, ni les petites parcelles de zone II qui se trouvent entre les couloirs de transport. Les secteurs de zone I et de zone II qui sont jugés appropriés recevront le statut de réserve intégrale.

10.2 Zone I - Préservation spéciale (2,36 % du parc)

Les terres de la zone I contiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou figurent parmi les meilleurs exemples des caractéristiques représentant une région naturelle donnée. L'élément clé à retenir est la préservation. Les véhicules à moteur y sont interdits. Le plan définit deux secteurs de zone I (schistes argileux de Burgess et Complexe de la rivière Ice), lesquels figuraient dans le plan directeur de 1988. La zone I englobe désormais tous les affleurements fossilifères des schistes argileux de Burgess.

Schistes argileux de Burgess

Les fossiles magnifiquement préservés d'organismes à carapace souple qui ont été trouvés dans les schistes argileux de Burgess, élément de la formation de Stephen, figurent parmi les gisements fossilifères les plus importants du monde. Les gisements du parc national Yoho du Canada seront gérés en tant que zone I (Préservation spéciale) en raison de leur importance à l'échelle mondiale. La zone I sera élargie de façon à englober tous les affleurements fossilifères de l'escarpement Cathedral.

Complexe de la rivière Ice

Les strates de roche exposée des parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho sont presque entièrement de type sédimentaire et métamorphique, à l'exception du Complexe de la rivière Ice, qui longe essentiellement la rivière Ice à Yoho. Ce complexe, le corps d'intrusion le plus vaste et le mieux connu des Rocheuses canadiennes, forme un « S » sur une distance de 18 km et occupe une superficie de 29 km². Il est constitué presque entièrement de roche alcaline, notamment de sodalite et de syénite néphélinique. Le Complexe est également une source de cristaux d'édingtonite et de natrolite d'une qualité exceptionnelle.

10.3 Zone II - Milieu sauvage (94,96 % du parc)

La zone II comprend de vastes aires qui représentent la région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Il importe de protéger les écosystèmes avec un minimum d'intervention humaine. Dans la zone II, les visiteurs peuvent découvrir les écosystèmes du parc qui nécessitent peu de services et d'installations. Dans presque toute la zone II, les visiteurs peuvent faire l'expérience de la solitude et de l'éloignement. L'accès par véhicule à moteur y est interdit.

Ce territoire est surtout formé de pentes de montagnes abruptes, de glaciers et de lacs. Les aires de la zone II ne peuvent pas supporter une fréquentation élevée ou l'aménagement d'installations. On n'y trouve que des sentiers, des campings d'arrière-pays, des refuges alpins, des abris sur les sentiers et les installations des gardes de parc.

10.4 Zone III - Milieu naturel (0,047 % du parc)

Dans la zone III, les visiteurs peuvent découvrir le patrimoine naturel et culturel du parc au moyen d'activités récréatives nécessitant quelques services et installations rudimentaires. L'accès en véhicule à moteur y est interdit, sauf pour les motoneiges, utilisées pour effectuer le tracé des pistes de ski de fond et l'approvisionnement des installations de l'arrière-pays, et les hélicoptères, utilisés pour l'entretien hors-saison.

Dans les plans de 1988, de vastes étendues ont été classées zone III dans la vallée de la Yoho, au lac Emerald et au lac O'Hara (voir la figure 3). Dans la zone III, certaines activités non appropriées sont autorisées. La superficie de la zone III a été réduite pour refléter l'aménagement et la fréquentation actuels. Aucun changement important dans le profil d'utilisation des terres n'est prévu par suite de ces changements de zonage.

Chutes Takakkaw : Dans le plan antérieur, le secteur classé zone III s'étendait du bout de la route jusqu'à la vallée de la Yoho. Désormais, la zone III n'englobe que les installations existantes et les stationnements aménagés au bout de la route. La voie de circulation proprement dite demeure zone IV.

Lac Emerald : La superficie de la zone III a été réduite pour n'englober que le côté nord du lac et l'établissement d'hébergement.

Lac O'Hara : La zone III n'englobe que les installations aménagées autour du lac, le sentier menant au refuge Elizabeth Parker et le refuge lui-même. La route du lac O'Hara demeure zone III.

10.5 Zone IV - Loisirs de plein air (2,58 % du parc)

La zone IV offre une vaste gamme d'activités permettant de comprendre le patrimoine du parc et d'en profiter pleinement. Les véhicules à moteur y sont permis. Cette zone comprend les installations de l'avant-pays et les routes du parc.

10.6 Zone V - Services du parc (0,027 % du parc)

La zone V englobe des secteurs où il y a une forte concentration de services aux visiteurs et d'installations d'appui. Le village de Field est la seule zone V du parc. Conformément au *Plan communautaire de Field*, la superficie de l'agglomération et celle de la zone V ont toutes deux été réduites (voir le plan 3).

10.7 Sites écologiquement fragiles (SEF)

Cette désignation s'applique aux aires où il y a des caractéristiques importantes et fragiles qui doivent être protégées. Le plan de 1988 faisait état de quatre sites écologiquement fragiles. Ceux-ci conserveront leur statut.

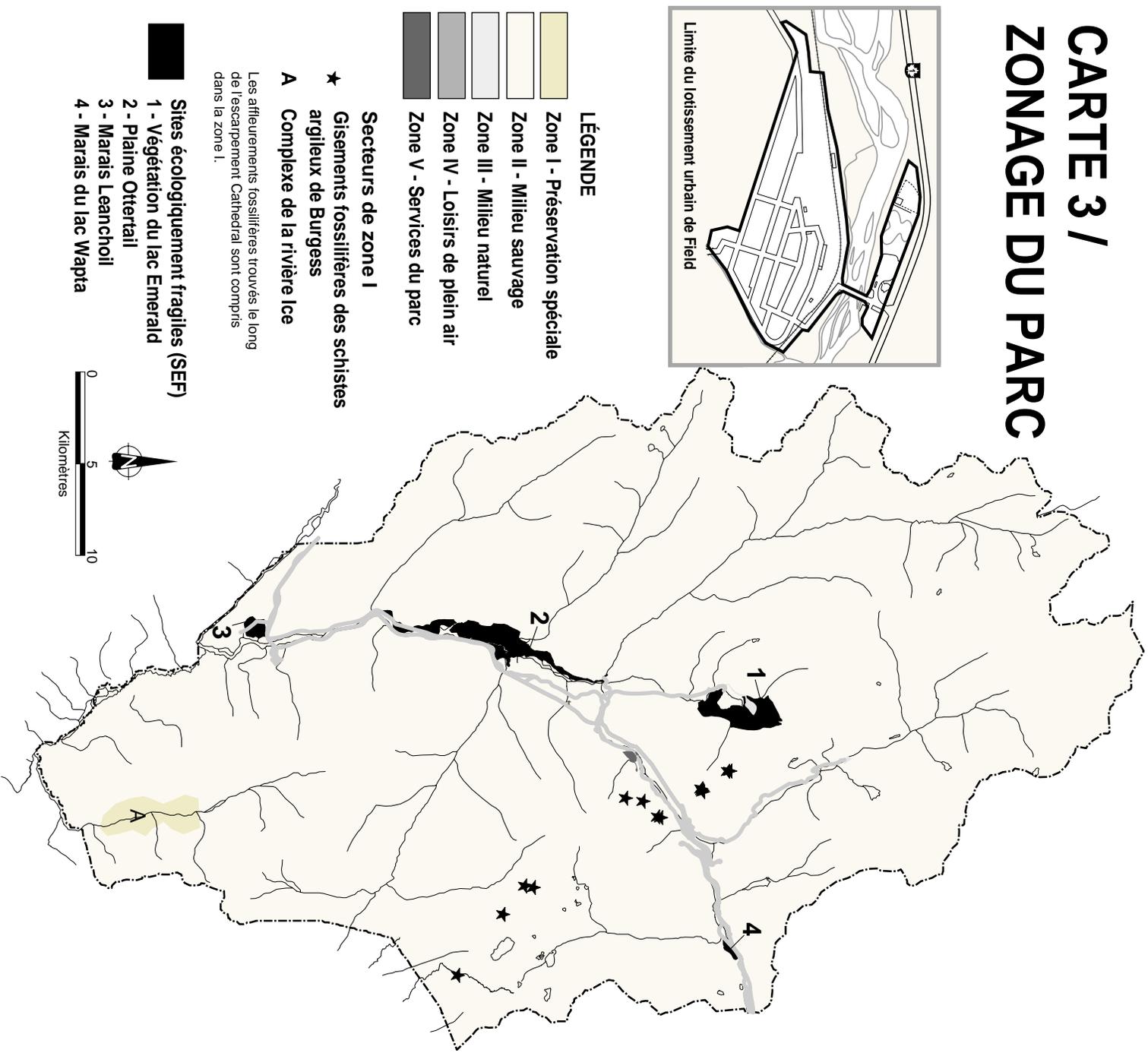
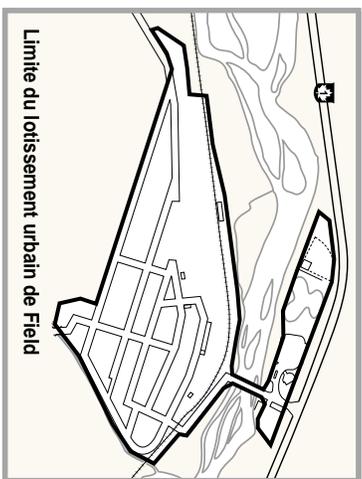
Végétation du lac Emerald

Le secteur du lac Emerald soutient une végétation qui ne se trouve nulle part ailleurs dans les quatre parcs des Rocheuses. Diverses associations végétales y prospèrent, notamment des peuplements de pruches occidentales, de pins argentés, d'ifs occidentaux et de sapins grandissimes. L'if occidental, la laïche des prés (*carex praticola*), la laïche bronze (*carex aenea*) et la listère cordée sont des espèces endémiques qui ne poussent qu'à cet endroit du parc.

Plaine Ottertail, marais Leancoil et marais du lac Wapta

Ces trois secteurs sont d'importantes zones humides. À l'étage montagnard, les zones humides sont rares à Yoho et dans les parcs nationaux des Rocheuses en général. Ces secteurs soutiennent une diversité d'espèces et servent d'aire de nidification au pygargue (aigle) à tête blanche et au balbuzard. De plus, en hiver, ces terres humides représentent un habitat important pour les ongulés.

CARTE 3 / ZONAGE DU PARC



LÉGENDE

- Zone I - Préservation spéciale
- Zone II - Milieu sauvage
- Zone III - Milieu naturel
- Zone IV - Loisirs de plein air
- Zone V - Services du parc

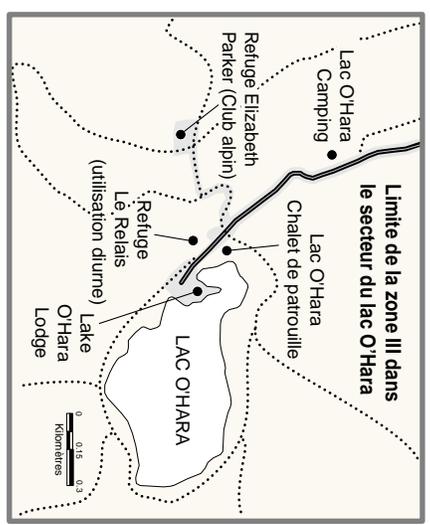
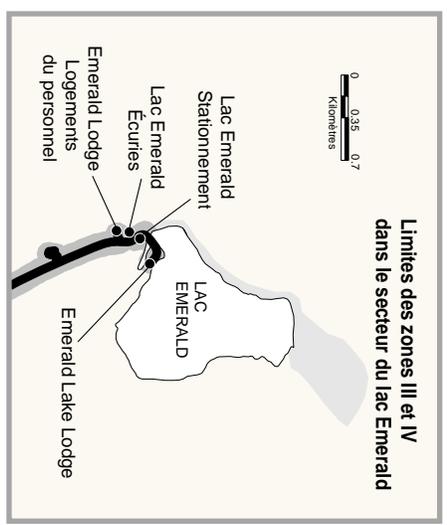
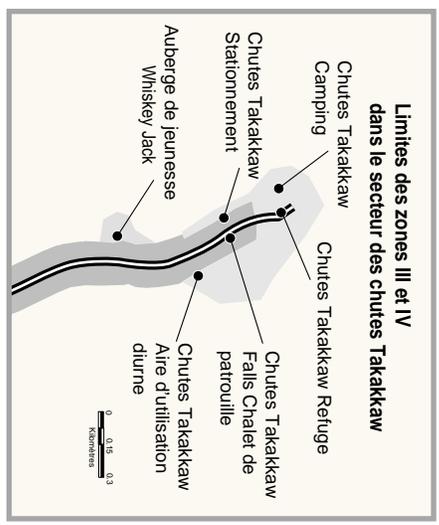
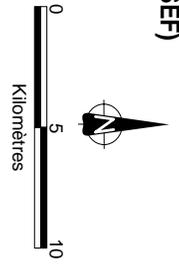
Secteurs de zone I

- ★ Gisements fossilifères des schistes argileux de Burgess
- A Complexe de la rivière Ice

Les affleurements fossilifères trouvés le long de l'escarpement Cathedral sont compris dans la zone I.

Sites écologiquement fragiles (SEF)

- 1 - Végétation du lac Emerald
- 2 - Plaine Ottertail
- 3 - Marais Leanchoil
- 4 - Marais du lac Wapta



Sommaire de l'évaluation environnementale



11.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Ce qui suit est le résumé d'un rapport distinct intitulé *Environmental Assessment of the Yoho National Park Management Plan, 2000*.

11.1 Contexte

L'évaluation environnementale a été effectuée pour s'assurer que les effets cumulatifs des politiques, des programmes et des mesures envisagées sont bien compris et qu'ils ne contreviennent pas au mandat énoncé dans la *Loi sur les parcs nationaux*, ni ne nuisent à l'intégrité écologique.

Au cours du dernier siècle, le peuplement, l'aménagement, le transport et le tourisme ont entraîné un stress sur l'écosystème du parc et de la région. Les principales conséquences sont les suivantes :

- fragmentation du paysage et perte de connectivité des habitats en raison de l'aménagement et de l'activité dans le parc et dans les environs;
- impacts des espèces non indigènes, de l'aménagement et du régime d'écoulement sur les systèmes aquatiques et riverains;
- altération de la succession de la végétation en raison de l'absence du feu et de la modification du paysage par l'humain; et
- accoutumance et mortalité de la faune.

11.2 Propositions et impacts du plan directeur

Le *Plan directeur du parc national Yoho du Canada* propose de nombreuses mesures qui visent à protéger l'intégrité écologique et commémorative tout en offrant au public des possibilités de comprendre leur patrimoine naturel et culturel et d'en profiter pleinement.

Écosystèmes aquatiques

L'introduction d'espèces de poissons non indigènes, la pêche à la ligne, l'infrastructure de transport, les effluents provenant de la collectivité de Field et les installations des visiteurs, tous ont altéré les écosystèmes aquatiques du parc. Le plan propose divers moyens de rétablir la biodiversité aquatique, notamment :

- réintroduire des espèces indigènes là où il convient de le faire;
- réduire au minimum la manipulation des processus hydrologiques pendant l'entretien de l'infrastructure de transport; et
- améliorer les méthodes d'épuration des eaux usées.

Processus naturels

La suppression des feux pendant près d'un siècle a grandement modifié la végétation du parc. De façon générale, les forêts vieillissent et perdent de leur diversité. D'importantes communautés végétales telles que la prairie montagnarde, les communautés d'arbustes et les peuplements de jeune forêt sont en voie de détérioration à mesure que les forêts se densifient. Les plantes introduites font concurrence aux espèces indigènes. Voici les mesures proposées pour remédier à ces problèmes :

- restituer le rôle du feu comme perturbation naturelle, sauf lorsque la sécurité publique est en jeu;
- perpétuer les perturbations naturelles de la végétation;
- prévenir l'introduction d'espèces non indigènes; et
- contrôler ou éliminer les espèces non indigènes établies, là où il convient de le faire.

Faune

L'activité humaine dans l'écosystème régional a eu diverses conséquences : perte d'habitat, fragmentation et réduction de l'efficacité de l'habitat, accoutumance et mortalité de la faune. Voici les mesures qui sont proposées pour régler ces problèmes :

- fixer des objectifs en matière d'efficacité de l'habitat pour des espèces indicatrices clés comme le grizzli;
- préserver ou rétablir les corridors fauniques suivants : Kicking Horse, Amiskwi-Beaverfoot-Kootenay et Little Yoho-Sherbrooke; et
- réduire la mortalité de la faune sur la Transcanadienne et la voie ferrée.

Toutes ces mesures soulignent la nécessité de surveiller l'efficacité de l'habitat, de solliciter la collaboration d'organismes provinciaux, de collectivités environnantes et d'autres intervenants ainsi que de sensibiliser le public à l'impact de l'être humain sur la faune.

Services et installations à l'intention des visiteurs

Parcs Canada a pris des engagements à l'égard de l'aménagement, de l'utilisation appropriée et de la gestion de la fréquentation dans le parc national Yoho du Canada. Le *Plan communautaire de Field* définit les possibilités d'aménagement futures dans la collectivité et expose les mesures à prendre pour réduire le tracé du village. La gestion de la fréquentation intégrera les objectifs d'intégrité écologique et les objectifs sociaux. Les objectifs d'efficacité de

l'habitat aideront à garantir aux gros carnivores un habitat sûr tout en offrant une vaste gamme de possibilités aux visiteurs. À l'extérieur de Field, aucun nouveau terrain ne sera cédé à des fins d'aménagement (commercial ou autre) dans le parc. Les campings feront l'objet d'une évaluation et, au besoin, seront modifiés pour mieux répondre aux objectifs d'intégrité écologique et aux besoins des visiteurs. Des limites seront imposées sur l'utilisation des sentiers et des campings de l'avant-pays et de l'arrière-pays là où la fréquentation entre en contradiction avec les objectifs de protection de l'environnement, surtout en ce qui a trait aux carnivores.

Établissements d'hébergement commercial périphérique

Les nouvelles lignes directrices pour la gestion des établissements d'hébergement commercial périphérique (HCP), les possibilités d'aménagement seront réduites.

Tourisme patrimonial

Le plan directeur prévoit l'élaboration d'une stratégie sur le tourisme patrimonial qui fera la promotion d'activités touristiques viables et compatibles avec les valeurs du parc national. Pour y parvenir, Parcs Canada fera la promotion des activités appropriées et cultivera l'appréciation du patrimoine naturel et culturel du parc. Dans le cadre d'un processus de collaboration auquel participeront les entreprises locales et régionales, les Premières nations et d'autres intervenants, le parc national Yoho du Canada élaborera une stratégie de promotion du tourisme patrimonial dans un délai d'un an.

Gestion transparente

La gestion sera transparente grâce à la participation régulière du public, à un nouveau *Processus d'examen des projets d'aménagement* prévoyant un volet d'examen public, à la coordination de la recherche avec les gestionnaires fonciers de la région, à la gestion de l'information et à des décisions qui tiennent compte de toute la région. Le plan reconnaît la nécessité d'améliorer les mécanismes existants afin de faire participer les intervenants.

Gérance environnementale

Dans sa stratégie de développement durable (1997), Parcs Canada s'est engagé à jouer un rôle de chef de file dans la gérance environnementale et le développement durable. Le parc national Yoho du Canada concevra et mettra sur pied un système de gestion de l'environnement assorti d'objectifs et d'indicateurs de rendement précis en matière de gérance et de développement durable. Le parc fera rapport de ses progrès au Parlement.

11.3 Effets cumulatifs

Les mesures prévues dans le plan directeur visent à régler les principaux problèmes écologiques dans le parc national Yoho du Canada. La présente évaluation environnementale ne tient pas compte des mesures individuelles. Elle considère plutôt l'effet combiné des mesures pour déterminer si oui ou non le parc se dirige vers une meilleure intégrité écologique.

Les effets cumulatifs environnementaux représentent l'impact combiné des activités humaines dans le temps et dans l'espace. Même si l'environnement peut s'adapter à un petit nombre de projets, les effets cumulés de nombreuses perturbations découlant d'un grand nombre de projets et d'activités peuvent nuire à l'intégrité écologique des paysages, voire de grandes régions. L'impact des projets peut se faire sentir à l'échelle locale, mais il tend à se propager à l'échelle de l'écosystème ou du paysage tout entier. Dans certains cas, les impacts sont tellement importants qu'ils entraînent des changements permanents.

Le plan appuie le tourisme patrimonial et traite de la détérioration de l'intégrité écologique et commémorative. Les mesures ciblent certains facteurs qui perturbent d'importants composants de l'écosystème du parc et visent à les réduire ou à améliorer l'expérience offerte aux visiteurs. Dans certains cas, les mesures auront un effet bénéfique immédiat. Dans d'autres cas, comme le rétablissement de l'intégrité écologique du biote aquatique, il faudra de nombreuses années. Le rétablissement de certains processus naturels, comme la succession végétale, prendra des décennies.

Le plan énonce des objectifs et des seuils de rendement destinés à protéger certains composants écologiques clés. Par exemple :

- objectifs d'efficacité de l'habitat pour chacune des unités de gestion du paysage du parc;
- réduction du taux annuel de mortalité d'origine humaine chez le grizzli à moins de 1 % de la population;
- réduction de 25 % du taux de mortalité attribuable à des collisions routières ou ferroviaires;
- rétablissement de 50 % du cycle du feu à long terme, soit l'équivalent d'environ 1,75 km² par année; et

- seuils et indicateurs de rendement pour 14 composants de l'écosystème, y compris les déchets solides, les sites contaminés, les BPC et l'épuration des eaux usées.

Parcs Canada mettra en oeuvre un programme de surveillance intégré qui lui permettra d'évaluer le degré d'efficacité des mesures clés et de cerner les domaines où des changements s'imposent.

Il est évident que les effets cumulatifs des propositions amélioreront l'intégrité écologique. Moins d'animaux mourront à la suite d'accidents ou de conflits avec des humains. L'efficacité de l'habitat sera améliorée, et sa fragmentation sera réduite. Il sera possible d'en arriver à un équilibre entre prédateurs et proies. La présence d'espèces de plantes non indigènes sera limitée. La succession naturelle de la végétation sera améliorée, et la menace de feux de forêt irrépressibles sera réduite. Les perturbations que les visiteurs font subir au parc seront réduites grâce à une meilleure gestion de l'activité humaine. Les limites de l'aménagement sont mieux définies qu'auparavant; tous les intervenants savent ce que seront les services et les installations dans le parc national Yoho du Canada.

11.4 Politique

Comme il est expliqué ailleurs dans ce document, l'intégrité écologique « sera la principale priorité » au moment de prendre les décisions sur la gestion des terres du parc national. L'importance de l'intégrité écologique est bien soulignée dans le *Plan directeur du parc national Yoho du Canada*. La vision énoncée pour le parc national Yoho du Canada est conforme à la *Loi sur les parcs nationaux* et aux *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*.

11.5 Participation du public

Le public et les experts ont amplement eu l'occasion de contribuer à la préparation du plan directeur. Depuis que le plan précédent a été approuvé, il y a eu de nombreux sondages auprès du public concernant la future gestion des parcs. Le Groupe d'étude de la vallée de la Bow (1994-1996) a organisé une table ronde où étaient représentés 14 secteurs d'intérêt. La réponse de Parcs Canada aux recommandations du Groupe d'étude formait essentiellement la base du *Plan directeur du parc national Banff* de 1997, sur lequel repose l'orientation générale du *Plan directeur du parc national Yoho du Canada*. Au printemps de 1999, Parcs Canada soumettait un *concept du plan directeur du parc national Yoho du Canada* à l'examen public. Ce document contenait des propositions précises pour le plan directeur et des options pour l'orientation future. Le concept du plan a été envoyé à 1 500 personnes qui en avaient fait la demande, et il a fait l'objet de discussions avec les membres du public à l'occasion de journées d'accueil.

Parcs Canada a analysé les observations du public et incorporé des suggestions, le cas échéant. À la suite de l'approbation du plan par la ministre, de nombreuses composantes du plan feront l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen public à mesure que des projets particuliers seront présentés afin d'être mis en oeuvre.

11.6 Conclusion

Le *Plan directeur du parc national Yoho du Canada* est conforme à la législation et aux politiques sur les parcs nationaux. Il y a eu examen par les pairs et participation du public, et les propositions ont été modifiées au besoin. Le plan d'action proposé est réalisable compte tenu de la technologie existante. S'il subsiste certaines incertitudes quant aux facteurs de perturbation à l'extérieur du parc, le plan souligne la nécessité d'obtenir l'apport actif des organismes de gestion foncière voisins et des intervenants.

L'évaluation environnementale montre que les propositions n'auront vraisemblablement aucune incidence environnementale négative importante.

L'effet cumulatif du plan va dans le sens d'une amélioration de l'intégrité écologique.